



UNIVERSITÉ DE TOULOUSE — FACULTÉ DE DROIT

MONOGRAPHIE

SUR

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION

DANS

LE DÉPARTEMENT DU TARN

de 1801 à 1911

RÉSULTATS — CAUSES — REMÈDES

par Ludovic VALATX
DOCTEUR EN MÉDECINE

THÈSE POUR LE DOCTORAT

ALBI
IMPRIMERIE COOPÉRATIVE DU SUD-OUEST
1917

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE — FACULTÉ DE DROIT

MONOGRAPHIE

SUR

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION

DANS LE

DÉPARTEMENT DU TARN

de 1801 à 1911

RÉSULTATS — CAUSES — REMÈDES

par LUDOVIC VALATX

DOCTEUR EN MÉDECINE

THÈSE POUR LE DOCTORAT

ALBI

IMPRIMERIE COOPÉRATIVE DU SUD-OUEST

1917

FACULTÉ DE DROIT DE TOULOUSE

Président de la Thèse : M. HOUQUES-FOURCADE.

Suffragants : MM. THOMAS.
CÉZAR-BRU.

La Faculté n'entend approuver ni désapprouver les opinions particulières du candidat.

BIBLIOGRAPHIE

Statistique générale du département du Tarn, par le citoyen LAMARQUE, préfet, publiée par ordre du ministre de l'intérieur (Paris, an IX, in-8°).

MASSOL. — *Description du département du Tarn* suivie de l'histoire de l'ancien pays d'Albigeois et principalement de la ville d'Albi (Albi, 1818, in-8°).

COMPAYRÉ. — *Etudes historiques et documents inédits sur l'Albigeois, le Castrais et l'ancien diocèse de Lavaur* (Albi, 1841, in-4°).

Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale : Statistique générale de la France ; Annuaires statistiques.

PORTAL. — *Le Tarn au* XIXe *siècle.*

POLIER. — *Cours d'économie politique.*

Annuaires du Tarn.

Statistiques annuelles du mouvement de la population.

CHANTEMESSE ET MOSNY. — *Hygiène industrielle.*

LAYET. — *Hygiène industrielle.*

CHARLES BENOIST. — *Rapport sur les causes économiques, morales et sociales de la diminution de la natalité.*

JOANNE. — *Géographie du département du Tarn.*

ELIE ROSSIGNOL. — *Monographies communales de l'arrondissement de Gaillac.*

Résultats statistiques des recensements généraux.

MALTHUS. — *Essai sur le principe de population.*

ARSÈNE DUMONT. — *Dépopulation et civilisation.*

GALTIER-BOISSIÈRE. — *L'enseignement de l'anti-alcoolisme.*

RENOU. — *Les maladies populaires.*

CALMETTE. — *La lutte anti-tuberculeuse* (journal du 28 février 1903).

BOURGEOIS. — *Solidarité.*

CHAPTAL. — *De l'industrie française.*

GIDE ET RIST. — *Histoire des doctrines économiques.*

Ministère du Travail : Salaires et coût de l'existence à diverses époques jusqu'en 1910.

INTRODUCTION

De tous les problèmes sociaux qui s'imposent à l'heure actuelle à l'attention publique, le plus pressant, je dirai même le plus poignant, est le problème démographique.

Sa solution est en effet pour le pays une question de vie ou de mort.

Que les problèmes fiscal, constitutionnel, électoral reçoivent une solution plus ou moins éloignée, la justice et la vérité économique et politique en pâtiront peut-être, mais le pays vivra.

Au contraire, l'ajournement de la solution du problème démographique prolongera la maladie dont souffre le pays et, à brève échéance, entraînera sa disparition.

Nos voisins immédiats se multiplient, en effet, moins vite qu'autrefois sans doute, mais bien plus vite que nous, qui avons peine à nous maintenir stationnaires, si même, certaines années, nous ne régressons pas.

Notre dépression démographique peut engendrer le danger brutalement énoncé par un économiste allemand disant : « Quand, entre deux peuples voisins, il se produit de part et d'autre de la frontière une différence excessive dans le niveau de la population, l'égalité de niveau tend périodiquement et irrésistiblement à se rétablir en faisant éclater le barrage, et cela s'appelle une invasion..... »

Etudier ce problème démographique m'a paru d'une

brûlante actualité, mais, pour ne point risquer de tomber dans des redites et surtout pour pouvoir serrer la vérité de plus près, j'ai limité mes investigations à un territoire restreint, au département du Tarn, mon département d'origine, convaincu d'ailleurs que, si ce territoire peut présenter certaines singularités, les conclusions générales, le Tarnais possédant une mentalité également éloignée des extrêmes, s'appliqueront à l'ensemble du pays.

. . . .

Dans son livre *Solidarité*, Bourgeois, après avoir considéré le lien de solidarité qui unit l'homme au reste du monde à chaque moment de son existence, déclare que cette considération ne suffit pas et que ce lien ne réunit pas seulement toutes les parties de ce qui existe à une heure donnée ; il réunit également ce qui est aujourd'hui et ce qui était hier, tout le présent et tout le passé, comme il réunira tout le présent et tout l'avenir.....

Ainsi, les hommes sont, entre eux, placés et retenus dans des liens de dépendance réciproque, comme le sont tous les êtres et tous les corps sur tous les points de l'espace et du temps. La loi de solidarité est universelle.

Le poète a pu dire (1) :

..... Je sens que l'ébranlement
Qu'en battant pour le bien mon cœur ému fait naître,
Humble vibration du meilleur de mon être,
Se propage éternellement.

Jamais, ayant là, sous mes yeux, les feuillets déjà

(1) Sully Prudhomme, *La Justice*.

jaunissants de cette thèse terminée le 14 juillet 1914, je n'ai ressenti comme en ce moment l'exactitude de la pensée du philosophe et du poète.

Le contact, dans le cadre parisien où j'ai vécu pendant cinq ans, de mes maîtres de la Faculté de médecine et des hôpitaux, tous médecins éminents, et celui, dans le cadre provincial où je vis depuis une douzaine d'années, d'hommes comme mon père bien-aimé, mon beau-père M. Paulin Campa, M. Charles Pérès, directeur général des Mines de Carmaux, le regretté docteur Cabot, le contact de ces hommes qui, à des titres divers, pendant que j'admirais leur effort, avaient droit au repos et travaillaient quand même, m'a aidé à comprendre que la pure noblesse humaine vient du travail et que, plus ardente est la lutte, plus haute est la noblesse.

Leurs « vibrations vers le bien » m'ont atteint directement. Grâce à eux, stimulé par leur exemple, je n'ai jamais connu la lassitude.

En adressant à ces hommes d'exemple laborieux, d'énergie patiente, de labeur tenace, à ces hommes, en un mot qui résume tout, de grand caractère, l'hommage de cette modeste étude, je ne fais que leur rendre, trop faiblement, hélas ! à mon gré, une part des bienfaits que leur connaissance m'a valus.

. . . .

Pour la partie documentaire, j'ai trouvé maints renseignements dans les ouvrages du citoyen Lamarque, le premier préfet du Tarn (an IX) ; de Massol, bibliothécaire de la ville d'Albi (1818) ; de Compayré, chef de division à la préfecture (1851), le père de l'ancien recteur et de l'ancien député du Tarn ; de M. Portal enfin, l'archiviste du département.

Les trois premiers sont morts depuis longtemps et je ne puis que rappeler le nom de ces bons Tarnais à la reconnaissance des Tarnais présents ; le quatrième, digne émule des précédents, est bien vivant, et pour de longues années encore, je le souhaite.

M. Portal présente une particularité que je dois signaler ; c'est que, pour le dépeindre, il faut accoler trois épithètes qui s'étonnent de se trouver ensemble : il est érudit, modeste et complaisant.

J'aurais pu rechercher dans les archives les documents statistiques officiels de mon CHAPITRE SUR LA POPULATION. Cela m'eût obligé à multiplier à la Préfecture du Tarn des visites déjà bien nombreuses et je n'aurais fait que reprendre un travail déjà fait par M. Portal dans son livre : *Le Tarn au* XIX*e siècle.* J'ai accepté comme exacts tous les chiffres donnés par lui, et c'est à son livre que je les emprunte directement.

Je les complète simplement en remontant aux sources, ainsi que les graphiques, pour la période 1901-1911 qui déborde le cadre du livre précité.

Je renouvelle, au début de cette monographie, mes bien vifs remerciements à M. Portal.

M. Houques-Fourcade, professeur d'économie politique à la Faculté de Toulouse, directeur de l'Ecole supérieure de commerce, a bien voulu accepter la présidence de cette thèse, après m'avoir suggéré l'idée de son sujet. Il m'a fait un honneur dont je sens tout le prix.

. . . .

De l'amas de mes notes, documents, méditations je n'ai dégagé qu'une silhouette, je le vois bien. A mon travail il manque le labeur patient du « praticien », qui accuse les reliefs, affine les traits, nuance, polit, met

au point ; tâche délicate mais charmante, caresses à son œuvre, doux égoïsme, exquis raffinement dont m'a sevré une existence bien dure et cahotée depuis le deuxième jour de la mobilisation.

Je suis sans illusions. Je livre ma thèse telle qu'elle fut écrite en premier jet, dès juillet 1914, avant le drame prodigieux où se jouent à la fois les destinées de cette civilisation gréco-latine qui, depuis près de 3,000 ans, émerge au-dessus des pensées humaines, et celles aussi de la Patrie, drame où le monde anxieux reconnaîtra, pour des siècles peut-être, le meilleur génie de l'humanité. Je ne fais qu'une seule adjonction, celle qui touche l'alcoolisme en Normandie et que j'emprunte au Rapport de M. Charles Benoist « sur les causes économiques, morales et sociales de la diminution de la natalité ». Je la fais pour comparer à un mal suraigu notre mal alcoolique tarnais encore modéré.

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION

DANS LE

DÉPARTEMENT DU TARN

De 1801 à 1911

CHAPITRE PREMIER

LE DÉPARTEMENT DU TARN. — SES RESSOURCES.

Le but de ce travail est d'étudier le mouvement de la population dans le département du Tarn de 1801 à 1911, de marquer ses résultats, de rechercher ses causes et de poser les indications thérapeutiques qu'il peut soulever.

Cette population s'est mue dans un milieu économique sur lequel elle a agi et qui a réagi sur elle. Cette action et cette réaction surtout sont d'une importance considérable quand il s'agit d'étudier les mouvements d'une population dans son développement ou son amoindrissement comme aussi dans ses déplacements, en un mot dans ses diverses fluctuations.

Il est donc de toute utilité d'étudier immédiatement le milieu économique tarnais ; mais, pour le bien comprendre, il est indispensable de voir l'action d'ensemble du milieu économique en général.

« L'homme, la société humaine et la vie économique sont une partie de la vie organique qui se déroule sur la surface de la terre. Tout ce qui arrive dans l'ordre de l'économie nationale fait partie du grand processus de la nature. Les lois de la nature dominent la vie économique comme elles dominent la vie physique, chimique et organique. Cette nature, elle vient vers l'homme, comme l'a dit Schmoller, pour sa vie économique, sous forme de terre, de climat, de sol, de montagnes, d'air, d'eau, de plante, d'animal ; elle est pour lui un pouvoir étranger qui, à la vérité, tantôt l'excite, mais tantôt aussi l'entrave, l'anéantit, avec lequel il lutte, qui le domine, qu'il voudrait dominer. »

Ces rapports de dépendance étroite de l'homme à l'égard de la nature environnante sont connus depuis longtemps. Montesquieu, l'un des premiers, a développé cette idée. D'autres, comme Herder, ont ensuite poursuivi ces rapports plus loin en cherchant à montrer que l'histoire de la civilisation et de la vie économique humaines est, pour une partie considérable, le résultat de la zoologie et de la géographie et que les hommes sont autres suivant le climat, la partie du monde, la contrée. Puis enfin, ces idées se sont répandues, développées jusqu'en des théories extrêmes et absolues (1), voulant voir dans l'influence du milieu extérieur

(1) Demolins.

le point de départ et la cause universellement explicative de la science sociale.

Mais, sans aller jusqu'à ces exagérations, ces influences sont certaines et très puissantes. On peut dire, pour les analyser, que la vie économique de l'homme dépend : 1° du climat ; 2° de la structure superficielle et profonde du territoire ; 3° de la flore et de la faune (1).

« Le climat est constitué, comme le dit M. Pollier, par l'ensemble de toutes les influences naturelles extérieures, mais, plus spécialement, par les conditions de chaleur et de froid, d'humidité et de sécheresse et des mouvements de l'air. Le climat est éminemment variable, suivant le degré de latitude combiné avec l'altitude, l'éloignement plus ou moins grand de la mer, la direction dominante des vents, etc. Il influe d'abord sur la nature des productions végétales et animales. Puis, il influe aussi sur l'homme lui-même à deux points de vue : au point de vue de ses capacités productives et au point de vue de ses besoins de consommation ; les deux choses vont d'ailleurs généralement de pair : de grands besoins suscitent une grande activité. C'est ainsi que l'on peut expliquer la propagation rapide de la civilisation dans les pays tempérés à climat tonique. »

D'autres éléments naturels prédéterminent les modes et l'intensité de la vie économique.

(1) Pollier, *Cours d'économie politique.*

La structure du territoire d'abord, qui est à examiner sous plusieurs aspects. La configuration de la surface du sol en premier lieu : suivant que domine la plaine ou la montagne, existent des différences de richesse agricole, de facilités de communication qui retardent ou accélèrent le progrès économique.

Le régime des eaux, c'est-à-dire le système hydrographique tel qu'il est résulté de la configuration du sol. Ceci est un élément naturel dont l'influence est primordiale et complexe. L'eau est peut-être ce qu'il y a de plus important au point de vue économique. Pour l'agriculture, la démonstration n'est pas à faire : sans eau, pas de récoltes. Pour l'industrie, il en est souvent de même : l'ancienne industrie avait besoin de l'eau, qui fut la première force motrice utilisée ; la nouvelle et moderne industrie a sans doute été libérée par la vapeur, mais de quelle nouvelle importance ne va pas être la richesse hydraulique avec la conquête de la « houille blanche », force motrice de l'avenir !

Pour le commerce, enfin, l'action de l'eau se fait peut-être plus fortement sentir encore. « La civilisation a toujours remonté des côtes et de l'embouchure des fleuves dans les vallées (1). La naissance des villes est en rapport étroit avec le développement du commerce et le commerce est toujours provoqué et facilité par la voie d'eau : il en était

(1) Schmoller.

surtout ainsi autrefois, mais il en est encore ainsi aujourd'hui, malgré les chemins de fer. »

Enfin, la composition du sol et du sous-sol imprime au milieu économique des variations importantes.

Le sol influe donc sur la vie économique à bien des titres ; mais les espèces obtenues sur les différents terrains, la faune et la flore, déterminent, à leur tour, une vie économique spéciale à chaque contrée.

Tels sont les éléments naturels qui agissent sur le milieu économique, et, pour terminer ces considérations d'ordre général, avant d'aborder les particularités du milieu économique tarnais, faisons remarquer encore avec M. Pollier : 1° que l'on ne doit pas pousser trop loin la thèse de l'influence du milieu physique sur l'activité humaine; 2° que les conditions originaires du milieu physique ne sont pas une donnée immuable sur laquelle l'homme soit sans action.

Le département du Tarn fut formé en 1789 de la réunion des trois diocèses de Castres, Albi et Lavaur. Le chef-lieu fut primitivement établi à Castres. La constitution de l'an VIII divisa le département en quatre arrondissements et le chef-lieu fut transféré à Albi.

Le département du Tarn est situé dans la région du sud-ouest de la France, entre le 43e degré 22 minutes 15 secondes et le 44e degré 10 minutes 30 se-

condes de latitude; sa longitude s'étend à 0 degré 30 minutes à l'est du méridien de Paris et à 45 minutes 30 secondes à l'ouest du même méridien.

Il fait partie du bassin de la Garonne.

Ses limites sont : au nord et au nord-est, le département de l'Aveyron ; au sud, le département de l'Aude, dont il est séparé par la Montagne-Noire ; au sud-est, le département de l'Hérault ; à l'ouest, les départements de la Haute-Garonne et de Tarn-et-Garonne.

Ses limites lui donnent l'aspect d'une massue — dont la forme rappelle celle d'un parallélogramme — munie d'une courte et solide poignée formée par les cantons de Lacaune et de Murat.

Le département du Tarn tire son nom de la principale rivière qui l'arrose de l'est à l'ouest et le traverse dans toute sa largeur. Le Tarn, que les Celtes appelaient *Taran* (c'est-à-dire source des montagnes, torrent, au dire de Compayré ; ou rapide et encaissé au dire de Massol) et les Romains *Tarnis,* prend sa source dans les montagnes de la Lozère, près du hameau de Concoules, entre Villefort et Genolhac, et se jette dans la Garonne, à la pointe de Moissac.

Ce n'est pas seulement la latitude qui détermine le climat d'une région. La nature du sol, son exposition, son relief aident à la latitude.

Le département du Tarn a deux climats, l'un se rattachant au climat girondin, l'autre se rattachant au climat auvergnat.

Le premier est celui des vallées, improprement dénommées plaines et dont l'altitude se tient au-dessous de 200 mètres.

Le deuxième est celui des coteaux, c'est-à-dire des régions dont l'altitude oscille autour de 500 mètres, et surtout celui des montagnes, dont le niveau atteint et dépasse même 1,000 mètres.

Le département du Tarn possède, en effet, un relief très nuancé. Son point le plus déclive, qui est celui où le Tarn franchit sa frontière à Saint-Sulpice, est à 87 mètres d'altitude.

Son point culminant est le sommet du Montgrand, à 1,266 mètres, dans les monts de Lacaune.

La partie montagneuse du département affecte la forme d'un croissant, qui prendrait dans sa concavité et entre ses deux pointes la partie basse. L'extrémité nord du croissant est formée par les premiers contreforts des montagnes du Rouergue, la partie centrale par les monts de Lacaune et la pointe sud par la Montagne-Noire.

De ces hauteurs, le sol du département s'abaisse par gradins jusqu'à la plaine toulousaine.

Dans la partie d'altitude moyenne et basse (vallées et coteaux), la température moyenne est de 12° 59, le climat girondin correspondant à 13° environ.

Dans la partie montagneuse, au-dessus de 500 mètres, la température moyenne est de 9° 85, le climat auvergnat étant de 9° 5 environ.

Dans l'ensemble du département, la température

moyenne est de 11° 33, alors que, pour la France entière, on admet une température moyenne de 10°.

La perméabilité du sol influe sur le régime des eaux et consécutivement sur le climat. Or, dans le Tarn, comme le fait remarquer M. Portal, la courbe de niveau marquant l'altitude de 500 mètres et limitant grosso modo la « montagne » et la « plaine » peut être approximativement séparative des roches primitives et terrains primaires d'une part (montagne) des terrains secondaires, tertiaires et quaternaires de l'autre (plaine).

Quelle est l'origine de la population qui occupe le territoire du département du Tarn ?

Les détails suivants nous sont fournis par l'ouvrage du citoyen Lamarque paru en l'an IX.

Les premiers peuples connus qui aient habité le territoire formant aujourd'hui le département du Tarn furent cette partie des Celtes désignée sous le nom de Volsques ou Volgues Tectosages, fondateurs de Toulouse et de Carcassonne : *Tolosa Tectosagum*, *Carcasso Tectosagum*.

C'était une des tribus les plus belliqueuses des Gaules : s'il faut en croire quelques historiens, leurs colonnes traversèrent les Alpes, firent des incursions dans l'Italie, dans la Grèce, se rendirent maîtres de la Phrygie et firent partie de l'armée fédérée qui pilla le temple de Delphes l'an de Rome 475.

Il paraît que, dans la suite, ils étaient réunis aux

Cimbres et aux Teutons, lorsque ceux-ci vainquirent les armées que Rome envoya contre eux, et qui étaient commandées par Scipion et Mallius, et qu'ensuite, sous le consulat de Marius et pendant que celui-ci était en Italie, ils furent battus par Sylla.

Dans la fixation faite par un décret du Sénat des limites de la Gaule Transalpine ou Ultérieure, lorsqu'elle devint province romaine sous le nom de Gaule Narbonnaise, la limite de l'ouest fut fixée à la Garonne, conséquemment les Tectosages s'y trouvaient compris ; mais ces peuples se fortifièrent sur les bords du Tarn, éludèrent l'exécution du décret du Sénat, résistèrent à plusieurs généraux romains et conservèrent leur indépendance jusqu'au gouvernement de Fonteius.

Cicéron parle contre ces peuples dans son *Plaidoyer pour Fonteius*. Cependant, les Romains dominèrent absolument dans la Gaule Narbonnaise et, au moyen de leurs colonies et de leurs établissements, ils formèrent, dans peu de temps, la principale et la plus nombreuse partie de sa population.

Les invasions des Barbares, connus sous le nom de Vandales et de Wisigoths, peuples qui descendaient des anciens Scythes ou Sarmates, succédèrent à celles des Romains, et à celles des Wisigoths succédèrent celles des Sarrasins ou Arabes.

Enfin, les derniers conquérants de ce pays furent les *Francs,* tribu germaine qui avait la même origine que les Celtes et qui, à la première époque de

ses conquêtes, s'arrêta sur les bords de la Loire et de la Charente et ne pénétra dans le Midi que longtemps après ; en sorte que les habitants actuels du département du Tarn descendent, par le mélange des races, des Gaulois, des Wisigoths, des Arabes, des Francs et des Romains, sans parler des Grecs, qui longtemps auparavant avaient fondé Marseille et plusieurs autres établissements : mélange dans lequel on trouve au moins trois races primitives, savoir :

1° Celle des Gaulois, qui se confond avec celle des Francs et même, dans l'opinion de quelques savants, avec celle des Wisigoths ou Vandales, descendant des Scythes (opinion que ne partage pas Lamarque).

2° Celle des Sarrasins ou Arabes.

3° Enfin, la race des Romains, qui, très vraisemblablement, est la même que celle des Grecs.

On distingue, ajoute Lamarque, dans la population actuelle, des caractères peu équivoques de ces diverses origines, mais d'une manière très inégale.

Celle des Arabes, dont la stature et la couleur sont connues et qui est très répandue en Espagne et aux Pyrénées-Orientales, est à peine sensible dans le département du Tarn.

Les habitants des montagnes, plus grands, plus forts et plus blonds que ceux de la plaine, rappellent, avec moins de mélange que ces derniers, les Celtes Tectosages, les Wisigoths ou les Francs.

Enfin, si l'on observe la stature des habitants de

la plaine, moins grands et moins blonds que les habitants des montagnes, mais moins petits et moins bruns que les Espagnols ; si l'on étudie leur caractère et leur langage, l'on voit « évidemment » qu'ils descendent des Romains, et cette troisième classe forme au moins quatre cinquièmes de la population de cette contrée, à la différence des départements du Nord, où elle n'en forme pas un cinquième.

Depuis le temps où le préfet Lamarque distinguait aussi « évidemment » les caractères de nos ancêtres, un siècle est passé et il s'est produit, durant ce laps de temps, une transformation radicale des moyens de locomotion. Les chemins de fer sont nés et se sont multipliés, le réseau routier s'est développé et amélioré et il en est résulté un bouleversement complet des caractères ethniques.

Par ces voies de communication, les moyens d'action de l'agriculture, du commerce et de l'industrie se sont transformés. Les individus, molécules humaines, sont entrés en vibration, se sont mis en mouvement, sont passés d'un canton dans un autre, d'un arrondissement dans un autre, d'un département dans un autre. Ces déplacements infinis ont provoqué d'innombrables croisements de types dont le résultat prochain sera la formation d'une matière humaine uniforme.

L'ethnographie de chaque nation ainsi s'uniformise, à fortiori celle d'un département : que l'on voyage du nord au sud, de l'est à l'ouest, partout on voit non seulement mêmes vêtements, mêmes

coutumes, mêmes mœurs, mais aussi mêmes types d'individus ; et, si on peut en différencier quelques-uns, ils seront rares et la démarcation manquera souvent de netteté ; il ne s'agira que de nuances, qui iront d'ailleurs s'estompant de plus en plus à mesure qu'à chaque génération les croisements augmenteront.

Pour voir vraiment d'autres types d'hommes, il faut aujourd'hui franchir les frontières. Le Latin diffère encore de l'Anglo-Saxon et le Slave du Germain, pour rester en Europe; mais il n'est pas invraisemblable d'admettre qu'en un jour lointain les caractères qui les distinguent s'effaceront grâce au progrès toujours croissant des moyens de locomotion et à la transformation de la mentalité des peuples, et que de toutes ces pénétrations de races il se dégagera un type d'homme moyen, pour chaque continent tout au moins.

N'acceptons donc plus à la lettre la classification que Lamarque et Massol après lui ont voulu établir en ce qui concerne la population du département du Tarn. Elle ne saurait être exacte aujourd'hui. Acceptons simplement l'idée que le Tarnais contemporain est l'addition de Gaulois, de Sarrasins et de Romains et que, de-ci de-là, on peut parfois encore en différencier quelques types. N'approfondissons pas davantage.

L'*idiome* communément parlé dans le peuple est la vieille langue d'Oc ou langue romane. Moins

heureux que le provençal, notre patois n'a pas trouvé un Mistral pour accomplir la même œuvre de rénovation et de renaissance et restituer à notre langue romane, suivant l'expression de Mgr de Cabrières dans le panégyrique du grand poète, « les titres de noblesse égarés depuis les splendeurs du moyen âge ». Aussi n'a-t-il pas conservé sa pureté et un français corrompu est-il venu l'altérer. On y reconnaît cependant encore beaucoup de mots d'origine directement latine.

C'est cette langue d'Oc antérieure à la langue française que parlent tous les habitants des campagnes. Le peuple des villes, qui, il y a cent ans, entendait bien le français mais le parlait assez mal et s'exprimait communément en roman, parle aujourd'hui assez couramment le français. Mieux encore qu'au début du XIXe siècle, les citoyens instruits parlent aujourd'hui tous le français, ce qui ne les empêche point, j'en connais et les approuve, de trouver notre langue locale expressive, abondante, sonore et harmonieuse. Moins douce que celle de Toulouse, elle est aussi beaucoup moins rude que celle de l'Aveyron.

La population du Tarn est d'esprit droit et sain. Elle est sobre, économe, travailleuse. Je le démontrerai par les statistiques sur la consommation de l'alcool, sur les fonds déposés aux Caisses d'Epargne, sur la production agricole et industrielle.

Ces qualités dénotent des mœurs douces et régulières.

Quelle est la valeur du sol sur lequel a vécu la population ?

Des chiffres que je vais citer il ressort cette particularité économique, rare, précieuse et fort intéressante, que le Tarn est un département qui se suffit à lui-même. Supposons qu'à la suite d'une perturbation géologique, il se produise un affaissement de tout le territoire entourant le département et que ce territoire disparu soit remplacé par la mer ; l'île formée par le département n'aurait à peu près rien à demander à l'importation. Après avoir nourri, logé, chauffé, éclairé ses habitants, elle exporterait encore une certaine partie de ses produits.

L'étendue du territoire ne peut se donner que d'une façon approximative. Le grand livre terrier accuse en effet 574,560 hectares, mais les opérations cadastrales étaient à peine terminées (1840), que la première enquête décennale (1841) fournissait un chiffre différent : 573,977 hectares. Dans la suite, les variations ont continué à se produire.

Quoi qu'il en soit, il s'agit là de territoire *total,* qui se divise en territoire *agricole,* cultivé ou inculte, et en territoire *non agricole.* Ce dernier correspond aux emplacements des propriétés bâties, des cours d'eau, routes et chemins, cimetières, etc.

Voici, d'après les données du cadastre exécuté

de 1808 à 1840 et les enquêtes décennales de 1882 et 1892, comment est distribuée la superficie du sol tarnais.

Dans 100 hectares on compte :

	SUIVANT LE CADASTRE					En 1882 — DÉPART[t]	En 1892 — DÉPART[t]
	ALBI	CASTRES	GAILLAC	LAVAUR	DÉPART[t]		
Terres labourables.	53h 4	53h 2	54h 4	70h	56h	54h	57h 3
Prés	8 1	9 9	4	4 4	7 4	9 2	11 3
Vignes	4 8	2 1	11	7	5 5	10 4	2 7
Bois..............	20 1	16 8	20 3	12 1	17 7	13 5	13 4
Vergers, jardins....	» 7	» 6	» 2	» 3	5	1	1 3
En culture.........	87h 1	82h 6	89h 9	93h 8	91h 6	88h 1	86h
Incultes...........	10 6	15	6 2	3 2	5 8	8 5	10 1
Agricoles..........	97h 7	97h 6	96h 1	97h	97h 4	96h 6	96h 1
Non agricoles......	2h 3	2h 4	3h 9	3h	2h 6	3h 4	3h 9

Si nous divisons la superficie de chacun de nos arrondissements par le nombre de ses parcelles cadastrales, nous voyons que la contenance moyenne d'une parcelle cadastrale est égale :

Dans l'arrondissement de Gaillac, à 36 ares.
— de Lavaur, à 45 ares.
— d'Albi, à 47 ares.
— de Castres, à 69 ares.

Ces chiffres montrent que c'est dans l'arrondissement de Gaillac que le sol est le plus riche et dans l'arrondissement de Castres qu'il l'est le moins. « Dans une région où, comme le fait justement remarquer M. Portal dans son livre *Le Tarn au XIXe siècle*, les anciens usages successoraux ont été sensiblement les mêmes dans toutes ses parties, où les partages ont été pratiqués avec une fréquence analogue un peu partout, les divisions du terrain sont en raison de sa fertilité. Meilleure est la terre, plus elle se prête à des cultures variées, plus aussi sa possession est convoitée : d'où un parcellage plus fréquent ou, ce qui revient au même, des parcelles plus petites. Il faut, d'ailleurs, ajouter que, si Gaillac vient, à cet égard, en première ligne, il le doit à son vignoble. »

Toutes ces propriétés cultivées ou incultes n'appartiennent pas aux seuls particuliers. La répartition établie par l'enquête de 1892 revient à recon-

naître, pour 100 hectares de territoire *agricole*, par ordre d'importance :

Aux particuliers.		94 h. 41 a. 2
Aux communes	4 h. 1 a. 9	
A l'Etat	1 h. 27 a. 4	
Aux établissements hospitaliers	19 a. 6	5 h. 58 a. 8
Aux sociétés diverses	9 a. 4	
Au département	5	

La propriété particulière dans le Tarn est rarement très étendue : les domaines les plus importants, c'est-à-dire de plus de 40 hectares, ont une contenance *moyenne* de 141 hectares d'après l'enquête de 1892, tandis que, pour la France entière, cette moyenne s'élève à 162 hectares. Ce qui, dans le Tarn, élève considérablement cette moyenne est l'existence d'immenses domaines de montagne dans l'arrondissement de Castres, dont l'étendue est parfois de près de 1,000 hectares.

Les exploitations de moins d'un hectare y sont au nombre relativement élevé de 29,566, avec une contenance moyenne de 59 ares. L'étendue moyenne de toutes les exploitations ensemble se chiffre par 7 hectares 85 ares dans notre département et par 8 hectares 65 ares dans la France entière. Le morcellement de la propriété est donc nettement accusé dans notre région. Il l'est même plus que ne l'indique la comparaison de ces deux derniers chiffres, si l'on veut bien se souvenir de l'existence d'un

certain nombre d'immenses domaines de montagne qui viennent en quelque sorte fausser les résultats.

Ces biens sont cultivés :

Par le faire-valoir direct dans la proportion de.. 76 %.

Par le métayage dans la proportion de.. 20 %.

Par le fermage et la location verbale dans la proportion de................................ 4 %.

Le fermage est très peu pratiqué, tandis que le bail à mi-fruits est, au contraire, fréquent, à ce point que le Tarn se trouve inscrit au sixième rang sur la liste des départements classés suivant le nombre des tenures de ce genre. On comptait, en 1892, 12,310 métayers et seulement 2,034 fermiers ou locataires, locataires surtout.

D'autre part, à la même époque, l'étendue moyenne

	DANS LE TARN	EN FRANCE
D'une culture directe était de................	4 h. 50 a.	4 h. 37 a.
D'une métairie, de....	9 h. 15 a.	10 h. 78 a.
D'une ferme, de......	18 h. 5 a.	11 h. 71 a.

Ce chiffre de 18 hectares 5 ares pour une ferme moyenne est dû à l'existence de quelques grosses propriétés ; le plus souvent les biens loués sont de petite importance.

Passons maintenant en revue les divers produits du sol en suivant l'ordre du tableau de répartition du territoire agricole.

Terres labourables. — On y récolte des céréales, des tubercules et racines, des légumineuses, des fourrages, des plantes industrielles (oléagineuses, textiles et tinctoriales).

Parmi les céréales, la première place revient au *blé.* Voici, pour différentes époques, les quantités de céréales récoltées :

	Vers 1801	1832	Vers 1850	1890-1900
Froment....	800.000^{h}	921.703^{h}	985.164^{h}	1.353.728^{h}
Méteil.......	60.000	51.638	21.105	18.714
Seigle	533.333	515.852	351.907	268.893
Orge	20.000	8.881	5.085	16.644
Avoine......	60.000	148.191	185.347	424.414
Sarrasin.....		2.239	13.991	8.010
Maïs	400.000	322.313	476.562	413.600
Millet				1.920

La progression du blé est remarquable.

Il est généralement admis qu'un individu consomme 3 hectolitres de blé par an; il s'ensuit que, depuis 1860 ou 1870, la production du blé est devenue suffisante pour alimenter la population du département et que, depuis 1880, le Tarn exporte une certaine partie de son blé.

Le recensement de 1881 accuse une population de 359,000 habitants. A 3 hectolitres de blé par

unité, cela fait une consommation de 1,077,000 hectolitres. C'était, à cette époque, la production du département. Mais, depuis, la population s'est abaissée à 332,000 habitants en 1901 et la production du blé s'est élevée à 1,300,000 hectolitres. Depuis cette époque, le département est donc devenu exportateur de blé.

La récolte de *pommes de terre* du commencement du XIX[e] siècle était environ de 60,000 quintaux. En 1832, elle était de 200,000; en 1850, de 565,000; en 1900, de 1,248,300. Elle est depuis longtemps plus que suffisante non seulement pour l'alimentation humaine mais aussi pour l'élevage du bétail. Le Tarn est exportateur de pommes de terre.

Mgr de Barral, évêque de Castres (1752-1773), passe pour avoir introduit ce tubercule dans notre région.

Prés. — Le livre terrier indique 44,533 hectares en 1882 et 47,810 en 1900. Cette étendue est largement suffisante pour l'entretien du bétail.

Vignes. — Le vignoble tarnais est des plus importants; il est un des éléments de notre richesse agricole. Sa terre de prédilection est dans l'arrondissement de Gaillac. En l'an IX, le préfet Lamarque estimait que le département produisait ordinairement 154,000 muids de Paris de vin, quantité équivalant à 312,720 hectolitres. La production moyenne de l'hectare de vigne dans le Tarn étant, d'après les statistiques de 1841, 1852 et 1862, de

11 hectolitres 27, le vignoble du début du siècle aurait eu une étendue de 27,200 hectares environ.

L'enquête de 1841 indique un total de 29,298 hectares, donnant 344,203 hectolitres.

L'enquête de 1852 indique un total de 37,580 hectares, donnant 447,777 hectolitres.

En 1862, l'étendue du vignoble est de 38,599 hectares.

La valeur de ces récoltes varie de 4 à 12 millions, suivant le prix de l'hectolitre.

En 1865, débute un fléau, qui, de proportions réduites jusqu'en 1884, prend soudain, en 1885 et 1886, une virulence et une extension extraordinaires; il continue ses ravages de 1887 à 1891 et décline peu à peu de 1892 à 1900. C'est le phylloxera, qui ravage entièrement le vignoble tarnais composé de plants français. Lentement le désastre se répare; on plante des plants américains et le siècle se termine avec 26,929 hectares, dont 22,845 de pleine production, donnant ensemble 908,651 hectolitres (39 par hectare), qui ont valu, à raison de 15 fr. 80 l'un, la somme de 14,347,031 francs.

Après le blé, dont la récolte de 1900 atteignait le prix global de 18 millions, les vins constituent la plus importante ressource agricole du département.

Suffisamment riche en *bois,* le Tarn a pour particularité de s'être peu déboisé, contrairement à ce qui s'est passé pour l'ensemble du pays.

La contenance forestière totale était environ :

En 1801, de..................	95.000 hectares.
En 1841, de..................	90.740 —
En 1862, de..................	84.840 —
En 1882, de..................	77.677 —
En 1892, de..................	75.445 —
En 1900, de..................	81.179 —

Sur 100 hectares forestiers en 1801, il en subsiste 86 environ en 1900 ; la perte équivaut à 14 %, soit à peu près à un septième.

Les défrichements ont été surtout faits dans la « plaine » pour la formation de terres labourables et de prairies. Aussi le régime des eaux, le climat et le sol agricole n'ont-ils pas subi chez nous de ce fait de modifications appréciables.

Les *châtaigneraies*, que les statistiques classent parmi les arbres fruitiers et qui en réalité forment un élément intermédiaire entre ceux-ci et la forêt, ont notablement diminué d'importance.

Vers 1830, il y en avait........	9.689 hectares.
En 1852 —	9.397 —
En 1862 —	8.932 —
En 1882 —	5.061 —
En 1892 —	4.277 —
En 1900 —	3.000 —

La production est passée de 226,000 hectolitres (chiffre donné par le préfet Lamarque en l'an IX) à 71,330 en 1900.

Cette quantité suffit encore largement à l'élevage

et à l'alimentation humaine et une partie de cette production est exportée.

Nous ne dirons qu'un mot des *cultures maraîchères et fruitières,* qui fournissent des légumes et des primeurs à la consommation départementale et à l'exportation : fraises et pêches de Mézens, Saurs, Gaillac.....; jardinage de toute nature à Lescure, Arthés.....

La *faune* locale agricole a pour principaux représentants les animaux de ferme et de basse-cour. Les nombres d'animaux de ferme fournis par la statistique sont les suivants :

	ESPÈCES						
	CHEVALINE	MULASSIÈRE	ASINE	BOVINE	OVINE	CAPRINE	PORCINE
1812...	6.809	7.026		(1) 51.058			
1830...				87.001	618.723	9.117	
1841...	10.048	5.512	5.117	86.993	582.025	3.597	75.094
1852...	10.131	4.524	4.969	75.672	539.629	5.606	78.199
1862...	11.747	5.099	4.466	104.169	514.463	9.052	84.569
1872...	12.925	4.018	6.818	103.041	484.238	6.548	100.979
1882...	14.863	2.532	5.308	117.874	410.177	6.941	127.788
1892...	14.396	2.316	4.559	136.231	416.345	7.426	153.326
1900...	16.627	2.067	4.863	156.652	369.992	4.790	120.240

(1) Ce chiffre, qui semble trop faible, est donné par CHAPTAL, *De l'industrie française*, t. I, page 198. Paris, 1819, 2 vol. in-8°.

Ces chiffres dénotent un accroissement remarquable des espèces chevaline, bovine et porcine.

Pour 1,000 têtes d'animaux de ferme, on aura en 1900 :

	DANS LE TARN	EN FRANCE
Espèce chevaline.......	24 têtes.	63 têtes.
— mulassière......	3 —	5 —
— asine...........	7 —	8 —
— bovine..........	229 —	313 —
— ovine...........	541 —	435 —
— caprine.........	7 —	33 —
— porcine.........	189 —	143 —

Les espèces ovine et porcine dépassent donc sensiblement la moyenne. Aussi les représentants de ces espèces sont-ils ceux qui s'exportent le plus; ceux de l'espèce bovine viennent après.

Les animaux de basse-cour ne peuvent point se dénombrer exactement. Disons seulement que l'arrondissement de Lavaur, grand producteur de maïs, élève des oies réputées, que les cantons de Gaillac, Montmiral et Cordes s'adonnent à l'élevage des dindons, enfin que le commerce des œufs a pris un grand développement. Les gares d'Albi dirigent sur Paris et le Bas-Languedoc près de 100,000 kilos, celle de Vindrac environ 50,000.

L'*industrie extractive* du département comprend les mines de houille de Carmaux et de Cagnac—Albi ; les mines de plomb argentifère de Peyrebrune ; les mines de fer et manganèse d'Alban—le Frayssé.

Les mines de houille de Carmaux :

	OCCUPAIENT	PRODUISAIENT
En l'an VIII..	188 ouvriers	5.306 tonnes.
En 1850......	551 —	55.450 —
En 1880......	1.729 —	306.870 —
En 1900......	3.000 environ	500.000 —
En 1910......	3.500 —	660.000 environ.

M. Charles Pérès, qui dirige les houillères de Carmaux depuis vingt-cinq ans environ, a eu le rare et double mérite de concevoir un projet de rénovation totale et méthodique et de le mener à bonne fin. Sous son énergique et intelligente impulsion, cette industrie a pris un essor remarquable.

De création relativement récente, les mines de houille de Cagnac—Albi, qui n'ont extrait en 1891 que 5,381 tonnes, occupent, en 1900, 1,028 ouvriers et produisent 162,674 tonnes. En 1910, elles occupent plus de 2,000 ouvriers et leur extraction dépasse 200,000 tonnes. Le bassin de Cagnac est voisin, mais complètement distinct, de celui de Carmaux. La progression de ces mines est rapide ; l'habileté de leur directeur, M. Péret, y contribue grandement.

Les mines de Peyrebrune, connues dès la plus haute antiquité, ont pris dans ces dernières années une solide extension. Elles occupent 250 ouvriers environ ; leur prospérité s'accroîtra sans doute dans l'avenir. Ces mines produisent plus de 20,000 tonnes de minerai tout-venant et plus de 1,500 tonnes de minerai marchand.

Les mines de fer d'Alban—le Frayssé alimentent en matière première les hauts fourneaux et usines

de Saint-Juéry. Il y a là un magnifique ensemble industriel qui occupe plus de 2,000 ouvriers. Minerai au Frayssé, force motrice importante avec la chute du Saut-de-Sabo, la chaussée des Avalats et la chute d'Ambialet, la Société de Saint-Juéry a tous les éléments pour prendre un développement de plus en plus considérable.

Citerons-nous les carrières d'ardoise de Lacaune et de Dourgne, de granit du Sidobre, de pierre de Ranteils et de Lavasière fournissant environ 50,000 tonnes de chaux hydraulique et 3,000 de ciment, de pierre de Labastide-Gabausse et de Blaye fournissant 8,000 tonnes de chaux grasse dite de Blaye ?

Tous ces produits de l'industrie extractive sont largement exportés et, pour ne citer que les charbon, coke et agglomérés de Carmaux, il n'en est consommé dans le Tarn que 94,000 tonnes environ, soit un septième de la production totale.

Mais l'*industrie transformatrice* est plus importante que l'extractive. Le pourcentage comparatif de ces deux industries est le suivant :

Industrie extractive				10 %
Industries de transformation	Textile	20	34	90 %
	Travail des étoffes	14		
	Travail du bois		12	
	Métallurgie	3	10	
	Trav. des métaux ordinaires	7		
	Cuirs et peaux		9	
	Construction en pierre		8	
	Alimentation		6	
	Diverses		11	

Industrie textile. — L'éclosion de cette industrie, qui est une immense fortune pour tout le Castrais, a été provoquée, peut-on dire, par l'ingratitude du sol. Les sommets, les versants et les vallées de la Montagne-Noire et des monts de Lacaune se prêtent peu à une agriculture riche et variée. Ce ne sont partout que pâturages, terrains maigres, friches, dont le bétail se satisfait et qui semblaient ne jamais permettre autre chose que l'élevage. Or, il y a un siècle et demi, quelques Castrais ingénieux eurent la pensée de traiter la laine des innombrables moutons qui paissaient l'herbe de la région avant d'être vendus pour la boucherie. L'eau nécessaire à cette industrie coule précisément en abondance dans toutes les vallées castraises, et bientôt, sous l'intelligente initiative de quelques hommes de valeur dont le nom restera à jamais lié à l'histoire de cette industrie, les Olombel, les Cabibel, les Houlès, les Cormouls-Houlès, partout, dans le fond de ces vallées qui paraissaient à jamais vouées au silence et à l'isolement, des usines se fondèrent; Mazamet, Castres, Anglés, Brassac, Dourgne, Labruguière, Lacaune, Montredon, Roquecourbe, Saint-Amans-Soult, Vabre, Vielmur sont peuplées d'ouvriers (11,000 environ) dont les salaires ont une *moyenne* de 3 à 4 francs.

Le chiffre d'affaires de cette riche contrée industrielle est prodigieux et son commerce rayonne dans le monde entier. Les laines de Mazamet fournissent le chiffre d'exportation de beaucoup le plus élevé

du département. Les vins de Gaillac, qui viennent après, ont un chiffre infiniment plus modeste.

Le délainage de Mazamet est une industrie unique. Il n'existe, peut-on dire, que là, car c'est à peine si on pourrait citer quelque usine isolée dans le nord de la France, en Belgique et en Argentine. Ce qui n'existe nulle part, c'est un gros centre comme Mazamet groupant environ cinquante usines.

Cette curiosité industrielle du département mérite qu'on s'y appesantisse.

Les chiffres suivants, que j'emprunte à un article de M. Ardouin-Dumaret : *Mazamet*, paru dans le *Bulletin du Comité Dupleix* et reproduit dans le *Journal du Tarn* du 26 avril 1913, forment à l'industrie mazamétaine un socle dont on appréciera la hauteur.

« ... La valeur des laines expédiées par la gare dépasse 100 millions (101,097,000 francs en 1910)... Et la laine n'est pas le seul produit : les peaux délainées représentent une valeur importante sous leur forme de cuirot. Mais cette valeur est sujette à des fluctuations extraordinaires. En 1907, la douzaine de cuirots valait 17 francs ; les 2,200,000 douzaines expédiées représentent donc 37,500,000 francs. En 1910, le prix tomba à 7 fr. 50 : jamais il n'avait été si bas, et, pour deux millions de douzaines, n'a donc atteint que 14,400,000 francs.

« En cette année 1910, la succursale de la Banque de France à Mazamet, ville de moins de 15,000 âmes, était au vingt-sixième rang sur les cent vingt-

huit que possédait notre grand établissement financier, alors qu'Albi, plus populeuse, chef-lieu du département, n'était qu'au centième, et Castres, chef-lieu de l'arrondissement, au cent quatrième. Le mouvement des opérations s'élevait à plus de 170 millions. Si l'on ajoute à ces chiffres ceux des banques locales et des succursales des grandes banques de Paris, on atteint un total énorme eu égard à la faible population de la ville. Mazamet dépasse Clermont-Ferrand, Saint-Quentin, Tours, Douai, Orléans, Boulogne-sur-Mer, Brest, Roanne et bien d'autres cités autrement importantes. Elle vient, dans le tableau de la Banque de France, immédiatement après Dijon et Dunkerque en 1911 ; en 1910, elle dépasse celle-là.

« La petite ville de la Montagne-Noire est donc en réalité un des plus puissants organismes commerciaux et industriels de notre pays. Son activité n'est pas seulement représentée par le délainage ; depuis quelques années, l'industrie des tissus a repris de l'activité ; draps, molletons et flanelles sont produits en quantité plus grande peut-être que par le passé. De belles usines se sont édifiées. Si la population ne s'accroît pas, c'est que beaucoup d'ouvriers des fabriques ont leur résidence sur le territoire des communes voisines, d'où ils viennent chaque matin.

« Mazamet, connu seulement en France des fabricants et des commerçants, jouit d'un grand renom à l'étranger. Il est, pour l'Amérique du Sud, l'Afri-

que du Sud et l'Australie, un merveilleux débouché, sans cesse croissant. En 1910, elle tirait de l'Argentine et de l'Uruguay 45,000 balles de laine, soit 22,050 tonnes ; en 1910, la douane relevait pour les mêmes provenances 80,470 balles (37,099 tonnes). La part du petit Uruguay était de 20,800 balles, soit 15,516 tonnes. Les autres pays exportateurs : l'Espagne, le Cap, l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, 24,000 balles, d'un poids de 3,840 tonnes.

« En vain la concurrence étrangère a-t-elle tenté d'implanter le délainage, Mazamet garde son immense supériorité. Alors qu'elle tirait plus de 80,000 balles de l'Amérique du Sud, le reste du monde n'en recevait que 13,000.

« Les chiffres qu'on vient de lire s'appliquent aux « peaux de laine », mais Mazamet ne s'est pas bornée aux 56,455,742 kilos de cette matière première, qu'elle reçut en 1910, elle a également demandé les toisons à ses fournisseurs ; la même année, elle recevait 2,775,927 kilos de laine en suint. Presque toutes ces importations se font par Bordeaux ; le grand port girondin subit donc de façon heureuse le contre-coup de la prospérité de Mazamet.

« La fabrication des tissus n'est pas uniquement concentrée dans la ville et son territoire, la plupart des communes de la vallée du Thoré, de Labruguière en aval à Saint-Amans-Soult et Labastide-Rouairoux en amont, y participent, comme elles entreprennent peu à peu le délainage. Depuis la

crise de 1887, qui avait si fort affaibli la production, le relèvement a été sensible, le chiffre des tissus fabriqués, draps, molletons et flanelles, a presque doublé. De 946,780 kilos expédiés en 1889 par les cantons de Mazamet, Saint-Amans-Soult et Labastide-Rouairoux, les envois se sont élevés à 1,606,345.

« A ces chiffres il faudrait ajouter ceux du canton de Labruguière, qui appartient à la circonscription de la Chambre de commerce de Castres.

« D'autres industries sont nées se rattachant aux premières. Jusqu'en 1902, les cuirots, c'est-à-dire les peaux délainées, allaient se faire transformer dans une petite ville de l'arrondissement de Lavaur, Graulhet, devenue un centre très actif ; ces cuirots y sont mégissés pour fournir certains articles spéciaux, comme le maroquin pour doublure, les peaux pour la reliure et la maroquinerie. En 1902, Mazamet commence à transformer elle-même ces peaux, elle en expédiait 374,283 kilos. En 1910, la production atteignait 869,507 kilos. En même temps, des hommes d'initiative tentaient la bonneterie de laine, bas, tricots, bonnets de laine ; ils en expédiaient 282,419 kilos dès 1903, pour atteindre 307,000 kilos en 1910. Cette industrie nouvelle emploie déjà plus de 1,000 ouvriers.

« Et de nouveau Mazamet est en plein essor. »

Arrêtons notre pensée sur ce dernier mot, les chiffres qui précèdent suffisant largement à faire

saisir l'importante place industrielle qu'occupe Mazamet.

Travail des étoffes. — Des industries classées sous cette rubrique (ouvrages en tissus, confection de vêtements, lingerie, parapluies...), la chapellerie est la plus importante. Importante, elle le fut surtout. En 1880, en effet, Albi possédait près de 2,000 ouvriers chapeliers, mais l'incapacité des patrons, qui ne surent point transformer leur matériel pour lutter contre la concurrence étrangère, et les exigences prématurées du personnel amenèrent le déclin rapide de cette florissante industrie. En 1900, il n'y a guère plus de 400 ouvriers chapeliers. Le déclin s'est depuis encore accentué.

La chapellerie de Graulhet, quoique plus modeste, est passée par les mêmes phases de grandeur et de décadence : 115 ouvriers en 1880, 46 en 1900.

Travail du bois. — Cette industrie est répandue dans les quatre arrondissements, mais ses centres principaux sont Castres et Rabastens, où se trouvent de nombreux et importants ateliers de carrosserie, menuiserie, ébénisterie..... Saint-Sulpice, qui fabrique des brosses, donne du travail à 300 ou 400 ouvriers.

Métallurgie et travail des métaux ordinaires. — Gabriel de Solages établit une forge à Saint-Juéry avant la Révolution. Après des transformations successives, cette forge s'est vue remplacée par une

immense usine appartenant à la « Société des hauts fourneaux, forges et aciéries du Saut-du-Tarn ». Les mines de fer et de manganèse du Frayssé appartiennent à cette Société et ses minerais sont traités à Saint-Juéry. En 1850, on fabriquait à Saint-Juéry 833 tonnes d'acier et on y occupait 225 ouvriers. En 1880, on fabriquait 1,071 tonnes. En 1900, 4,226 et on y occupait 1,122 ouvriers. La force motrice de Saint-Juéry s'est élevée, de 390 chevaux-vapeur en 1880, à 940 en 1890 et à 1,140 en 1900. En 1910, Saint-Juéry groupe plus de 2,000 ouvriers.

Cuirs et peaux. — La mégisserie et la tannerie ont leur centre principal à Graulhet. Ce sont les peaux délainées de Mazamet qui sont travaillées à Graulhet. L'enquête de 1847-1852 signalait seulement 8 établissements avec 64 ouvriers. En 1856, il y avait 19 établissements avec 125 ouvriers. Enfin, il y avait 90 établissements dans les dix dernières années du siècle, occupant 1,694 personnes en 1892 et plus de 1,800 en 1900, près de 2,500 en 1910. Les produits de cette industrie s'élevaient à 144,000 francs vers 1850 et dépassaient 2 millions à la fin du siècle.

Graulhet vient encore en tête pour la tannerie. En 1900, elle occupe 70 ouvriers et fournit un produit d'environ 200,000 francs. Il y a aussi des tanneries à Castres, Albi, Gaillac, Lavaur...

Construction en pierre. — Rappelons simplement le granit du Sidobre, dont le centre d'exploitation

est Lacrouzette, et les carrières de belle pierre de Monestiés.

Alimentation. — Albi et Gaillac ont depuis longtemps des minoteries qui ont acquis aujourd'hui un très haut perfectionnement. Les blés du Tarn, ceux des vallées, ceux aussi des coteaux, fournissent une farine d'excellente qualité, qui ne craint aucune comparaison. Ces deux centres ne sont point les seuls à avoir des minoteries : Lescure, Arthés, Lavaur, Castres... en possèdent aussi.

Albi et Lescure ont des vermicelleries.

Industries diverses. — Il existait à Albi, en l'an IX, des fabriques de cierges et de bougies.

En 1801, il y avait dans le département huit papeteries, neuf en 1812, treize en 1829. Leurs sièges étaient à Castres, Burlats, Mazamet. Cette industrie, qui groupait plus de 350 ouvriers, périclita vers le milieu du siècle et disparut. Il n'existe plus qu'une papeterie aux Salvages.

La verrerie, par contre, a prospéré. Au début du siècle, il existe une verrerie à Haute-Serre (commune de Penne), sur les confins de la Grésigne. En 1846, elle donnait pour une quarantaine de mille francs de produits. L'enquête statistique de 1847-1852 la mentionne et signale qu'elle occupait à cette époque 27 ouvriers, mais ne fournissait plus que pour 11,000 à 12,000 francs de produits.

En 1830, Simon Mathieu fonda une verrerie à bouteilles à Gaillac. Fermée en 1836, rouverte en

1869, fermée encore, rouverte une deuxième fois en 1873, elle fut définitivement fermée quelques années après. Elle occupait 110 personnes.

Tout autre fut l'avenir d'une verrerie fondée à Carmaux par Gabriel de Solages, le même qui groupa sur son nom la plus grande partie des puits d'extraction de la houille du bassin de Carmaux, obtint la concession et donna le premier coup de fouet à l'exploitation minière, le même qui fonda à Saint-Juéry un haut fourneau qui fut le berceau de l'importante usine que nous connaissons (1).

A côté de son château, dans le parc même, par conséquent dans la commune de Blaye, Gabriel de Solages fonda une verrerie dont le combustible lui était fourni, comme à Saint-Juéry, par ses mines

(1) En créant verrerie et haut fourneau alimentés en minerai par ses mines d'Alban—le Frayssé et en charbon par ses mines de Carmaux, Gabriel de Solages s'élevait au rang de précurseur industriel, puisqu'il réalisait avec les moyens limités de l'époque une *entreprise* industrielle. L'entreprise, comme on sait, comprend plusieurs établissements : tantôt, ce sont de simples succursales, des filiales destinées à donner de l'extension à l'entreprise, tantôt, ce sont des établissements complémentaires, comme une mine, un haut fourneau, un chantier de constructions navales pour une entreprise métallurgique. Les installations sont séparées matériellement les unes des autres, mais, économiquement, elles font partie de la même affaire, dépendant de la même direction, du même entrepreneur. Cette forme d'industrie est un des aspects modernes du phénomène complexe de la concentration industrielle.

En créant en 1752 une verrerie à bouteilles, une manufacture de glaces et un haut fourneau pour augmenter l'extraction de la houille dans ses mines de Carmaux et en tirer le meilleur parti possible, Gabriel de Solages eut une prévision surprenante d'une des idées qui font la force de l'industrie moderne. Il m'a paru intéressant de mettre à jour, en passant, ce fait, je crois, ignoré.

de Carmaux. C'était en 1752. Cette usine vécut modestement jusqu'en 1856, époque à laquelle elle fut prise par M. Rességuier. En 1862, le nouveau propriétaire transporta son usine près de la gare de Carmaux. Elle n'a cessé de prospérer et elle occupe en 1910 plus de 1,000 ouvriers. Elle a six fours en activité simultanée et fabrique plus de 80,000 bouteilles par jour, soit 30 millions par an. C'est la plus importante verrerie de bouteilles de France. A la suite d'une grève, en 1891, des verriers de Carmaux fondèrent à Albi une verrerie dont les actions furent souscrites par des organisations ouvrières. Cette usine groupait en 1910 350 ouvriers environ.

Briquetteries et tuileries se trouvent à Albi, Castres, Carmaux, Couffouleux, Rabastens... Si l'on veut bien se rappeler que le vieil Albi, la cathédrale, l'archevêché, de même que la plupart des maisons et églises de Rabastens, pour se borner à ces deux exemples, sont bâtis avec les briques du pays, on aura une idée de leur qualité.

M. Portal fait judicieusement remarquer que la force en chevaux-vapeur développée par les machines peut servir dans une certaine mesure à se rendre compte de l'importance de l'activité industrielle d'une région. Le Tarn fait cependant exception à cette règle en ce sens que la principale industrie, celle du délainage, se fait avec des moteurs peu puissants. Vers 1900, le Tarn possède

402 établissements groupant 448 machines de 6,824 chevaux-vapeur, dont 987 pour l'agriculture, 2,116 pour les usines et 3,721 pour les industries de transformation. Comparé au chiffre total pour la France entière, ce nombre de 6,824 n'équivaut qu'à un 300me, proportion qui serait fort modeste si on oubliait notre précédente remarque.

Nous proposant d'étudier dans le chapitre suivant le mouvement de la population, il est du plus haut intérêt de connaître auparavant le mouvement des salaires.

Les trois enquêtes de 1840-1845, 1861-1865, 1891-1893 nous apprennent qu'à ces époques, la moyenne des salaires dans le Tarn était égale en :

	1840-1845	1861-1865	1891-1893
	—	—	—
Pour les hommes, à.	1 fr. 51	1 fr. 85	3 fr. 15
Pour les femmes, à..	0 fr. 72	0 fr. 81	1 fr. 45

Si les salaires ont plus que doublé de 1840 à 1891, on peut admettre que, de 1801 à 1900, ils ont largement triplé. Mais ce serait erreur de croire que le bénéfice de l'ouvrier est triple, car, dans la même période séculaire, le pouvoir d'achat de l'argent a baissé de moitié, c'est-à-dire que 1 franc en 1801 équivaut à 2 francs en 1900. Le bénéfice de l'ouvrier est donc de 3 francs, 2 francs.

Comme nous le verrons plus loin, la progression des salaires s'est surtout fait sentir à partir de 1900.

Je fais dès maintenant remarquer que le lecteur se ferait de la richesse de nos centres industriels une idée complètement fausse s'il appliquait le

salaire moyen que je serai souvent appelé à donner à l'ouvrier chef de famille seul. Ce serait là une erreur. Dans l'établissement du salaire moyen, les salaires inférieurs des femmes et des enfants sont, bien entendu, compris. Car une famille ouvrière dont le chef serait seul à travailler et ne gagnerait, d'après la première hypothèse, que le salaire moyen (4 francs par exemple) vivrait fort modestement et souvent même difficilement. Mais il n'en est pas ainsi. La moyenne des salaires étant établie sur *tous* les salaires, il s'ensuit que ce salaire moyen est comme gagné par chaque membre de famille qui travaille. Une famille ouvrière comprenant trois enfants environ, si deux enfants seulement travaillent avec le père (et tous travaillent s'ils ont 13 ans accomplis ou 12 ans révolus avec le certificat d'études), gagnerait trois fois le salaire moyen, c'est-à-dire 12 francs par jour. Beaucoup ont un gain supérieur. Il est bon de penser à cela pour bien comprendre la prospérité de nos centres ouvriers.

Le commerce. — Les routes et chemins vicinaux sont un élément indispensable au développement du commerce. Sur ce point, le Tarn est, en tenant compte de sa superficie et du nombre de ses habitants, un peu au-dessus de la moyenne.

La répartition des chemins vicinaux entre les divers arrondissements est telle qu'un ruban de 100 mètres appartiendra :

A l'arrondissement d'Albi, pour 22 mètres en 1850 et 25 mètres en 1900 ;

A l'arrondissement de Castres, pour 9 mètres en 1850 et 15 mètres 50 en 1900 ;

A l'arrondissement de Gaillac, pour 41 mètres en 1850 et 25 mètres 50 en 1900 ;

A l'arrondissement de Lavaur, pour 28 mètres en 1850 et 34 mètres en 1900.

Les voies ferrées sillonnent le département dans la plupart des directions. Toutes les localités de quelque importance ont une voie ferrée. Depuis la première ligne de Carmaux à Albi-Midi, concédée à la Compagnie des mines de Carmaux le 4 mars 1854 et livrée à la circulation le 12 mai 1857, ligne d'une longueur totale de 14,950 mètres, de nombreuses voies se sont construites ; en 1900, il existe un total de 289,645 mètres, dont 192,476 appartiennent au réseau du Midi et 97,169 à celui d'Orléans.

A ce réseau à voie normale il faut ajouter un réseau à voie étroite, dont l'importance est considérable, non seulement par son étendue de plus de 150 kilomètres, mais aussi par sa pénétration dans des régions accidentées qui se trouvent ainsi reliées chacune à son centre administratif.

Au point de vue des voies de navigation, le département ne possède que le Tarn, navigable à partir du Saut-de-Sabo.

Les dix-huit barrages qui se succèdent depuis Lescure fournissent une force brute d'environ 11,000 chevaux-vapeur, dont 4,000 seulement sont utilisés par douze usines construites sur la rive

droite et huit sur la rive gauche. La fréquentation par les bateaux de commerce est devenue nulle.

Les communications postales, télégraphiques et téléphoniques se sont rapidement accrues. L'ensemble des produits des postes, télégraphes et en dernier lieu des téléphones est passé de 219,600 francs (1857) à 1 million 61,864 francs (1900), valeurs qui sont entre elles comme 1 est à 5.

Les foires et les marchés, qui sont le centre des transactions commerciales, principalement agricoles, sont très nombreux dans le département. Chaque localité tant soit peu importante en est le siège plus ou moins fréquent. L'excellence et l'étendue des réseaux routiers et ferrés permettent entre toutes les localités des relations faciles et commodes pour le transport des diverses denrées. Nos centres urbains, surtout les centres industriels, sont d'importants foyers de consommation locaux qui voient affluer toutes les denrées qui leur sont nécessaires.

Les transactions de toute nature sont facilitées par les opérations de banque. Tous nos grands établissements français ont des succursales dans le département. Banque de France, Société Générale, Crédit Lyonnais, Comptoir d'Escompte sont représentés dans nos principales villes. La Banque de France a trois succursales : Mazamet, Castres et Albi. En 1901, le chiffre total des opérations de la succursale de Mazamet fut de 33,473,600 francs; celui de Castres fut de 28,654,100, celui d'Albi de 7,931,100.

Si l'on songe que les deux succursales d'Albi et de Mazamet n'ont été fondées que par décret du 3 avril 1898 et que les chiffres relatés plus haut sont ceux de 1901, on peut se rendre compte de l'importance des opérations qui s'y sont immédiatement traitées et que l'on peut comparer à celles faites la même année par la succursale de Castres créée trente ans auparavant, le 17 août 1868. D'autres chiffres donnés précédemment sur les opérations faites à la Banque de France dans ces trois succursales contribuent à fixer les idées sur ce point.

Ces trois ordres de richesses agricoles, industrielles, commerciales ne sont plus les seuls aujourd'hui. Il s'en est révélé une autre d'un autre ordre depuis l'invention et la parfaite mise au point de l'automobile : c'est la richesse *touristique*. A ce point de vue, notre département soutient toute comparaison ; il est privilégié.

Nous possédons des beautés naturelles et archéologiques suffisantes pour attirer et retenir des flots de touristes.

Le Viaur, la *Via auri* des Romains (ainsi nommé en raison des gisements métalliques et aurifères de ses berges), dont les escarpements, d'une redoutable sauvagerie, ont arraché au grand géographe Elisée Reclus ce cri d'admiration : « C'est une des merveilles de la France ! »

La Montagne-Noire, les monts de Lacaune avec leurs pittoresques vallées, leurs ombrages et leurs vastes horizons.

Le Sidobre, aux étonnants ruissellements de rochers.

Ambialet, où le Tarn forme, dans un site ravissant, une boucle si curieuse.

Cordes, le Mont-Saint-Michel de la terre, dont une intelligente restauration ferait accourir les touristes du monde entier, comme la cité de Carcassonne et le Mont-Saint-Michel de la mer.

Albi enfin, qui possède la cathédrale la plus fière, la plus hautaine en même temps que la plus élégante et la plus personnelle qui ait jamais été édifiée. Unique par son style et son coloris, elle forme, avec l'archevêché, le Tarn et ses ponts, et les maisons du vieil Albi, un des tableaux les plus impressionnants et les plus rares qui se puissent trouver.

Ah ! qu'il connaissait bien son pays l'artiste de génie qui a conçu Sainte-Cécile d'Albi ! Peut-on imaginer une émanation synthétique plus parfaite d'un sol, d'un cadre, d'un milieu humain, d'une histoire !

C'était le chef- d'œuvre imposant la tradition architecturale. Qu'en ont-ils fait nos architectes modernes et quels ouvriers dégénérés n'ont-ils pas été ! Ils n'ont pas vu la pureté des lignes du noble et fier visage, ni la chaude harmonie des tons, ni l'élégance des proportions. Leurs yeux n'ont pas su voir parce que leur cœur n'a pas senti. Les malheureux ! ils ont sali notre admirable Albi. Ils n'avaient qu'à imiter l'exemple étincelant, ils devaient tracer des lignes sobres, solides et pures dans l'argile albi-

geoise et ils nous ont bâti ces élucubrations architecturales qui servent de théâtre, de gymnase, d'hôtel des postes, de Lycée.... Seul fait exception l'architecte départemental de ces dernières années qui a fait ériger un bel hôtel pour la Caisse d'Epargne. Comprenant mieux son pays, connaissant bien son art, il renoue la tradition brisée.

On court à Nîmes, à Montpellier, villes voisines, où les touristes affluent ; on les admire, parce que, du monument le plus ancien au plus moderne, comme dans les immeubles qui limitent les places, les avenues, partout, c'est l'empreinte gréco-romaine qui se retrouve sans interruption, fine, simple et riche à la fois. La tradition brillamment inaugurée a été conservée. Que ne pouvons-nous en dire autant d'Albi ! Nos architectes modernes ont causé à Albi un préjudice considérable.

Je n'ai mentionné que nos principales attractions. Si je voulais être complet, je devrais citer bien des curiosités encore : nos églises romanes de Lescure, d'Ambialet, de Lasplanques, de Roumanou.....; les vallées ou les gorges de la plupart de nos cours d'eau, qui ont presque tous, grands et petits, la particularité de couler dans des entailles profondes, décrivant de pittoresques méandres : le Tarn, l'Agoût, le Dadou.... ; nos forêts de la Montagne-Noire, de la Grésigne ; les bassins de Saint-Ferréol et de Lampy ; le pont de Tanus, le chef-d'œuvre métallurgique, et tant d'autres encore, largement suffisantes pour retenir l'attention des touristes

épris d'art, de poésie, de science et d'histoire ; tant d'autres en tête desquelles il serait coupable de ne point placer l'église Saint-Salvy d'Albi.

« Ces constructions hybrides, dit V. Hugo dans *Notre-Dame de Paris*, ne sont pas les moins intéressantes pour l'artiste, pour l'antiquaire, pour l'historien. Elles font sentir à quel point l'architecture est chose primitive, en ce qu'elles démontrent (ce que démontrent aussi les vestiges cyclopéens, les pyramides d'Egypte, les gigantesques pagodes hindoues) que les plus grands produits de l'architecture sont moins des œuvres individuelles que des œuvres sociales ; plutôt l'enfantement des peuples en travail que le jet des hommes de génie ; le dépôt que laisse une nation ; les entassements que font les siècles ; le résidu des évaporations successives de la société humaine ; en un mot, des espèces de formations. Chaque flot du temps superpose son alluvion, chaque race dépose sa couche sur le monument, chaque individu apporte sa pierre. Ainsi font les castors, ainsi font les abeilles, ainsi font les hommes. Le grand symbole de l'architecture, Babel, est une ruche.

« Les grands édifices, comme les grandes montagnes, sont l'ouvrage des siècles. Souvent l'art se transforme qu'ils pendent encore, *pendent opera interrupta ;* ils se continuent paisiblement selon l'art transformé. L'art nouveau prend le monument où il le trouve, s'y incruste, se l'assimile, le développe à sa fantaisie, et l'achève s'il le peut. La

chose s'accomplit sans trouble, sans effort, sans réaction, suivant une loi naturelle et tranquille. C'est une greffe qui survient, une sève qui circule, une végétation qui reprend. Certes, il y a matière à bien gros livres et souvent histoire universelle de l'humanité dans ces soudures successives de plusieurs arts à plusieurs hauteurs sur le même monument. L'homme, l'artiste, l'individu, s'effacent sur ces grandes masses sans nom d'auteur; l'intelligence humaine s'y résume et s'y totalise. Le temps est l'architecte, le peuple est le maçon. »

Tout cela s'applique à merveille à Saint-Salvy, formation des âges roman et gothique avec des détails surajoutés encore, la partie de la porte d'entrée, par exemple, enchâssée dans le plein cintre roman, qui est du XVIIe siècle. Chaque âge a vraiment fait là son dépôt d'alluvions, de stratifications.

Mais ce travail des temps éveille une injuste idée de force en quelque sorte inconsciente contre laquelle proteste Sainte-Cécile, qui est, au contraire, l'œuvre la plus disciplinée, la plus réfléchie, la plus correspondante à un besoin, la plus représentative d'un seul but poursuivi et atteint qui se puisse imaginer; la synthèse complète et parfaite, la pure expression du goût et des nécessités d'une époque, recueillis, coordonnés, mûris, élaborés par un cerveau d'artiste génial.

Simple écrin d'ailleurs aujourd'hui que cette cathédrale conçue au XIIIe siècle, réalisée pour la

plus grande part au XIVe, et qui fut bien longtemps une forteresse religieuse, mais écrin merveilleux qui contient un bijou des XVe et XVIe siècles, le jubé et le chœur, d'une finesse, d'une ciselure, d'une richesse, d'une élégance incomparables. « Ah! l'admirable feu d'artifice! » s'écriait Mercier ravi, visitant Sainte-Cécile en compagnie de notre compatriote le statuaire Gabriel Pech, en voyant de tous côtés jaillir ces clochetons de pierre si précieusement sculptés; écrin dont la voûte est enrichie des fresques où les peintres de la Renaissance italienne ont mis toute la souplesse de leur pinceau, toute la claire et joyeuse harmonie de leurs couleurs. Trois époques, trois merveilles, mais si homogènes, si préservées d'alliages, si bien venues, que chacune d'elles est un chef-d'œuvre admirable de mesure, d'élégance, de hardiesse et de jugement.

De ces trésors portons aux nues surtout les deux gloires dont nous avons le droit de nous enorgueillir et dont la France entière doit être fière : Sainte-Cécile d'Albi et Cordes.

Quel est l'artiste, quel est l'érudit passionné d'art et d'histoire, émule de Viollet-le-Duc, qui saura faire à Cordes cette œuvre de résurrection intégrale qui s'impose et mettre en relief, devant le grand public, les beautés uniques de Sainte-Cécile ? Quel est l'artiste qui apprendra au peuple que, depuis l'origine des choses jusqu'à la fin du XVe siècle, l'architecture a été le seul et magnifique livre de l'humanité; que c'est l'invention de Gutenberg qui,

attirant vers elle toute la sève de l'esprit humain, a blessé à jamais l'architecture, si même elle ne l'a point tuée, et que, jusqu'à cette révolution des mœurs, c'est dans le monument qu'il faut lire l'histoire de l'humanité ? Quel artiste, quel érudit lui apprendra à lire notre histoire, son histoire, dans les magnifiques monuments que nous possédons sur notre beau sol tarnais et lui donnera la traduction écrite qu'ils méritent tant ?

La réalisation de ces idées entraînerait vers notre département le flot toujours croissant des touristes et serait une intarissable source de richesses.

Une indication sérieuse de la fortune d'un pays est le nombre de ses épargnants. Voici à ce sujet un tableau qui ne manque point d'éloquence. On constate qu'il y a eu de déposants dans les Caisses d'Epargne :

	DANS LE TARN	EN FRANCE
En 1835	0,17	3,5
1840	1,1	10
1850	2,7	15
1860	11,3	33
1870	10,9	57
1875	52,8	64
1880	103,5	102
1890	143,2	150
1900	184,7	183

Grimpe-t-elle vite la progression tarnaise ! Et, si nous pouvions écrire le chiffre officiel de 1910,

comme on verrait qu'elle a largement dépassé la moyenne française. Une progression aussi rapide n'est-elle pas caractéristique de la croissance de la prospérité d'une région ?

De cette revue succincte des richesses agricoles, industrielles, commerciales et touristiques du département, il résulte bien la démonstration de ce que nous avancions au début de ce travail, que le Tarn est un département qui se suffit à lui-même pour la plupart des choses indispensables à la vie et que son *modus vivendi* serait bien peu modifié si, à la suite d'une perturbation géologique, il se trouvait séparé de tout secours extérieur.

Le Tarn, en effet, importe peu ; cependant, le sel, les huiles, les savons, les tabacs, les denrées coloniales, les articles d'orfèvrerie, les plâtres, les marbres, les bois de charpente et les peaux de laine, lui viennent du dehors. Mais, sauf le sel et les huiles absolument indispensables, tout le reste est en quelque sorte accessoire.

Les peaux en laine nécessaires au commerce si prospère de Mazamet et de ses environs viennent de fort loin ; mais l'industrie de Mazamet n'est que transformation, et la peau, une fois délainée, est envoyée à Graulhet, de même que la laine est envoyée dans des usines spéciales qui la préparent et en font des tissus. Le résultat de ce travail, nous le savons, est une exportation énorme qui rayonne dans le monde entier ; mais il n'y a point là, en

ce qui concerne le département, nécessité vitale. Mazamet, sans doute, accroît considérablement notre fortune, mais, si elle n'existait qu'en proportions beaucoup plus modestes, notre affirmation que le Tarn se suffit à lui-même n'en serait point altérée.

Même distinction s'impose pour les bois de charpente. Toute construction s'échafaude aujourd'hui avec des bois du Nord. Le Tarn, comme la France, comme une grande partie de l'Europe, reçoit ses bois de Scandinavie. Ne pourrions-nous point nous en passer si, pour une cause quelconque, nous venions à en être privés ? Certainement si. Jadis, au temps où les voies de communication étaient plus rares, plus onéreuses et moins rapides, ces bois du Nord ne pouvaient venir jusque dans nos contrées concurrencer nos bois indigènes. Malgré leur immense quantité, l'impossibilité ou la cherté des transports leur interdisait l'accès de nos pays. Construisait-on moins et surtout moins bien qu'aujourd'hui ? Ce serait erreur que de le croire. Les chênes et les hêtres de nos belles et immenses forêts suffisaient largement à la tâche ; on n'a qu'à voir nos vieilles maisons, nos vieux châteaux pour en avoir l'assurance et pour affirmer que, si nos bois se prêtaient quelquefois moins bien à la possibilité de leur donner une forme parfaitement régulière et conforme à l'esthétique, ils n'étaient point d'un « cœur », comme ces fragiles et pâles bois du Nord, à redouter l'humidité. Nos chênes

sont impérissables et suffisants à nos besoins. Mais le bon marché des bois scandinaves, dû à leur quantité et aux bas prix de transport, nous les a fait accepter au détriment de la qualité.

Le Tarn importe donc au minimum.

Par contre, il exporte d'une façon appréciable. Notre population, une fois nourrie d'excellent blé, en exporte plusieurs centaines de milliers d'hectolitres.

Nos vins si généreux et si savoureux du Gaillacois vont à Bordeaux en quantité considérable relever le faible degré alcoolique de certains crus de la Gironde. Ce mariage à avantages réciproques de nos vins avec ceux du Bordelais dit assez la noblesse de leur qualité.

La vallée du Tarn exporte à Paris et à l'étranger ses fruits et ses légumes.

La région montagneuse exporte ses moutons, ses porcs et ses veaux; le lait de ses bestiaux s'en va à Roquefort.

Enfin, dans le domaine industriel, Carmaux et Albi-Cagnac alimentent de combustible tout le midi de la France en remontant jusqu'à Limoges, exportant à elles deux plus de 600,000 tonnes.

Les verreries de Carmaux et d'Albi inondent le Bordelais de leurs bouteilles. Saint-Juéry envoie ses instruments aratoires et ses limes dans un rayon immense. Mazamet, Castres et leurs environs exportent leurs laines et leurs tissus jusqu'aux extrémités du globe. Nos minoteries enfin, pour borner là

notre récapitulation, rayonnent dans tout le Languedoc et au delà.

N'avons-nous point ainsi démontré que, si le Tarn vit largement sur lui-même, si l'agriculture, l'industrie et le commerce s'y développent largement et rapidement, ce doit être un département où il doit faire bon vivre, puisque, sans parler de ses ressources intellectuelles, ses ressources matérielles y sont — exception heureuse — plus que suffisantes pour satisfaire tous les besoins ?

Voyons maintenant quel fut, de 1801 à 1911, le mouvement de la population appelée à vivre sur ce territoire.

CHAPITRE II

ÉTUDE DU MOUVEMENT DE LA POPULATION

Dans un mouvement de population, il y a deux catégories de phénomènes :

1° Les variations du chiffre absolu de la population dans le temps.

C'est le phénomène de l'accroissement ou de la diminution de la population avec le problème qui peut se poser des rapports de la population et des subsistances.

2° Les mouvements géographiques de la population, c'est-à-dire les courants qui déplacent une population donnée dans l'espace; ils donnent lieu à deux phénomènes principaux : celui des migrations et celui de la concentration urbaine.

L'étude des variations du chiffre absolu de la population dans le temps doit être précédée de quelques remarques que nous empruntons à M. Portal :

« Le premier dénombrement de la population en France a été fait dans le courant de l'année 1801, en exécution d'une loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) et d'une circulaire ministérielle du 26 floréal suivant (16 mai). On a reconnu que

les chiffres de 1801 étaient trop faibles, tandis que ceux de 1806, date du second recensement, avaient subi une majoration. Des corrections ont été proposées, qui restent discutables et à la place desquelles on se contente parfois de prendre la moyenne entre les deux totaux. C'est cette dernière solution qui a été adoptée ici ; elle présente sur toute autre l'avantage de la simplicité sans offrir plus de chances d'erreur.

« Pour 1801 et 1806, les évaluations seront toujours douteuses. Il en est de même pour l'estimation globale de 1811, pour l'addition faite en 1816 des données de 1806 aux excédents annuels des naissances sur les décès. Le seul recensement de la Restauration fut fait en 1820 et suivi en 1826 d'un calcul analogue à celui de 1816.

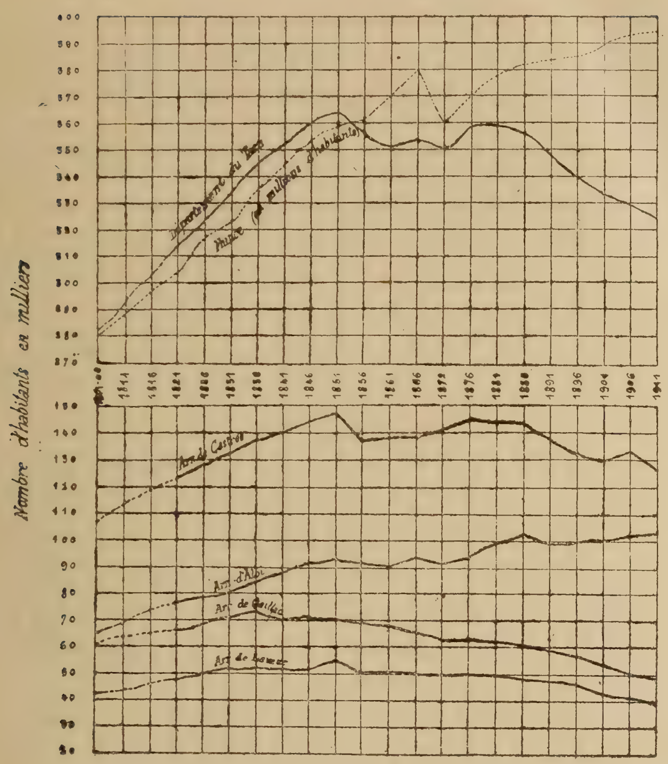
« Depuis 1831, les recensements ont eu lieu tous les cinq ans. Jusqu'à cette époque, on a procédé presque partout par évaluations communales. En 1836, aux états numériques encore en usage en 1831 se substituent des bulletins individuels dont l'essai avait été tenté à Paris en 1817 ; c'est du domicile légal que s'enquiert l'administration. A partir de 1841, on prend pour base la *résidence* habituelle et on tient compte de la population flottante. Enfin, depuis 1881, le recensement porte à la fois sur les individus *résidant* dans la localité et sur ceux qui y sont présents à ce moment ; chacun est désormais admis à remplir sa fiche. »

La population résidante étant la véritable popu-

lation locale, ce sont ses chiffres que nous donnerons :

RECENSEMENTS DE 1801 A 1911

ANNÉES	ARRONDISSEMENTS				DÉPARTEMENT	FRANCE en MILLIONS D'HABITANTS
	ALBI	CASTRES	GAILLAC	LAVAUR		
1801—1806	66.333	110.894	61.526	44.615	283.368	28,2
1820	75.147	122.416	67.010	49.140	313.713	30,4
1826	78.148	128.691	69.068	51.488	327.655	31,8
1831	80.954	131.154	71.323	52.413	335.844	32,5
1836	84.929	136.188	72.001	53.496	346.614	33,5
1841	86.817	139.847	71.926	53.066	351.656	34,2
1846	91.232	143.743	72.422	53.282	360.679	35,4
1851	92.167	144.825	72.074	54.007	363.073	35,7
1856	92.046	139.100	70.626	53.463	354.832	36
1861	92.767	138.477	69.335	53.054	353.633	37,3
1866	95.120	139.779	68.487	52.127	355.513	38
1872	94.564	141.129	65.563	51.426	352.718	36,1
1876	98.132	144.234	65.066	51.800	359.232	36,9
1881	100.728	144.657	63.807	50.031	359 223	37,6
1886	102.334	144.418	62.367	49.638	358.757	38,2
1891	100.173	139.614	59.156	49.796	346.739	38,3
1896	100.546	135.930	56.312	47.039	339.827	38,5
1901	101.304	130.929	54.035	45.825	332.093	38,9
1906	101.455	130.708	52.705	45.665	330.533	39,2
1911	102.154	127.429	50.525	43.982	324.090	39,6



Ces chiffres et ces graphiques nous apprennent que la démographie du Tarn de 1801 à 1911 se divise en deux périodes nettement tranchées et de durée à peu près égale. La première va de 1801 à 1851, la deuxième de 1851 à 1911. La première marque une progression constante du chiffre de la population, qui, de 283,368, s'élève à 363,073.

C'est exactement au milieu du siècle que le Tarn a été le plus peuplé.

La ligne de progression suivie dans cette première période est sensiblement parallèle à celle suivie par la progression de la population totale de la France.

Dans la deuxième période (de 1851 à 1911), la population décroît considérablement.

Cette chute, assez marquée de 1851 à 1856, se ralentit jusqu'en 1861, disparaît de 1861 à 1866, pour faire place à une légère augmentation, reprend jusqu'en 1872, disparaît encore jusqu'en 1881 et reprend encore, plus rapidement cette fois, jusqu'en 1911.

La population ne s'est pas amoindrie d'une manière égale sur tous les points du département.

L'arrondissement d'Albi s'est accru lentement, mais régulièrement ; c'est le seul des quatre arrondissements tarnais. Sa population, qui, en 1801, était de 66,333 habitants, s'est élevée à 102,154 en 1911.

L'arrondissement de Castres présente quelques oscillations : deux périodes ascensionnelles, la première, la plus longue, de 1801 à 1851, la deuxième, bien plus courte, de 1872 à 1886 ; deux périodes de dépression, la première sépare les deux périodes ascensionnelles et s'étend de 1851 à 1872, la deuxième suit la deuxième période ascensionnelle, commence en 1886 et dure encore en 1911. Mais le résultat global est encore favorable, la population en 1801 étant de 110,894 habitants et de 127,429 en 1911.

Tout autre est le résultat des deux arrondissements de Gaillac et de Lavaur.

La courbe que décrit leur mouvement de population est une trajectoire régulière dont le point le plus élevé est, pour toutes deux, vers le milieu du siècle. Mais, tandis que celle de Lavaur ne descend pour ainsi dire pas en 1911 au-dessous du point de départ, celle de Gaillac descend, au contraire, franchement plus bas.

Au début du siècle, la population de l'arrondissement de Lavaur est de 44,615 habitants ; celle de l'arrondissement de Gaillac est de 61,526.

En 1911, celle de Lavaur est encore de 43,982 et celle de Gaillac n'est plus que de 50,525.

Constatons dès maintenant que ces deux arrondissements, extrêmement avantagés au point de vue de la fécondité du sol, sont exclusivement agricoles ; leur population s'est péniblement maintenue pour l'un et a franchement diminué pour l'autre, le plus riche des deux d'ailleurs.

Les arrondissements d'Albi et de Castres sont, au contraire, mi-industriels, mi-agricoles. Quoique d'un sol moins fécond, leur population s'est accrue.

L'excédent de ces 110 années, qui est de 40,652 habitants pour le département, se décompose ainsi :

Arrondissement d'Albi............	+	35.821
— de Castres.......	+	16.535
— de Gaillac........	—	11.001
— de Lavaur........	—	703

Décomposons notre total de population dans un autre sens et voyons le mouvement de la popula-

tion rurale d'une part et celui de la population urbaine d'autre part.

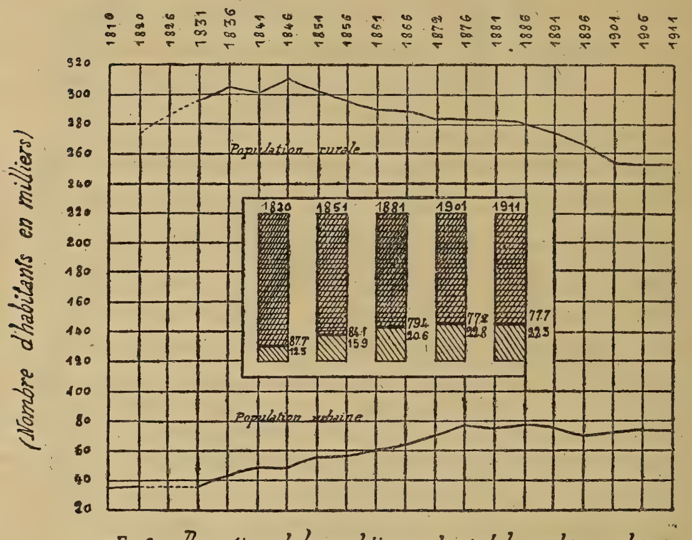


Fig. 2 — Proportions de la population rurale et de la population urbaine

La figure 2 nous montre nettement qu'il s'est produit une concentration urbaine marquée, puisque les populations rurale et urbaine en 1820 étaient réciproquement de 87,7 et de 12,3, ce qui fait que celle-ci était le huitième de la population totale.

En 1851, les deux rapports sont de 84,1 et de 15,9, soit plus que le sixième.

En 1881, les deux rapports sont de 79,4 et de 20,6, soit presque le cinquième.

En 1901, la population urbaine devient près du

quart de la population totale, puisque les deux termes sont 77,2 et 22,8.

Enfin, en 1911, les proportions sont sensiblement les mêmes qu'en 1901 ; il y a même une très minime augmentation de la population rurale. A priori, il semblerait que ce fait va à l'encontre du développement industriel ; à vrai dire, il n'en est rien, et ce résultat n'est dû qu'à l'habitude que prennent bon nombre d'ouvriers de partir pour la campagne à bicyclette ou par chemin de fer dès que leur travail d'usine est terminé.

Il y a là un accroissement, peut-on dire constant, de la population civile des villes et une diminution constante de la population des campagnes. La première s'est élevée, de 38,762 habitants en 1820, à 77,772 en 1911, soit presque exactement le double.

La population urbaine est celle qui se trouve réunie dans les agglomérations d'au moins 2,000 habitants. Ce n'est donc point la population totale de la commune, ce n'est même pas la population municipale totale ; *c'est simplement la population agglomérée au chef-lieu.*

En vertu de lois et règlements sur la matière, il y a une population parfois importante dans certaines villes qui doit être comptée à part (1).

(1) Ainsi, l'article 2 du décret du 12 décembre 1910 porte : « Ne compteront pas dans le chiffre de la population servant de base à l'assiette de l'impôt et à l'application des lois d'organisation municipale les catégories suivantes : corps de troupe de terre et de mer;

Au début du XIXe siècle, le département comptait quatre et probablement cinq villes, le dénombrement de la population de 1801 n'existant pas pour Mazamet.

En 1810, il y avait six villes : Albi, Castres et Mazamet, Gaillac et Rabastens, Lavaur.

Graulhet dépassa 2,000 habitants en 1820, ainsi que Cordes ; Réalmont en 1831 ; Carmaux en 1841 ; Puylaurens en 1836 et de 1846 à 1851 ; Lautrec en 1851 ; Saint-Amans-Soult de 1872 à 1881 ; Labastide-Rouairoux de 1876 à 1891 ; Murat en 1876 ; Saint-Sulpice et Boissezon en 1886 ; Saint-Juéry en 1901.

Cordes perdit son rang en 1881 ; Réalmont en 1906.

En 1911, les seules villes du département sont : Albi (17,756), Castres (19,666), Gaillac (5,064), Lavaur (4,052), Mazamet (11,813), Carmaux (8,674), Graulhet (5,845), Saint-Juéry (2,395), Rabastens (2,507) (population agglomérée au chef-lieu).

Dans le tableau suivant nous donnons le mouvement de la population des chefs-lieux d'arrondissement et des principaux centres industriels en faisant remarquer que, pour Carmaux, dont les mines

maisons centrales de force et de correction ; maisons d'éducation correctionnelle et colonies agricoles de jeunes détenus ; maisons d'arrêt, de justice et de correction ; dépôts de mendicité ; asile d'aliénés ; hospices, lycées et collèges communaux ; écoles spéciales ; séminaires ; maisons d'éducation et écoles avec pensionnat ; communautés religieuses ; ouvriers étrangers à la commune occupés aux chantiers temporaires de travaux publics. »

occupent beaucoup plus que la population urbaine, les chiffres fournis sont ceux de la *commune* entière. J'ajoute, pour légitimer cette manière de voir, que la commune de Carmaux est de toute petite superficie et qu'elle est tracée de telle sorte que l'agglomération se trouve coupée en deux tronçons inégaux par la ligne qui sépare les communes de Carmaux et de Blaye, le plus important étant dans la commune de Carmaux, le moins important, bien que groupant 1,800 habitants environ, étant, avec la gare même, dans la commune de Blaye. Si les limites de la commune étaient rectifiées comme la demande en a été faite par la municipalité de Carmaux, la population agglomérée seule atteindrait approximativement le chiffre donné dans le tableau comme population communale. Cette exception en faveur de Carmaux se justifie donc.

Des villes chefs-lieux d'arrondissement et des trois principaux centres industriels, Mazamet, Carmaux, Graulhet, dont nous reproduisons le graphique, Carmaux est celle dont la courbe est le plus rapidement ascendante.

Carmaux n'est devenue ville qu'en 1841, et elle compte, au recensement de 1911, 11,064 habitants. Mazamet, dont la progression a été fort rapide, comptait déjà près de 3,000 habitants en 1810. En 1911, elle en compte 11,813.

Graulhet s'est accrue d'une façon régulière quoique plus lente.

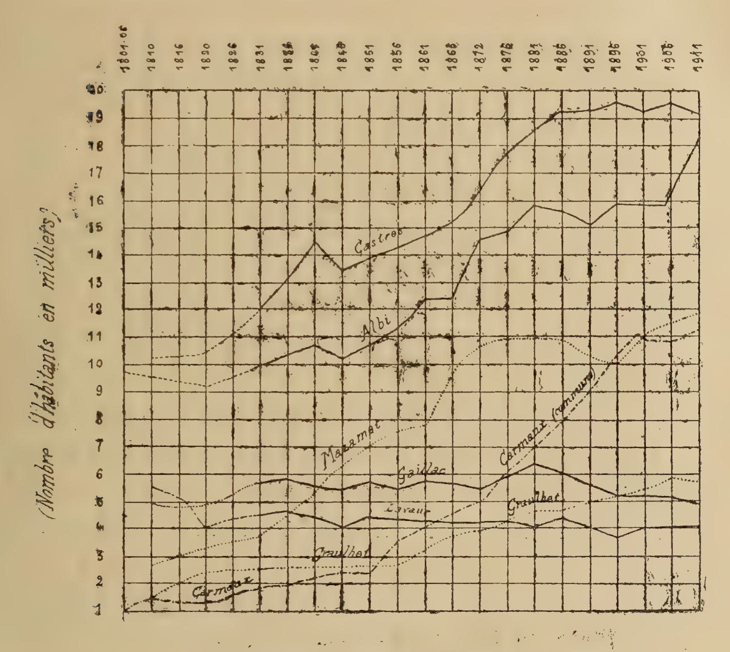
Albi et Castres ont aussi une courbe à peu près régulièrement ascendante.

ANNÉES	ALBI	CASTRES	GAILLAC	LAVAUR	MAZA-MET	CAR-MAUX	GRAU-LHET
1801—1806	»	»	»	»	»	1.279	»
1810	8.670	10.250	5.069	5.506	2.790	1.518	1.661
1820	8.324	10.314	4.874	4.047	3.375	1.440	2.254
1826	»	»	»	»	»	»	2.345
1831	9.049	12.032	5.552	4.422	3.896	1.765	2.458
1836	9.367	13.230	5.881	4.622	4.438	1.881	2.519
1841	9.521	14.591	5.660	4.506	5.636	2.143	2.603
1846	9.492	13.590	5.507	4.014	6.626	2.520	2.684
1851	9.898	13.924	5.828	4.530	6.932	2.678	2.752
1856	10.380	14.144	5.503	4.500	7.387	3.743	2.960
1861	11.447	14.644	5.743	4.550	7.929	4.043	3.510
1866	11.407	15.464	5.782	4.431	9.757	4.758	3.734
1872	13.698	16.458	5.694	4.485	10.500	5.010	4.022
1876	13.833	17.811	5.874	4.454	10.770	6.160	4.411
1881	14.729	18.442	6.327	4.270	10.847	6.878	4.426
1886	14.647	19.101	6.151	4.338	10.939	8.048	4.522
1891	14.219	19.126	5.662	4.008	10.378	9.591	4.984
1896	14.983	19.595	5.384	3.892	9.927	10.068	5.270
1901	14.951	19.483	5.384	4.017	10.881	10.948	5.490
1906	14.956	19.864	5.388	4.069	11.370	10.894	5.912
1911	17.756	19.666	5.064	4.052	11.813	11.064	5.845

Seules, Gaillac et Lavaur ont piétiné sur place. Lavaur a même perdu, puisque, en 1810, elle

comptait 5,506 habitants et qu'en 1911 elle n'en compte plus que 4,052.

Ce sont donc les deux villes agricoles — comme nous l'avons déjà constaté pour les arrondissements dont elles sont les chefs-lieux — qui ne se sont point accrues ou même ont décru.



Population des principaux centres

Les villes industrielles se sont considérablement développées. Quelques-unes même, comme Mazamet, Carmaux, Graulhet, Saint-Juéry, n'existant pas ou à peine naissantes au début du siècle, sont aujourd'hui très importantes.

D'autres centres industriels, comme Cagnac, surgis de terre depuis un quart de siècle environ, s'accroissent avec une étonnante rapidité et prennent de jour en jour une extension plus considérable.

La *densité* d'une population se détermine en divisant le nombre des habitants par le nombre de kilomètres carrés formant l'étendue territoriale occupée par cette population.

L'étendue territoriale du département du Tarn peut être estimée à 5,792 kilomètres carrés.

La population du début du XIXe siècle étant de 283,368 habitants, la densité était à ce moment de 49,35.

En 1911, la population étant de 324,090, la densité est de 55,92.

Mais ce n'est point là maximum ni minimum.

Le maximum fut atteint en 1851 avec 63,23 habitants par kilomètre carré.

Le minimum est au début du XIXe siècle avec 49,35.

Dans son ensemble et sa moyenne au cours du XIXe siècle, la France compte un peu plus de 70 habitants par kilomètre carré.

La densité de chacun des quatre arrondissements a été fort variable.

Voici cette densité en 1801 et 1911 et les époques de maximum et de minimum :

	SUPERFICIE en kil. carrés	1801-1806	MAXIMUM	MINIMUM	En 1911
Département....	5.742	49,35	63,23 (1851)	(1801—1806)	55,92
Arr. d'Albi......	1.429	46,79	71,61 (1886)	(1801—1806)	71,48
— de Castres..	2.230	49,72	64,94 (1851)	(1801—1806)	57,64
— de Gaillac..	1.272	48,36	57,72 (1846)	(1911)	39,72
— de Lavaur..	811	55,01	66,59 (1851)	(1911)	54,23

Au point de vue de la densité, la progression est tout à fait remarquable pour l'arrondissement d'Albi, qui, de 46,79 habitants par kilomètre carré en 1801, s'élève à 71,48 en 1911.

Elle est moyenne pour l'arrondissement de Castres, qui passe de 49,72 en 1801 à 57,64 en 1911.

Il y a régression pour l'arrondissement de Lavaur, qui passe de 55,01 en 1801 à 54,23 en 1911, ainsi que pour l'arrondissement de Gaillac, qui passe de 48,36 en 1801 à 39,72 en 1911.

En 1911, la densité maxima est détenue par l'arrondissement d'Albi avec 71,48 habitants et la minima par celui de Gaillac avec 39,72.

La densité moyenne du département est très approximativement de 56.

Voici la densité des divers cantons du départe-

ment calculée d'après les chiffres du recensement de 1911 :

CANTONS	POPULATION	SUPERFICIE	HABITANTS par KIL. CARRÉ
Alban	7.165	18.152	39,47
Albi	36.156	24.895	145,23
Carmaux	17.076	5.480	311,60
Monestiés	5.120	18.863	27,14
Pampelonne	6.985	16.221	43,06
Réalmont	9.325	22.534	41,38
Valdériès	4.586	12.777	35,89
Valence	7.155	17.494	40,90
Villefranche	8.586	13.767	62,36
Anglés	2.540	11.540	22,01
Brassac	7.542	16.907	44,61
Castres	29.416	12.636	232,79
Dourgne	9.955	21.708	45,58
Labruguière	5.775	12.095	47,74
Lacaune	8.906	23.255	38,30
Lautrec	6.385	17.872	35,72
Mazamet	23.378	23.569	99,19
Montredon-Labessonnié	5.371	17.427	30,82
Murat	3.289	12.369	26,59
Roquecourbe	4.883	9.671	50,49
Saint-Amans-Soult	8.119	16.365	49,61
Vabre	7.359	18.000	40,89
Vielmur	4.511	7.672	58,79

CANTONS	POPULATION	SUPERFICIE	HABITANTS par KIL. CARRÉ
Cadalen..................	4.158	11.862	35,05
Castelnau-de-Montmiral.....	6.375	23.259	27,40
Cordes......................	6.708	16.976	39,51
Gaillac	13.750	19.572	70,25
Lisle-sur-Tarn...............	4.770	13.613	35,04
Rabastens..................	7.309	15.794	46,28
Salvagnac..................	4.200	12.609	33,31
Vaour.......................	3.255	13.513	24,09
Cuq-Toulza................	4.134	10.753	38,98
Graulhet....................	11.343	13.261	85,53
Lavaur......................	15.483	27.236	56,85
Puylaurens	7.555	15.753	47,95
Saint-Paul-Cap-de-Joux.....	5.467	14.164	38,76

ARRONDISSEMENTS	POPULATION	SUPERFICIE	HABITANTS par KIL. CARRÉ
Albi	102.154	150.183	71,48
Castres.....................	127.429	221.082	57,64
Gaillac......................	50.525	127.204	39,72
Lavaur......................	43.982	81.107	54,23
Totaux..............	324.090	579.576	55,92

Dans le tableau qui précède, un chiffre a un puissant relief et saute aussitôt aux yeux ; c'est celui de la densité de la population du canton de Carmaux : **311** *habitants sur le kilomètre carré !*

On ne retrouve une population aussi serrée que dans certains cantons de bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais (les grandes villes mises à part, bien entendu).

Si le canton de Carmaux vient largement en tête de ce tableau, celui d'Anglés vient en queue avec 22 habitants seulement.

Le canton de Lavaur avec ses 56,85 habitants se rapproche de la moyenne du département et le canton de Gaillac avec ses 70,25 habitants se rapproche très sensiblement de la moyenne de la France.

La plupart des pays comptent plus de femmes que d'hommes. C'est aussi le cas de la France.

Les pays d'immigration, au contraire, comme les Etats-Unis, comptent plus d'hommes que de femmes. Bien que n'étant pas pays d'immigration, le Tarn a presque toujours eu un nombre d'hommes supérieur à celui des femmes.

Les relevés officiels ne répartissent la population résidante par sexe que jusqu'en 1881.

Voici le tableau de ces relevés :

ANNÉES	HOMMES	FEMMES	DIFFÉRENCES	
			+ H.	+ F.
1801—1806	142.884	140.485	2.399	
1820	157.334	156.361	993	
1826				
1831	169.143	165.241	3.902	
1836	175.700	170.894	*4.806*	
1841	177.741	173.815	3.926	
1846	182.282	178.397	3.885	
1851	183.496	179.577	3.899	
1856	177.412	177.420		8
1861	177.677	175.956	1.721	
1866	178.994	176.519	2.475	
1872	176.974	175.718	1.256	
1876	180.424	178.808	1.616	
1881	180.622	178.601	2.021	

L'excédent en faveur du sexe masculin a atteint le chiffre maximum de 4,806 en 1836. A ce moment, sur 1,000 individus, il y avait 507 hommes pour 493 femmes. Pour la France entière, ces valeurs sont respectivement : 498 et 502.

Dans la période examinée en 1856 seulement, il y eut un excédent de femmes : 8

Pour fixer la répartition de l'état civil, il n'est pas indispensable de donner la longue et fastidieuse énumération des résultats fournis par les divers recensements ; il suffit de donner quelques coups de sonde, comme nous l'avons fait et le ferons encore pour les diverses phases du problème que nous étudions, et de publier, par exemple, les résultats des deux recensements de 1851 et 1896.

On comptait :

	EN 1851			EN 1896	
Célibataires	193 017	Enfants.	111.594	155.937	88.676
		Adultes.	81.423		67.261
Mariés.....	72.483			74.668	
Veufs......	9.615			9.759	
Divorcés...	»			110	

Il y avait donc par 100 habitants :

	EN 1851			EN 1896	
Célibataires....	53,1	Enfants....	30,7	45,8	26
		Adultes....	22,4		19,8
Mariés..........	39,9			44,2	
Veufs...........	6,9			8,2	
Divorcés........	»			0,06	

Par célibataires enfants, les recenseurs entendent ceux qui ne peuvent pas légalement s'unir, c'est-à-dire les garçons n'ayant pas atteint l'âge de dix-huit ans et les filles mineures de quinze ans.

D'après ces chiffres, on voit que le nombre des mariages a augmenté, tandis que celui des enfants a diminué. Les résultats de ces deux années con-

cordent avec ceux que fournit l'examen des divers recensements de la période de 1801—1911.

M. Turquan a établi que, pour la France entière, il y avait en 1886, sur 100 personnes, 52 célibataires, dont 29 enfants et 23 adultes; 39,4 mariés et 7,8 veufs. Le même auteur fait remarquer qu'on se marie davantage dans une population riche, mais qu'une population pauvre a plus d'enfants.

Cette remarque est toujours exacte, mais la différence de natalité dans deux populations riche et pauvre est de moins en moins marquée.

Le mouvement de la population est exposé dans le tableau suivant, qui a été établi à partir de 1806 à l'aide des minutes conservées aux Archives départementales. Pour les années 1801 à 1805, nous n'avons pu disposer que des renseignements imprimés dans l'*Annuaire du Tarn* de 1843, page 194 :

ANNÉES	MARIAGES	NAISSANCES							DÉCÈS	EXCÉDENT
		LÉGITIMES		ILLÉGITIMES		TOTAUX		TOTAL GÉNÉRAL		
		H.	F.	H.	F.	H.	F.			
1801	2.118	8.119		146		»	»	8.866	5.593	3.272
1802	2.191	8.763		126		»	»	8.889	6.273	2.616
1803	2.146	8.866		131		»	»	8.997	5.578	1.419
1804	2.150	9.609		133		»	»	9.742	5.545	2.197
1805	2.210	9.843		123		»	»	9.966	6.989	2.977
1806	1.922	4.638	4.178	105	131	4.743	4.309	9.052	6.923	2.129
1807	2.166	5.125	4.859	75	79	5.200	4.938	10.138	6.498	3.640

ANNÉES	MARIAGES	NAISSANCES LÉGITIMES H.	F.	ILLÉGITIMES H.	F.	TOTAUX H.	F.	TOTAL GÉNÉRAL	DÉCÈS	EXCÉDENT
1808	2.281	5.153	4.791	124	91	5.277	4.882	10.159	7.095	3.064
1809	2.464	5.210	4.804	136	133	5.346	4.937	10.283	7.720	2.563
1810	2.339	5.096	4.764	149	124	5.245	4.888	10.133	7.081	3.052
1811	1.829	4.731	4.378	111	138	4.845	4.516	9.361	7.955	1.406
1812	1.932	4.638	4.309	151	111	4.789	4.420	9.209	7.022	2.187
1813	4.908	4.894	4.579	127	118	5.021	4.697	9.178	8.607	1.111
1814	1.674	5.425	5.152	113	118	5.538	5.270	10.808	7.797	3.011
1815	1 992	4.536	4.558	173	148	5.109	4.706	9.815	9 068	746
1816	2.256	4.813	4.500	148	154	4.961	4.654	9.615	7.946	1.669
1817	1.817	4.800	4.542	129	115	4.929	4.657	9.586	8.965	621
1818	1.675	4.474	4.352	132	120	4.606	4.472	9.078	7.943	1.135
1819	2.045	4.835	4.627	170	154	5.005	4.781	9.786	7.668	2.118
1820	2.065	4.742	4.365	202	175	4.944	4.540	9.484	8.694	790
1821	2.336	4.768	4.409	191	189	4.959	4.598	9.557	7.899	1.658
1822	2.229	5.157	4.727	194	180	5.351	4.907	10.258	7.542	2.716
1823	2.403	4.697	4.477	193	186	4.890	4.663	9.553	7.294	2.259
1824	2.341	4.981	4.812	186	212	5.167	5.024	10.191	7.515	2.676
1825	2.629	4.937	4.652	185	200	5.122	4.852	9.974	7.389	2.585
1826	2.535	5.216	4.824	213	168	5.429	4.992	10.421	8.783	1.638
1827	2.640	5.035	4.643	194	164	5.229	4.807	10.036	6.963	3.073
1828	2.351	5.029	4.541	209	206	5.238	4.747	9.985	8.376	1.609
1829	2.565	5.027	4.752	203	219	5.230	4.971	10.201	7.401	2.800
1830	2.949	5.144	4.696	195	165	5.339	4.861	10.200	7.749	2.451

ANNÉES	MARIAGES	NAISSANCES							DÉCÈS	EXCÉDENT
		LÉGITIMES		ILLÉGITIMES		TOTAUX		TOTAL GÉNÉRAL		
		H.	F.	H.	F.	H.	F.			
1831	2.448	5.260	4.860	198	220	5.458	5.080	10.538	9.138	1.400
1832	2.462	4.791	4.467	180	190	4.971	4.657	9.628	8.635	993
1833	2.619	5.036	4.471	194	211	5.230	4.682	9.912	8.582	1.330
1834	2.738	5.267	4.987	202	187	5.469	5.174	10.643	9.967	676
1835	2.764	5.389	5.038	194	210	5.583	5.248	10.831	7.412	3.419
1836	2.729	5.242	4.882	226	208	5.468	5.090	10.558	7.159	3.399
1837	2.391	4.839	4.447	205	172	5.044	4.619	9.663	9.928	*—265*
1838	2.692	4.988	4.748	205	192	5.193	4.940	10.133	8.425	1.708
1839	2.606	5.273	4.997	234	185	5.507	5.182	10.689	7.520	3.169
1840	2.818	5.221	4.732	222	187	5.443	4.919	10.362	7.708	2.654
1841	2.613	4.986	4.775	224	211	5.210	4.996	10.206	7.993	2.213
1842	2.685	5.152	4.881	218	172	5.370	5.053	10.423	8.278	2.145
1843	2.829	5.165	5.021	180	182	5.345	5.203	10.548	8.179	2.369
1844	2.511	5.005	4.612	203	189	5.208	4.801	10.009	8.179	1.830
1845	2.487	4.870	4.704	173	200	5.043	4.904	9.947	7.733	2.214
1846	2.423	4.766	4.401	143	121	4.909	4.522	9.431	8.798	633
1847	2.253	4.499	4.120	147	117	4.646	4.237	8.883	9.036	*—153*
1848	2.709	4.610	4.434	136	150	4.746	4.584	9.330	8.242	1.257
1849	2.757	5.024	4.739	166	147	5.190	4.886	10.076	8.499	1.577
1850	2.927	4.822	4.514	146	132	4.968	4.646	9.614	7.121	2.493
1851	2.758	4.865	4.626	149	127	5.014	4.753	9.767	7.516	2.251
1852	2.675	4.785	4.534	123	142	4.908	4.676	9.584	7.922	1.662
1853	2.592	4.558	4.202	156	158	4.714	4.360	9.074	7.196	1.778

ANNÉES	MARIAGES	NAISSANCES							DÉCÈS	EXCÉDENT
		LÉGITIMES		ILLÉGITIMES		TOTAUX		TOTAL GÉNÉRAL		
		H.	F.	H.	F.	H.	F.			
1854	2.258	3.897	3.932	132	133	4.029	4.065	8.094	10.107	*—2.013*
1855	2.449	4.014	3.901	103	118	4.117	4.019	8.136	9.485	*—1.349*
1856	2.381	4.329	4.085	141	106	4.470	4.191	8.661	8.835	*—174*
1857	2.557	3.849	3.703	152	134	4.001	3.837	7.838	8.193	*—355*
1858	3.087	4.260	4.110	135	133	4.395	4.243	8.638	7.366	1.272
1859	3.027	4.583	4.320	174	163	4.757	4.483	9.240	9.340	*—100*
1860	2.902	4.455	4.304	134	133	4.589	4.437	9.026	6.966	2.060
1861	3.013	4.665	4.386	149	106	4.814	4.492	9.306	7.618	1.688
1862	2.978	4.611	4.365	144	126	4.755	4.491	9.246	7.603	1.643
1863	2.850	4.915	4.523	150	137	5.065	4.640	9.705	7.565	2.140
1864	2.940	4.550	4.508	128	131	4.678	4.639	9.317	7.727	1.590
1865	2.960	4.739	4.438	147	125	4.886	4.563	9.449	7.772	1.677
1866	2.970	4.654	4.443	145	137	4.799	4.580	9.379	8.033	1.346
1867	3.002	4.908	4.674	116	121	5.024	4.795	9.819	7.451	2.368
1868	2.670	4.489	4.154	111	115	4.600	4.269	8.869	8.168	701
1869	2.998	4.722	4.688	110	111	4.832	4.799	9.631	8.039	1.592
1870	2.092	4.584	4.333	117	120	4.701	4.453	9.154	9.750	*—596*
1871	2.569	4.013	3.790	111	117	4.124	3.907	8.031	11.582	*—3.551*
1872	3.781	5.009	4.643	132	124	5.141	4.767	9.908	7.325	2.583
1873	3.241	4.613	4.551	126	130	4.739	4.691	9.430	8.301	1.129
1874	2.799	4.527	4.256	97	97	4.624	4.353	8.977	7.268	1.709
1875	2.714	4.535	4.444	100	90	4.635	4.534	9.169	8.195	974
1876	2.785	4.363	4.270	99	104	4.462	4.374	8.836	7.173	1.663

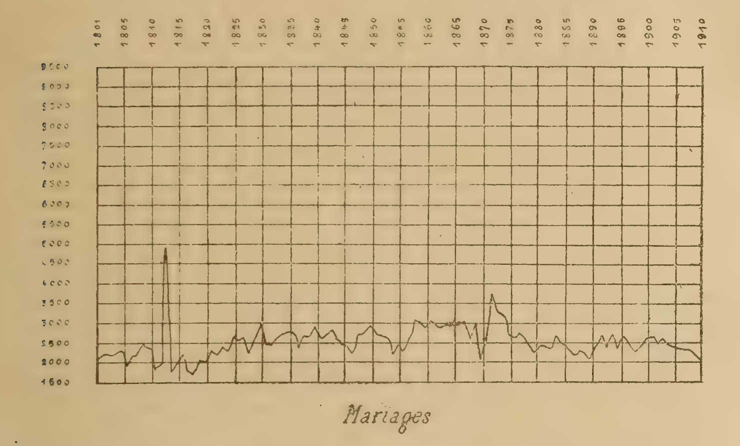
ANNÉES	MARIAGES	NAISSANCES							DÉCÈS	EXCÉDENT
		LÉGITIMES		ILLÉGITIMES		TOTAUX		TOTAL GÉNÉRAL		
		H.	F.	H.	F.	H.	F.			
1877	2.694	4.559	4.478	132	101	4.691	4.579	9.270	7.514	1.756
1878	2.592	4.221	3.900	132	116	4.353	4.016	8.369	8.210	159
1879	2.445	4.339	4.199	95	86	4.434	4.285	8.719	7.284	1.435
1880	2.386	4.060	3.841	86	85	4.146	3.926	8.072	7.754	318
1881	2.478	4.160	3.924	123	96	4.283	4.020	8.303	7.302	1.001
1882	2.478	3.861	3.841	96	110	3.957	3.951	7.908	7.355	553
1883	2.414	4.026	3.730	98	100	4.124	3.830	7.954	6.857	1.097
1884	2.644	3.876	3.774	79	121	3.955	3.895	7.850	7.309	541
1885	2.470	3.922	3.655	114	90	4.036	3.745	7.781	7.047	734
1886	2.435	3.607	3.399	94	78	3.701	3.477	7.178	7.063	115
1887	2.276	3.731	3.516	84	69	3.815	3.585	7.400	7.816	*—416*
1888	2.366	3.415	3.272	104	101	3.519	3.373	6.892	7.415	*—477*
1889	2.326	3.419	3.357	89	94	3.508	3.451	6.959	6.844	115
1890	2.174	3.325	2.993	87	83	3.412	3.076	6.488	8.331	*—1.843*
1891	2.459	3.393	3.106	89	99	3.482	3.205	6.687	7.546	*—859*
1892	2.633	3.411	3.077	96	82	3.507	3.159	6.666	7.651	*—985*
1893	2.428	3.445	3.270	100	90	3.545	3.360	6.905	7.257	*—352*
1894	2.599	3.457	3.220	85	115	3.542	3.335	6.877	7.140	*—263*
1895	2.430	3.321	3.112	89	87	3.410	3.199	6.609	7.073	*—464*
1896	2.603	3.327	3.264	94	106	3.421	3.370	6.791	6.573	218
1897	2.488	3.374	3.245	98	92	3.472	3.337	6.809	6.357	452
1898	2.286	3.256	3.057	92	83	3.348	3.140	6.488	7.091	*—603*
1899	2.484	3.244	3.010	97	111	3.341	3.121	6.462	7.201	*—739*

ANNÉES	MARIAGES	NAISSANCES							DÉCÈS	EXCÉDENT
		LÉGITIMES		ILLÉGITIMES		TOTAUX		TOTAL GÉNÉRAL		
		H.	F.	H.	F.	H.	F.			
1900	2.506	3.199	3.025	94	83	3.293	3.108	6.401	6.958	*—557*
1901	2.685	3.282	3.216	100	109	3.382	3.325	6.707	6.562	215
1902	2.501	3.348	3.221	95	96	3.443	3.317	6.760	6.300	460
1903	2.565	3.102	2.974	88	88	3.190	3.062	6.252	6.479	*—227*
1904	2.455	3.162	3.048	86	71	3.248	3.119	6.367	6.108	259
1905	2.442	3.022	2.947	78	87	3.100	3.034	6.134	6.481	*—347*
1906	2.438	3.099	2.925	89	75	3.188	3.000	6.188	6.775	*—587*
1907	2.411	2.801	2.665	72	81	2.873	2.746	5.619	7.031	*—1.412*
1908	2.453	2.863	2.735	80	91	2.943	2.826	5.769	6.124	*—355*
1909	2.326	2.824	2.737	59	88	2.883	2.825	5.708	5.971	*—263*
1910	2.288	2.834	2.685	59	80	2.893	2.765	5.658	5.614	44
1911	2.278	5.113 (morts-nés : 209)						5.322	6.311	*—989*

L'Annuaire statistique de 1911 ne donne pas de détails *par département*, au sujet des naissances.

Si on examine le diagramme de la nuptialité, on voit qu'il oscille autour de la ligne 2,500, sauf en 1813, en 1870 et 1872, où les écarts furent très grands. Ces écarts s'expliquent par les circonstances politiques : en 1813, les mariages s'élevaient à 4,908, parce que c'était le moyen légal et certain d'échapper à la conscription. En 1870, ils descendirent à 2,092, parce que la guerre avait pris

beaucoup de jeunes gens. En 1872, les mariages s'élevèrent au chiffre de 3,781, parce que, la guerre étant finie, beaucoup de jeunes gens étaient rentrés dans leurs foyers.



Mariages

Si nous supprimons ces mouvements en quelque sorte désordonnés, nous pouvons dire que la courbe de la nuptialité se décompose en quatre périodes :

La première, qui s'étend de 1801 à 1825, se tient constamment au-dessous de la ligne 2,500, sauf l'exception signalée plus haut.

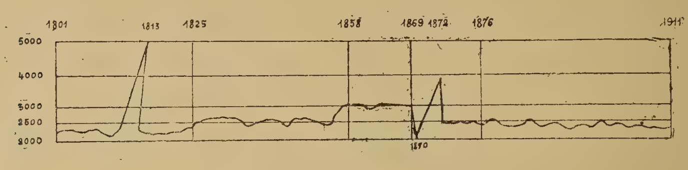
La deuxième, de 1825 à 1858, se développe avec de légères oscillations tantôt légèrement au-dessus, tantôt légèrement au-dessous de cette même ligne.

La troisième, de 1858 à 1869, se tient constamment au-dessous, mais touche la ligne 3,000.

La quatrième enfin, après avoir franchi l'écart 1870-1872, rattrape, en 1876, la ligne 2,500 et se

tient, jusqu'en 1911, le plus souvent au-dessous de cette ligne.

Voici, d'ailleurs, ce diagramme décomposé en ses quatre périodes :



Courbe de la nuptialité

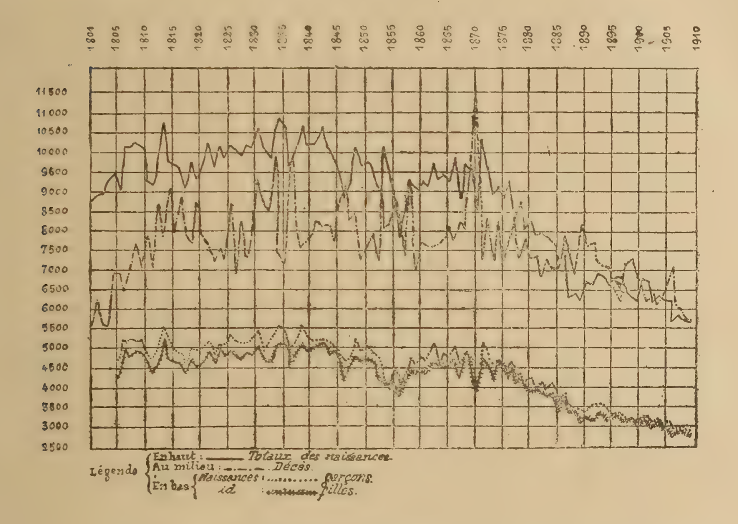
Il est intéressant de comparer le nombre des *mariages* au chiffre de la population.

Voici ce tableau :

PÉRIODES	MARIAGES	PROPORTION POUR 1.000 HABITANTS	
		DANS LE TARN	EN FRANCE
1801—1810	21.987	7,3	7,6
1811—1820	22.193	7,4	7,9
1821—1830	24.978	7,6	7,8
1831—1840	26.267	7,6	8
1841—1850	26.194	7,3	8
1851—1860	26.686	7,4	7,9
1861—1870	28.473	8	7,8
1871—1880	27.808	7,8	8
1881—1890	24.061	6,8	7,3
1891—1900	24.916	7,3	7,5
1901—1910	24.564	6,5	7

Le maximum s'est donc produit de 1861 à 1870 (8 °°/°°) et le minimum en 1901-1910 (6,5 °°/°°).

L'écart est donc net entre le début et la fin de la période envisagée et la nuptialité est bien en décroissance.



L'examen du tableau (page 71) et des diagrammes ci-dessus montre qu'il y a toujours eu dans le Tarn plus de garçons que de filles, sauf cependant en 1854, où les filles l'emportent de 36 unités.

C'est là, d'ailleurs, l'expression d'une loi physiologique générale pour la France, où l'on compte en moyenne 105 garçons venant au monde pour 100 filles. M. Levasseur prétend que cette différence s'accentue dans les milieux ruraux, remarque exacte pour le Tarn, puisque, si on compare la

totalité des naissances de garçons à celle des filles, on obtient, pour la période 1801-1911, deux chiffres qui, divisés par le nombre d'années, sont 31,143 pour les garçons et 30,019 pour les filles, chiffres qui sont entre eux comme 1 (filles) est à 1,0374 (garçons).

Si la nuptialité était encore, à la fin du siècle, semblable à ce qu'elle était au début et n'a décliné que dans la dernière période 1901-1910, il n'en est pas de même de la *natalité*, qui a constamment décliné depuis 1840, sauf dans la décade 1861-1870.

Voici le tableau de la natalité et sa proportion pour 1,000 habitants :

PÉRIODES	NAISSANCES	PROPORTION POUR 1.000 HABITANTS	
		DANS LE TARN	EN FRANCE
1801—1810	96.225	32,2	32,2
1811—1820	96.460	*32,3*	31,6
1821—1830	100.376	30,8	30,8
1831—1840	102.957	29,8	29
1841—1850	98.467	27,1	27,4
1851—1860	88.098	24,6	26,3
1861—1870	93.875	26,4	26,3
1871—1880	88.781	24,9	25,4
1881—1890	74.813	21,7	23,9
1891—1900	66.695	19,6	22,1
1901—1910	61.162	*18,6*	21,5

Le maximum s'est produit de 1811 à 1820 avec

32,3 $^{00}/_{00}$; le minimum, dans la dernière période avec 18,6 $^{00}/_{00}$. L'écart est donc considérable, puisqu'il équivaut à une diminution de 13,7 naissances pour 1,000 habitants.

Le coefficient de fécondité s'obtient en divisant le chiffre des naissances par celui des mariages. Voici ce résultat :

PÉRIODES	COEFFICIENTS DE FÉCONDITÉ	
	DANS LE TARN	EN FRANCE
1801—1810	4,4	4,2
1811—1820	4,3	4
1821—1830	4	3,9
1831—1840	3,9	3,6
1841—1850	3,5	3,4
1851—1860	3,3	3,3
1861—1870	3,3	3,3
1871—1880	3,1	3,1
1881—1890	3,1	3,2
1891—1900	2,6	2,9
1901—1910	2,5	2,7

Le coefficient de fécondité dans le Tarn se rapproche donc beaucoup de celui de la France et les courbes représentant ces coefficients seraient parfois exactement juxtaposées. Depuis 1881, notre coefficient de fécondité se tient au-dessous de celui de la France. La direction de ces courbes serait constamment descendante.

Dans la première période, un mariage correspond à la procréation de 4 enfants 4; dans la dernière, un mariage correspond à la procréation de 2 enfants 5.

Le nombre des décès dépasse depuis 1887 celui des naissances, non point que la mortalité augmente, elle diminue au contraire, mais moins vite que la natalité. Ainsi, tandis que, jusqu'à cette date, la courbe des naissances est à peu près constamment au-dessus de celle des décès, ces deux courbes se croisent à ce moment et celle des décès devient supérieure à celle des naissances. Depuis 1887, le Tarn a eu *10,471 décès de plus que de naissances.*

Voici, depuis 1801, le nombre et la proportion des décès :

PÉRIODES	DÉCÈS	PROPORTION POUR 1.000 HABITANTS	
		DANS LE TARN	EN FRANCE
1801—1810	58.214	19,5	28,2
1811—1820	81.665	27,3	25,9
1821—1830	76.911	23,5	25
1831—1840	74.474	21,6	25
1841—1850	82.080	22,8	23,3
1851—1860	82.025	22,9	23,9
1861—1870	79.726	22,5	23,6
1871—1880	80.606	22,6	22,3
1881—1890	73.319	20,6	22,1
1891—1900	70.847	20,8	21,5
1901—1910	63.445	19,3	21

De la comparaison de ces chiffres, il résulte que, dans le Tarn, la mortalité se tient d'une façon générale au-dessous de la moyenne de la mortalité française prise dans son ensemble. Par contre, sa décroissance est moins marquée qu'elle ne l'est pour la France entière.

Dans un des chapitres suivants, je tirerai de ce dernier fait quelques déductions concernant l'hygiène.

L'écart entre les deux premières périodes s'explique par la mort de nombre de Tarnais loin de leur pays pendant les guerres du premier Empire pour la première et, au contraire, la mort dans leurs foyers d'anciens soldats rentrés malades ou blessés, pour la deuxième.

Les progrès de l'hygiène — surtout en puériculture — sont les facteurs principaux de la progression de l'âge moyen. Que les progrès médicaux et chirurgicaux arrachent tous les ans à la mort des malades qui auraient succombé à leur maladie il y a seulement quelques années, cela n'est point douteux, mais c'est surtout en hygiène infantile que les progrès ont été grands. Les travaux de Budin, Pinard, Variot, Metchnikoff... nous ont appris l'art d'alimenter les enfants, les avantages de l'allaitement maternel sur l'allaitement artificiel et surtout la manière de régler celui-ci et d'en faire, à tout prendre — après stérilisation du lait, de la tétine et du biberon —, un excellent mode d'allaitement. Eviter la gastro-entérite, qui est la grande tueuse d'enfants, est aujourd'hui chose relativement aisée.

C'est la conservation de ces enfants en bas âge qui a surtout contribué à élever l'âge moyen de la vie. D'après les calculs officiels, cet âge moyen aurait progressé, de 1851 à 1901, d'un an et trois mois pour l'ensemble des deux sexes. Cet âge, en 1851, aurait été de 30 ans 6 mois pour le sexe masculin et de 31 ans 5 mois pour le sexe féminin. Rien ne permet de supposer que, dans le Tarn, il soit inférieur à la moyenne française.

Mais il faut envisager plus que les variations du chiffre absolu de la population dans le temps ; il faut encore examiner les mouvements géographiques de cette population, c'est-à-dire les courants qui la déplacent dans l'espace et qui donnent lieu à deux phénomènes principaux : *celui des exodes* et *celui de la concentration urbaine*. Avec la natalité et la mortalité, le premier phénomène est un des facteurs principaux de l'accroissement ou de la diminution d'une population.

L'émigration ou exode des indigènes vers une autre contrée est parfois compensée par l'immigration ou venue d'étrangers sur le territoire examiné. Dans le Tarn, cette compensation est malheureusement bien loin de s'établir; l'exode y domine au point de classer ce département parmi ceux que l'on quitte le plus.

Dans la *Statistique annuelle du mouvement de la population* (année 1901, page LIII), on lit en effet :

« Départements dont la population a diminué de

1876 à 1901, malgré un excédent de naissances, à cause d'un excès d'émigration :

	PROPORTION ANNUELLE MOYENNE POUR 100 HABITANTS		
	de la diminution de la population	de l'excédent des naissances	de l'excédent d'émigration
TARN........	0,30	0,01	0,31

19 autres départements se trouvent dans ce cas. Parmi ces 20 départements, le Tarn, avec l'Ariège, les Hautes-Alpes, la Savoie, l'Aisne et les Ardennes, serait — au point de vue de la population — demeuré stationnaire sans l'exode.

Ainsi, dans la période 1836-1861, il y a eu un excédent d'exode de 25,800 et dans la période 1876-1901 un excédent de 28,078.

Voici, d'ailleurs, des chiffres qui donneront un aperçu plus détaillé de ce mouvement d'exode :

PÉRIODES	IMMIGRATION OU ÉMIGRATION	
1801—1820	11.478	E
1821—1825	*2.118*	*I*
1826—1830	3.382	E
1831—1835	*2.952*	*I*
1836—1840	5.623	E
1841—1845	1.747	E
1846—1850	3.413	E
1851—1855	10.570	E

PÉRIODES	IMMIGRATION OU ÉMIGRATION	
1856—1860	3.892	E
1861—1865	6.858	E
1866—1871	4.655	E
1872—1875	119	E
1876—1880	5.340	E
1881—1885	4.392	E
1886—1890	13.198	E
1891—1895	3.989	E
1896—1900	6.505	E

Les chiffres antérieurs à 1835 sont suspects. Depuis cette époque, ils peuvent être tenus comme se rapprochant beaucoup de la vérité.

C'est donc un courant constant d'émigration avec une forte poussée en 1851—1855 et une autre plus forte encore en 1886—1890.

Le minimum correspond aux années 1872—1875 et est probablement dû aux conséquences de la guerre.

Mais, s'il est intéressant de savoir quel est le chiffre approximatif des émigrants, il l'est encore plus de savoir où vont ces émigrants. J'aurais pu établir des moyennes, mais j'ai préféré choisir, dans les *Résultats statistiques des recensements généraux*, celui qui se rapproche le plus de ces moyennes et le publier exactement. C'est celui qui résulte du recensement effectué en 1901 (paru dans le tome IV, 1906).

Voici ce résultat :

Nombre de Tarnais dans chaque département.

DÉPARTEMENTS	ENSEMBLE	POPULATION			
		PROFESSIONNELLE		SANS PROFESSION	
		M.	F.	M.	F.
Ain	59	46	7	2	4
Aisne	66	38	7	7	14
Allier	119	44	13	30	32
Basses-Alpes	30	13	3	3	11
Hautes-Alpes	46	39	2	2	3
Alpes-Maritimes	267	138	60	17	52
Ardèche	65	27	13	7	18
Ardennes	20	14	3	1	2
Ariège	435	172	94	46	123
Aube	36	19	8	3	6
Aude	*7.482*	*3.451*	*1.475*	*388*	*2.168*
Aveyron	*3.302*	*1.415*	*504*	*309*	*1.074*
Belfort (territ. de)	14	9	1	»	4
Bouches-du-Rhône	*1.930*	*771*	*522*	*105*	*532*
Calvados	54	26	8	5	15
Cantal	174	69	17	26	62
Charente	147	70	22	11	44
Charente-Inférieure	177	87	24	14	52
Cher	62	35	10	1	16

DÉPARTEMENTS	ENSEMBLE	POPULATION PROFESSIONNELLE M.	POPULATION PROFESSIONNELLE F.	SANS PROFESSION M.	SANS PROFESSION F.
Corrèze	157	79	9	23	46
Corse	112	86	7	5	14
Côtes-d'Or	43	24	5	2	12
Côtes-du-Nord	9	5	4	6	5
Creuse	37	20	6	6	5
Dordogne	284	121	44	31	88
Doubs	42	27	3	5	7
Drôme	135	95	13	7	20
Eure	58	43	6	4	5
Eure-et-Loir	35	24	3	»	8
Finistère	48	42	1	3	2
Gard	754	352	126	65	211
Haute-Garonne	*12.792*	*4.851*	*3.442*	*818*	*3.681*
Gers	288	138	47	28	75
Gironde	*1.245*	*508*	*208*	*137*	*392*
Hérault	*23.401*	*11.817*	*4.600*	*1.056*	*5.928*
Ille-et-Vilaine	54	29	5	4	16
Indre	50	24	6	6	14
Indre-et-Loire	109	66	14	6	23
Isère	451	382	26	19	24
Jura	16	7	1	2	6
Landes	88	33	19	10	26
Loir-et-Cher	60	31	14	4	11

DÉPARTEMENTS	ENSEMBLE	POPULATION PROFESSIONNELLE M.	POPULATION PROFESSIONNELLE F.	POPULATION SANS PROFESSION M.	POPULATION SANS PROFESSION F.
Loire	172	75	40	21	36
Haute-Loire	62	29	6	8	19
Loire-Inférieure	86	49	6	6	25
Loiret	86	46	15	7	18
Lot	318	127	41	46	104
Lot-et-Garonne	452	197	92	41	122
Lozère	50	20	9	7	14
Maine-et-Loire	88	43	9	11	25
Manche	35	30	2	1	2
Marne	61	37	8	5	11
Haute-Marne	10	7	2	1	»
Mayenne	15	11	»	1	3
Meurthe-et-Moselle	43	26	8	3	6
Meuse	38	28	5	»	5
Morbihan	38	25	3	3	7
Nièvre	34	14	15	2	3
Nord	128	67	11	13	37
Oise	73	42	11	5	15
Orne	19	18	»	»	1
Pas-de-Calais	44	15	13	6	10
Puy-de-Dôme	102	50	15	9	28
Basses-Pyrénées	217	108	7	28	74
Hautes-Pyrénées	236	96	42	22	76

DÉPARTEMENTS	ENSEMBLE	POPULATION			
		PROFESSIONNELLE		SANS PROFESSION	
		M.	F.	M.	F.
Pyrénées-Orientales.	*1.059*	*720*	*141*	*53*	*145*
Rhône	478	330	76	20	52
Haute-Saône	13	9	»	1	3
Saône-et-Loire	101	47	12	21	21
Sarthe	52	33	6	3	10
Savoie.............	108	83	6	7	12
Haute-Savoie.......	46	40	2	»	4
Paris.............	*4.166*	*2.065*	*1.013*	*307*	*781*
Seine (banl. de Paris)	975	476	191	70	238
Seine-Inférieure....	69	40	11	5	13
Seine-et-Marne.....	102	43	24	16	19
Seine-et-Oise.......	435	216	96	47	76
Deux-Sèvres........	53	27	9	4	13
Somme	36	18	7	3	8
Tarn..............	*290.773*	*99.724*	*37.436*	*44.318*	*109.295*
Tarn-et-Garonne...	*2.841*	*1.051*	*550*	*204*	*1.036*
Var	458	297	58	27	76
Vaucluse...........	171	87	34	10	40
Vendée.............	45	19	6	5	15
Vienne.............	80	36	5	8	31
Haute-Vienne	157	67	27	15	48
Vosges	45	33	4	2	6
Yonne	48	23	7	11	7

De ce tableau il résulte que, s'il y a des émigrants tarnais dans tous les départements français, le plus grand nombre se trouve dans les départements frontières : Hérault, Aude, Haute-Garonne, Aveyron, Tarn-et-Garonne, et aussi dans ceux qui ont des villes importantes : la Seine, les Bouches-du-Rhône, la Gironde, les Pyrénées-Orientales.

C'est l'Hérault qui attire le plus de Tarnais. En 1901, il en possède 23,401.

En dehors des villes, ce sont donc les départements viticoles qui attirent nos émigrants; c'est bien net, c'est pour être ouvriers agricoles que nos compatriotes quittent leur pays. C'est la majorité, mais bon nombre vont aussi dans les grandes villes.

Que vont-ils y faire ?

Nos recherches n'ont pu aboutir que pour Paris. Là seulement, les résultats statistiques officiels notent la profession des émigrants de chaque département.

Le tableau suivant, recueilli dans le tome IV des *Résultats statistiques du recensement général de la population* effectué le 24 mars 1901, donne un aperçu des professions exercées par les émigrants tarnais dans la Seine et à Paris :

Français nés dans le département du Tarn, recensés dans la Seine et y exerçant une profession.

	SEINE		PARIS	
	M.	F.	M.	F.
Ingénieurs, dessinateurs, employés.....	17	»	14	»
Employés de bureaux, expéditionnaires.	*241*	22	*215*	21

	SEINE		PARIS	
	M.	F.	M.	F.
Voyageurs, représentants de commerce, courtiers	21	»	19	»
Cultivateurs, nourrisseurs	10	»	2	»
Ouvriers chauffeurs	12	»	8	»
Débitants, restaurants, hôtels	*217*	68	*193*	51
Alimentation (Autr. indust. et com. de l')	*104*	26	*86*	23
Produits chimiques (Indust. et com. des)	32	»	20	»
Papier, livres, etc. (Indust. et com. du)	46	»	40	»
Industries textiles proprement dites	11	12	5	11
Couturières	»	*130*	»	*115*
Vêtements, chaussures, ganterie (Industrie et commerce des)	*257*	*120*	*227*	*105*
Commerce de fils et tissus	*80*	23	*74*	17
Cuirs et peaux (Indust. et comm. des)	27	»	14	»
Ouvriers charrons	12	»	7	»
Ouvriers menuisiers	38	»	30	»
Industrie et commerce du bois en général	46	»	38	»
Ebénisterie, tabletterie, vannerie (Industrie et commerce)	52	»	44	»
Ouvriers chaudronniers en fer, en cuivre	4	»	3	»
Ouvriers forgerons	10	»	8	»
Ouvriers mécaniciens, conducteurs de machines	26	»	18	»
Ouvriers ajusteurs ou serruriers	27	»	15	»
Ouvriers tourneurs sur métaux	2	»	2	»
Ouvriers électriciens	4	»	3	»
Métaux et machines (Ind. et comm. des)	73	»	50	»
Commerce de vieux métaux et des matières usées	2	»	2	»
Horlogerie, bijouterie, orfèvrerie (Industrie et commerce d')	17	»	16	»
Taille des pierres, moulages en plâtre (Industrie et commerce)	8	»	6	»
Ouvriers maçons	10	»	8	»
Canalisations, plomberie, couverture	8	»	6	»
Bâtiment (Industries diverses du)	10	»	6	»

	SEINE		PARIS	
	M.	F.	M.	F.
Fumisterie	1	»	1	»
Ouvriers peintres	21	»	18	»
Peinture, vitrerie, affichage	7	»	4	»
Magasiniers, emballeurs	19	»	17	»
Cochers, charretiers, livreurs	54	»	41	»
Roulage, voitures publiques, cochers et charretiers	33	»	25	»
Chemins de fer (Employés et ouvriers)	66	»	46	»
Commerce mal désigné : commissionnaires et courtiers	60	»	49	»
Bazars, marchands ambulants et forains	22	»	17	»
Banque, assurances	10	»	8	»
Professions judiciaires	10	»	9	»
Fonctionnaires et employés des services publics	*174*	»	*137*	»
Personnel de l'enseignement public	30	10	25	9
Enseignement privé, études, publicistes	73	24	61	18
Musiciens et acteurs	6	7	6	7
Peintres et sculpteurs	13	»	14	»
Professions médicales	34	13	23	10
Coiffeurs, masseurs, soins personnels	*95*	»	*83*	»
Domestiques	*95*	*403*	*90*	*360*
Nourrices	»	2	»	2
Femmes de ménage	»	50	»	42
Concierges	31	65	30	58

Les professions dominantes sont celles d'employés de bureaux, de restaurateurs, d'hôteliers, de marchands de vêtements et de chaussures, de domestiques. Ces derniers forment la corporation la plus nombreuse.

Le courant d'exode est en partie contrarié par un courant en sens inverse d'immigration qui nous vient également de tous les départements français,

mais est surtout marqué chez les mêmes départements frontières qui reçoivent le maximum de notre exode. En effet :

L'Aveyron a dans le Tarn en 1901		7.087	de ses indigènes.
La Haute-Garonne	—	5.372	—
L'Hérault	—	2.834	—
L'Aude	—	2.687	—
Le Tarn-et-Garonne	—	2.400	—

L'Aveyron seul nous envoie un nombre d'immigrants (7,087) supérieur à celui de nos émigrants (3,302) chez lui.

Pour tous les autres, le mouvement d'émigration dépasse le mouvement d'immigration.

Il y a là, entre départements limitrophes, un double courant, un mouvement géographique de population intéressant à signaler.

Le tableau suivant, tiré des *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 24 mars 1901* (tome IV), donnera une idée exacte de l'immigration dans notre département :

Classement des Français nés dans chaque département recensés dans le Tarn.

Ain	29	*Aude*	*2.687*
Aisne	43	*Aveyron*	*7.087*
Allier	120	Belfort (Territoire de)	15
Alpes (Basses-)	24	Bouches-du-Rhône	232
Alpes (Hautes-)	14	Calvados	20
Alpes-Maritimes	37	Cantal	221
Ardèche	88	Charente	182
Ardennes	18	Charente-Inférieure	94
Ariège	751	Cher	66
Aube	13	Corrèze	199

Corse	73
Côte-d'Or	49
Côtes-du-Nord	22
Creuse	90
Dordogne	335
Doubs	34
Drôme	89
Eure	12
Eure-et-Loir	16
Finistère	36
Gard	398
Garonne (Haute-)	*5.372*
Gers	309
Gironde	301
Hérault	*2.834*
Ille-et-Vilaine	28
Indre	28
Indre-et-Loire	43
Isère	91
Jura	27
Landes	110
Loir-et-Cher	11
Loire	191
Loire (Haute-)	89
Loire-Inférieure	42
Loiret	24
Lot	476
Lot-et-Garonne	283
Lozère	297
Maine-et-Loire	29
Manche	21
Marne	59
Marne (Haute-)	22
Mayenne	14
Meurthe-et-Moselle	49
Meuse	40
Morbihan	37
Nièvre	82
Nord	83
Oise	16
Orne	16
Pas-de-Calais	42
Puy-de-Dôme	123
Pyrénées (Basses-)	183
Pyrénées (Hautes-)	180
Pyrénées-Orientales	810
Rhône	139
Saône (Haute-)	27
Saône-et-Loire	67
Sarthe	41
Savoie	31
Savoie (Haute-)	10
Seine	501
— Paris	448
— — Banlieue	53
Seine-Inférieure	49
Seine-et-Marne	24
Seine-et-Oise	67
Sèvres (Deux-)	29
Somme	16
Tarn	*290.773*
Tarn-et-Garonne	*2.400*
Var	44
Vaucluse	59
Vendée	28
Vienne	48
Vienne (Haute-)	83
Vosges	41
Yonne	30
Alsaciens	118
Lieu de naissance non déclaré	4.833
Total	*324.914*

. . . .

Que conclure de cette étude sur le mouvement de la population ?

Les faits sont assez éloquents pour que le doute ne soit point permis.

1o C'est une importante diminution de la population depuis 1851.

2o C'est, depuis 1840, la diminution constante des naissances et, depuis 1887, la prédominance des décès sur les naissances.

3o C'est la proportion élevée de l'exode.

4o C'est un mouvement accentué de concentration urbaine représentant l'abandon de l'agriculture et le développement de l'industrie.

Tels sont les traits caractéristiques de l'histoire démographique du département du Tarn de 1801 à 1911.

. . . .

Reprenons-les séparément ; approfondissons-les ; recherchons-en les causes et les remèdes.

. . . .

CHAPITRE III

NATALITÉ

Pourquoi les naissances diminuent-elles ? Si Aristote et Malthus avaient vécu à notre époque et dans notre département, ils n'auraient point appréhendé une trop grande fécondité, bien au contraire, et, au lieu de chercher des remèdes à l'excès de population, c'est à l'oliganthropie que leurs préoccupations en eussent cherché. Ne jetons point, comme le font trop souvent ceux qui l'ignorent ou le méconnaissent, l'anathème sur l'honnête Malthus, car son ouvrage *Essai sur le principe de population* n'a certainement pas eu sur le peuple, même mal interprété, l'influence que certains lui prêtent. Un ménage quel qu'il soit, ouvrier, bourgeois, aristocrate, même s'il a une culture philosophique ou économique, ne s'arrête pas aux conseils ou aux idées défendues dans un livre pour limiter le nombre de ses enfants. Il s'arrête à des pensées plus terre à terre et qu'il ne va pas chercher dans une bibliothèque. Il se met simplement face à face avec la réalité et, si ses dominantes spirituelles sont la prévoyance et l'ambition, il fixe le bilan de ses recettes et de ses dépenses et s'interdit de dépasser celles-ci. Il ne faut donc point, pour ne pas

dépasser le chiffre de ces dépenses, augmenter trop considérablement sa famille ; il faut toujours la tenir dans des proportions cadrant avec ses ressources.

Nous ne raisonnons plus aujourd'hui comme en 1798, date de l'apparition du livre de Malthus. A cette époque, le souci dominant des gouvernements fut de nourrir le peuple. Hommes politiques et masses populaires étaient obsédés par le spectre séculaire de la famine. La Révolution française, préparée par les philosophes du XVIII[e] siècle, n'a pas eu de cause plus efficace que cette terreur. Quand les Parisiens avaient eu faim, c'était à Versailles qu'ils étaient allés demander du pain. En Angleterre, quand Georges III était allé ouvrir le Parlement de 1795, c'était aux cris de : « Du pain! du pain ! » qu'il avait été assailli de coups de pierre et qu'il avait failli être tué d'un coup de feu. Personne alors, ni parmi les gouvernants, ni parmi les gouvernés, ne doutait que l'Etat n'eût le devoir de nourrir le peuple. Or, comme le dira Stuart Mill plus tard, le devoir qu'aurait l'Etat de nourrir les hommes implique le droit de les empêcher de naître en trop grand nombre, si l'on veut que la tâche ne devienne pas irréalisable.

Malthus eut à ce sujet deux convictions vigoureuses, transmises par lui à notre siècle et encore pleines de vitalité : l'une fut que la tâche était absolument irréalisable, l'autre, conséquence naturelle de la première, fut qu'elle ne pouvait être

imposée ni à l'Etat, ni à personne. Par suite, c'était aux particuliers à restreindre prudemment le nombre de leurs enfants, de façon à ne pas se mettre eux et leur famille dans le cas de mourir de faim.

« Un homme qui naît dans un monde déjà occupé, dit-il, si sa famille n'a pas les moyens de le nourrir ou si la société n'a pas besoin de son travail, cet homme n'a pas le moindre droit à réclamer une portion quelconque de nourriture, et il est réellement de trop sur la terre. Au grand banquet de la nature, il n'y a point de couvert mis pour lui, la nature lui commande de s'en aller et elle ne tardera pas à mettre elle-même cet ordre à exécution. »

Malthus étayait sa théorie sur un raisonnement nouveau qui semblait présenter une solidité mathématique.

La population, affirme-t-il, peut doubler tous les vingt-cinq ans ; elle suivrait ainsi une progression géométrique. Mais le travail employé à améliorer les terres déjà cultivées ne peut ajouter à leur produit que des quantités de plus en plus petites. En supposant que, dans les premiers vingt-cinq ans, on soit parvenu à doubler le produit des champs, dans une nouvelle période de vingt-cinq ans, à peine arriverait-on à leur arracher un tiers en plus ; dans une troisième, un quart ; dans une quatrième, un cinquième. Le progrès des subsistances croîtra donc comme 1, 2, 3, 4, 5, 6, c'est-à-dire suivant une progression arithmétique, tandis que le progrès de

la population croîtra comme 1, 2, 4, 8, 16, 32, c'est-à-dire suivant une progression géométrique. Le résultat est inévitable, il faut qu'à chaque génération, la faim, la guerre, la peste ou la misère viennent faucher la plus grande partie de cette exubérante végétation humaine.

Cependant, l'obstacle réprimant par excellence reste toujours le défaut de nourriture. « La population croît invariablement partout où croissent les moyens de subsistance, à moins que des obstacles puissants et manifestes ne l'arrêtent (1). »

« Aucune cause physique ou morale, à moins qu'elle n'agisse avec une extrême violence et d'une manière inusitée, ne peut avoir sur la population un effet considérable et permanent si ce n'est par la production et la distribution des moyens de subsistance (2). »

Quand la demande de travail est très considérable, les salaires s'élèvent et, comme conséquence, s'accroissent le nombre des mariages et celui des naissances. Inversement, quand les salaires baissent, il y a moins de naissances; cette baisse agit comme obstacle préventif à la population.

« En une infinité de cas, on a vu se produire une multiplication de naissances sans qu'il en soit résulté aucun avantage pour l'agriculture et sans autre effet qu'un accroissement de maladies. Au

(1) MALTHUS, *Principe de population*, I, p. 32.
(2) *Id.*, *ibid.*, p. 359.

contraire, on n'a peut-être jamais vu l'agriculture faire des progrès permanents sans qu'il en résultât de manière ou d'autre un accroissement permanent de population (1). »

Malthus conclut qu'il faut maintenir toujours les subsistances un peu au-dessus de la population ou, pour mieux dire, maintenir le niveau de la population au-dessous de celui des subsistances. C'est là le seul moyen d'éviter la réduction du nombre des habitants par la misère. « La persuasion que le gouvernement peut empêcher la misère est la cause de toutes les révolutions. »

Telle est, brièvement résumée, la doctrine de Malthus (2).

Si nous l'avons exposée, c'est parce qu'elle tient une place immense en démographie et pour signaler combien elle est en défaut dans le département du Tarn. Il suffira de donner en quelques lignes les caractéristiques de la vie dans le département pour mettre cet antagonisme en évidence.

Toutes les subsistances nécessaires à la vie sont à notre portée, sans venir d'au delà de nos frontières. Leur qualité est supérieure, leur quantité s'accroît rapidement.

Déjà, en 1852, Compayré, dans sa *Géographie du Tarn,* constate ces rapides progrès de l'agriculture dans l'ensemble du territoire et plus particu-

(1) Malthus, *Principe de population*, II, p. 385.
(2) Arsène Dumont, *Dépopulation et civilisation.*

lièrement, grâce au chaulage, dans certains cantons jusque-là déshérités, notamment ceux de Monestiés et de Pampelonne. « Grâce au chaulage, dit-il, quelques propriétaires ont décuplé par l'emploi de cet amendement la valeur de leurs biens. »

« La plaine qui d'Albi s'étend jusqu'à Mézens, ajoute-t-il, est une terre bâtarde; alluvion grasse, mêlée d'argile, de sable et de calcaire : elle est d'une grande fertilité, surtout dans les cantons de Rabastens, Lisle et Gaillac : les productions assurées du sol laissent dormir en repos le laboureur qui le cultive. O heureuses contrées ! O heureux habitants ! *Sua si bona norint !*.....

« La culture de la vigne, poursuit-il, s'y est perfectionnée et ne laisse rien à désirer. Les vins généreux de Gaillac aussi bien que les vins blancs de Saurs, dans la commune de Lisle, jouissent depuis longtemps d'une réputation méritée. Ils sont faits aujourd'hui avec le plus grand soin. »

Que dirait actuellement l'excellent historiographe du Tarn ? Quel ne serait pas son enthousiasme s'il voyait le résultat obtenu par l'emploi poursuivi et étendu du chaulage et l'apparition si féconde de la fumure par les engrais chimiques ? Quels ne seraient pas ses cris de triomphe s'il connaissait le rendement toujours croissant du sol tarnais ; la progression de ses récoltes de céréales ; l'accroissement permanent de son magnifique vignoble ; l'extension de sa culture maraîchère ; la magnifique révélation de la richesse de son sous-sol ; le jaillis-

sement impressionnant de ses mines et de ses usines ! Compayré se flattait des richesses de sa petite patrie alors qu'elle avait sa population maxima de 363,000 habitants. Que dirait-il aujourd'hui, alors que nos richesses ont plus que décuplé et que notre population est tombée à 324,000 habitants ?

Car, tel est le résultat final, et l'évolution de 1801 à 1911 s'est faite dans un sens radicalement opposé aux conceptions de Malthus. A mesure que les subsistances s'accroissaient, la population diminuait. Il ne faut donc pas redouter que celle-ci soit trop considérable pour la faible consommation de celles-là, mais, au contraire, que celle-ci se trouve, dans un avenir relativement peu éloigné, gorgée de richesses et de subsistances au point de n'avoir plus le désir ou peut-être aussi la possibilité d'en maintenir le niveau. Ces fameuses progressions géométrique et arithmétique paraissent renversées dans notre département.

Cette mise en défaut de la loi de Malthus dans le Tarn n'aurait qu'un intérêt médiocre si ce département n'avait avec quelques autres le triste privilège de tenir la tête d'une évolution qui s'accomplit dans la France entière et de donner à l'irréalisation locale de la loi de Malthus une signification générale et ainsi une intéressante portée économique.

La terreur de Malthus, que partageaient les gouvernements contemporains, ne doit plus exister. C'est plutôt la terreur inverse que nos gouvernements et nos économistes doivent avoir !

Précisons de quelques traits la raison d'être de notre développement agricole.

Tandis qu'en France l'étendue moyenne de toutes les exploitations confondues est de 8 hectares 65 ares, dans le Tarn elle est de 7 hectares 85 ares. C'est dire que le morcellement y est nettement accentué. Cela fait, sans compter 20,000 propriétaires d'immeubles, 72,000 propriétaires fonciers environ. C'est un gros chiffre et c'est à lui, c'est à ce grand nombre de propriétaires fonciers, c'est à ce morcellement marqué de la propriété tarnaise qu'il faut voir le haut rendement du sol tarnais. L'individualisme incite chacun à accroître la prospérité de son bien, soutient son effort, stimule son énergie, réveille son initiative.

L'industrie, cette autre source de richesses, a pris un développement prodigieux. A l'état embryonnaire il y a un demi-siècle, elle occupe aujourd'hui de 20 à 25,000 ouvriers et de l'augmentation de salaires que je relève dans le volume publié par le Ministère du Travail : *Salaires et coût de l'existence à diverses époques jusqu'en 1910*, je déduis, par des calculs contrôlés, que, tandis que, dans l'ensemble de la France, la progression des salaires a été de 1853 à 1911 de 18 % pour les hommes et de 12,5 % pour les femmes, dans le Tarn, cette progression s'est élevée à 33 % pour les hommes et à 56,25 % pour les femmes.

Peut-on écrire en faveur de notre développement industriel plaidoirie plus décisive que cette constatation mathématique ?

Mais, pour fixer définitivement les facilités de vie que donne un pays, il ne suffit pas de montrer que toutes les denrées nécessaires à la vie s'y trouvent en qualité et en quantité considérables et s'y achètent par conséquent à des prix plus accessibles qu'ailleurs et que les salaires y sont élevés. Il faut aussi se rendre compte des charges qui incombent aux habitants de ce pays. Quelques chiffres ici encore fixeront vite nos idées. Le tableau suivant

	IMPOTS DIRECTS	IMPOTS INDIRECTS		TOTAUX
		Contributs	Enregistrt	
1800...	2.884.882	1.621	560.854	3.447.357
1850...	4.788.676	1.057.517	1.803.866	7.650.059
1900...	5.548.600	4.945.607	2.761.912	12.256.119

semble à première vue prouver que les impôts de 1800 à 1900 ont quadruplé ; ce serait là une erreur que vient dissiper l'examen de deux faits : 1° diminution du pouvoir commercial de l'argent, qui va du simple au double, c'est-à-dire que 1 franc en 1800 avait le pouvoir d'achat de 2 francs en 1900 ; 2° l'augmentation de la population, qui répartit les charges financières sur un plus grand nombre de têtes. Or, si, comme l'indique M. Portal, l'on divise les chiffres de la population de 1800 et 1900 par les sommes correspondantes des impôts, on a les moyennes 12 fr. 16 dans le premier cas et 33 fr. 89 dans le second. Mais ces 33 fr. 89, étant donné le pouvoir double de l'argent en 1800, auraient été

représentés à cette époque par une valeur égale à 16 fr. 95 (33,89 : 2).

L'augmentation *réelle* est désignée par le rapport de 12 fr. 16 à 16,95, ou, ce qui revient au même, par celui de 100 à 139,39. C'est dire que le poids total des impôts s'est accru d'environ 40 %. La progression dans l'ensemble de la France est de 45 à 50 %.

Il n'y a donc pas exagération dans le Tarn.

Surabondance des subsistances existant sur place; hauts salaires; impôts moyens; augmentation rapide des subsistances et diminution de la population : tels sont les éléments certains qui se dégagent de cette analyse.

Si donc la natalité dans un tel milieu diminue, ce n'est point par crainte de la misère, puisque, à mesure que la richesse s'accroît, la natalité s'amoindrit : ce fait indiscutable ne peut être produit que par une cause morale. Quelle est-elle ?

Nous vivons dans un régime démocratique qui permet à tout homme l'accessibilité aux emplois honorés et rémunérateurs. Nous n'avons point, en effet, comme en régime monarchique, des castes occupant par hérédité, je n'ajoute pas : ou par faveur, les hauts emplois de l'administration et tenant le peuple asservi à l'occupation de situations modestes avec l'impossibilité à peu près absolue de s'élever dans les hautes sphères sociales. Ce phénomène, qu'Arsène Dumont a si bien décrit et dénommé la « *capillarité sociale* », représente un

courant ascendant des molécules humaines des conditions inférieures de la société à de plus élevées; il est bien moins marqué en monarchie qu'en démocratie, précisément parce que les situations supérieures y sont inaccessibles et fermées à la masse. Car voilà bien, dans notre société française moderne, le fait capital.

« Tout homme, comme le dit A. Dumont, tend à s'élever des fonctions inférieures de la société à celles qui sont au-dessus. Avec ou sans succès, mais sans trêve, tous les hommes veulent la même chose : être plus qu'ils ne sont. »

Désirs incessants, revendications toujours et quand même en vue d'améliorer son sort matériel, n'est-ce point là, depuis près d'un siècle, c'est-à-dire depuis que la Révolution française a brisé les barrières qui enserraient le peuple et qu'est survenue bientôt après la révolution industrielle provoquée par l'apparition du machinisme, oui, n'est-ce point là le nœud de la question sociale ?

Eh bien ! lorsqu'une société ou, pour demeurer plus près de la réalité, lorsqu'un ménage vient de bas et vise haut, ne faut-il point, pour arriver, courir vite et ne point s'embarrasser de bagages encombrants ? — Les enfants ne sont-ils pas un obstacle dans cette course au bien-être matériel ? Assurément si.

La mentalité publique est certainement faussée aujourd'hui, et cela depuis longtemps, à ce point de vue, parce qu'elle s'est jetée dans les abus les plus déplorables.

Le journalier aspire à devenir petit propriétaire, celui-ci à agrandir son lopin de terre et à devenir propriétaire moyen ou grand ; l'ouvrier veut aussi devenir — louable ambition — propriétaire de sa maison, de son jardin ; il ne veut pas que son fils soit, comme lui, simple ouvrier, et tous ses efforts tendent à lui faire donner une instruction suffisante pour l'élever d'un échelon en le conduisant jusqu'à quelque école normale ou industrielle, ou derrière le comptoir d'un magasin. Tout cela nécessite efforts constants, tension prolongée vers le même but, désirs de salaires élevés que l'on sacrifiera et concentrera vers l'idéal de vie. Il ne faut point pour cela nombreuse famille, car ce serait alors l'éparpillement de l'argent et l'impossibilité de satisfaire son ambition.

N'en doutons point, c'est bien là l'idéal moyen de vie de tout citoyen français depuis de nombreuses années. Et cette mentalité, qui n'existait primitivement que dans l'esprit du propriétaire, à qui répugnait l'idée que son bien serait plus tard partagé en autant de parcelles qu'il aurait d'enfants, en vertu de la suppression du droit d'aînesse par le Code civil, existe aussi bien maintenant chez l'ouvrier d'industrie. Au début du machinisme industriel, l'ouvrier faisait d'interminables journées de plus de douze heures et touchait un salaire dérisoire, au point de ne pouvoir vivre qu'en se logeant et se nourrissant dans des conditions absolument insuffisantes.

C'était la misère absolue avec, bien entendu, comme corollaire, la complète impossibilité de jamais rien posséder, et cela à un degré d'autant plus marqué que, contrairement à l'agriculture, l'industrie s'organisait déjà en compagnies puissantes contre lesquelles toute lutte individuelle était chimérique et irréalisable.

Or, comme zéro est le seul chiffre qui, divisé par 2, 3, 4 ou 6, donne toujours 0 au quotient, le prolétaire qui n'a rien lèguera bien toujours à ses fils un patrimoine égal au sien, à savoir une paire de bras, et, pour lui-même, sa pauvreté n'en sera pas beaucoup plus irrémédiable. C'est ce qui explique que l'homme qui vit au jour le jour soit habituellement plus fécond que toute autre classe de la société. Bien loin que la natalité soit proportionnelle aux subsistances, il semble bien plutôt qu'elle est généralement en raison inverse (1).

Mais il n'en est plus de même aujourd'hui, et, depuis plus d'un quart de siècle, le machinisme se perfectionnant, les bénéfices se sont accrus, les salaires se sont élevés considérablement (nous en avons donné la progression plus haut), la durée du travail s'est notamment réduite, puisque, dans les mines du Tarn, elle n'a jamais, d'ailleurs, dépassé huit heures ; l'ouvrier a pris goût à son foyer, s'est amassé un pécule parfois important, les dépôts de Caisse d'Epargne, les nombreuses

(1) A. Dumont, *Civilisation et dépopulation.*

constructions ouvrières le prouvent surabondamment, et, en même temps que la fortune s'amassait, surgissait dans l'esprit de l'ouvrier le même désir qui, depuis longtemps déjà, animait l'homme de la terre : augmenter son propre bien-être, tenter d'élever ses enfants au-dessus de sa condition.

Sauf exception, telle est la règle. Toutes les classes du haut en bas se sont précipitées vers le même but : la possession de la fortune ou tout au moins du bien-être. Et le conseil que Guizot jetait jadis aux classes possédantes : « Enrichissez-vous », est devenu le programme de toutes les classes.

Et les deux faits que j'avance, à savoir que c'est, pour le propriétaire du sol, le désir de ne pas amoindrir son bien-être et la situation de ses enfants en morcelant son bien et, chez l'ouvrier, le même désir d'améliorer son sort et celui de sa famille, sont si exacts que la natalité atteint le taux le plus faible dans l'arrondissement agricole le plus riche et qui est en même temps celui où le morcellement de la propriété est le plus accentué, et que la natalité, plus accentuée aujourd'hui encore dans les centres ouvriers, y décroît à mesure que les salaires augmentent.

Je prouve ces deux faits par des chiffres.

Je prends d'abord aux Archives de la Préfecture du Tarn les feuilles des statistiques dressées annuellement et relatant dans chaque canton le nombre des mariages, des naissances et des décès.

Je divise pour plusieurs années prises au hasard

le nombre des naissances par celui des mariages. J'obtiens ainsi le coefficient de fécondité par canton. J'additionne les totaux cantonaux. Je divise le total obtenu par le nombre des cantons de chaque arrondissement et j'ai ainsi le coefficient de fécondité pour chaque arrondissement. Totalisant après les résultats par arrondissement et divisant le total obtenu par le nombre d'années examinées, j'obtiens les moyennes suivantes :

Coefficient de fécondité :

Arrondissement	d'Albi.............	2,79
—	de Castres	2,47
—	de Lavaur.........	2,42
—	de Gaillac.........	2,21

C'est donc dans l'arrondissement de Gaillac qu'un mariage produit le minimum d'enfants. C'est en même temps celui de la plus petite contenance moyenne d'une parcelle, c'est-à-dire celui où le morcellement du sol est le plus marqué, et encore celui où proportionnellement il y a le plus grand nombre de propriétaires. Il doit cela à sa richesse, qui lui vient de son vignoble renommé.

En effet, la contenance moyenne d'une parcelle est égale (1) :

Dans l'arrondissement	de Gaillac, à...	36	ares.
—	de Lavaur, à..	45	—
—	d'Albi, à......	47	—
—	de Castres, à..	69	—

(1) PORTAL, *Le Tarn au* XIX[e] *siècle*.

Dans l'arrondissement agricole de Lavaur, la propriété moins morcelée correspond à une natalité plus élevée.

Dans les arrondissements d'Albi et de Castres, les résultats sont faussés par la présence d'une industrie importante.

Autre fait. La natalité, ai-je dit, plus accentuée encore aujourd'hui dans les centres ouvriers, y décroît à mesure que les salaires augmentent et que l'épargne s'accroît.

Autre preuve. Voici le coefficient de fécondité de la commune de Carmaux de 1891 à 1910.

Donnons d'abord le total des naissances, des mariages et des décès :

ANNÉES	NAISSANCES	MARIAGES	DÉCÈS
1891	342	93	247
1892	350	95	283
1893	371	98	250
1894	373	94	257
1895	348	88	212
1896	331	86	227
1897	322	81	229
1898	301	73	262
1899	298	100	283
1900	323	100	227
1901	319	94	233

ANNÉES	NAISSANCES	MARIAGES	DÉCÈS
1902	326	79	237
1903	264	73	222
1904	310	116	223
1905	248	78	246
1906	274	87	214
1907	*225*	102	*261*
1908	248	75	236
1909	247	99	175
1910	250	69	173

En divisant, dans chaque période quinquennale, le nombre des naissances par celui des mariages, j'obtiens les coefficients de fécondité suivants :

PÉRIODES	COEFFICIENTS DE FÉCONDITÉ
1891—1895	3,8
1895—1900	3,5
1900—1905	3,3
1905—1910	2,7

Bien que cela dépasse le cadre de notre travail, il nous paraît intéressant d'ajouter ces mêmes résultats pour les trois années 1911, 1912 et 1913, qui donnent :

1911.....	224	104	217
1912.....	*194*	93	*196*
1913.....	201	69	167

résultats qui ramènent, pour l'ensemble de ces trois années, le coefficient de fécondité à 2,3.

Nous donnons les résultats des trois dernières années pour bien montrer que le mouvement s'accentue pendant que les salaires, au contraire, augmentent toujours. En 1891, période relativement récente mais qui est à la veille de l'ère de grande prospérité et de bien-être que traverse le bassin houiller de Carmaux, il y a encore près de quatre enfants par famille, exactement 3,8 ; en 1913, il n'y en a plus que 2,3.

Malgré cette diminution considérable et rapide de la natalité dans la commune de Carmaux, les naissances, sauf en 1907 (et en 1912), l'emportent toujours sur les décès. De 1891 à 1910, il y a eu dans cette commune 6,070 naissances et 4,696 décès, soit un excédent de 1,474 naissances.

Mais il est à présumer que, si la diminution de la natalité s'accentue, comme c'est probable, Carmaux ne tardera pas à avoir plus de décès que de naissances, ainsi qu'il arrive depuis 1887 pour l'ensemble du département.

Voici, d'autre part, la progression des salaires depuis 1900 à la Société des Mines de Carmaux. Je trouve là un exemple typique, parce que, en 1900, cette Société a inauguré un système de participation du personnel à ses bénéfices. Ce jeu de primes a eu une impulsion marquée et rapide.

En 1900, la prime fut de 7 % sur le salaire total de l'ouvrier :

En 1901, elle fut de	12 %
En 1902, —	7 %

En 1903, elle fut de	....	10 %
En 1904, —	....	10 %
En 1905, —	....	10 %
En 1906, —	....	13 %
En 1907, —	....	18 %
En 1908, —	....	20 %
En 1909, —	....	20 %
En 1910, —	....	23 %
En 1911, —	....	25 %

Dans le même laps de temps, l'augmentation des salaires bruts, prime non comprise, fut de 2 % environ.

Il y a donc là une progression rapide et considérable qui augmentait le salaire des ouvriers de première catégorie : piqueurs, mineurs, boiseurs, presque tous chefs de famille, de 400 à 600 francs par an environ.

Le prix de la vie augmentait aussi, c'est vrai, dans la même période, mais bien peu à Carmaux, où tout ce qui est utile à la vie croît sur place dans un sol très fertile et croît bien souvent dans l'enclos de la petite propriété que possède l'ouvrier.

Eh bien ! le fait brutal et indiscutable, c'est que, dans cette période de grande prospérité matérielle, la natalité suivait la progression décroissante suivante :

1900	....	323 naissances.
1901	....	319 —
1902	....	326 —
1903	....	264 —

1904........................	310	naissances.
1905........................	248	—
1906........................	274	—
1907........................	225	—
1908........................	248	—
1909........................	247	—
1910........................	250	—
1911........................	224	—

Et cela pour une population sensiblement invariable, puisqu'elle était de 10,948 habitants en 1901 et de 11,064 en 1911.

Ce curieux fait d'une diminution de naissances parallèle à une augmentation de salaires n'est pas spécial à Carmaux.

Voici le résultat que je relève pour Mazamet. Je calcule le pourcentage d'après les chiffres des salaires et de la natalité que M. Louis Maffre, le maire de Mazamet, a bien voulu m'envoyer.

De 1899 à 1910, les ouvriers du textile ont une augmentation de 28,5 %; les mégissiers, une augmentation de 9,09 % ; les métallurgistes, de 14,3 %; les délaineurs, 60 %. D'autres catégories bien moins importantes, comme les tailleurs, les charretiers, les ouvriers du bâtiment, ont eu de grosses augmentations de 100 %, 33 %, 60 %. L'augmentation globale de toutes les catégories étudiées a été en ces douze années de *41* %.

Pendant ces douze années, la natalité a suivi la courbe décroissante suivante :

En 1899, Mazamet a eu........	285	naissances.
En 1900 —	284	—

En 1901	Mazamet a eu........	284	naissances.
En 1902	—	313	—
En 1903	—	277	—
En 1904	—	303	—
En 1905	—	256	—
En 1906	—	255	—
En 1907	—	258	—
En 1908	—	256	—
En 1909	—	238	—
En 1910	—	255	—

Et cela pour une population qui était de 10,881 habitants en 1901 et de 11,813 en 1911.

Il y a donc pour les deux gros centres ouvriers du département, centres homogènes, n'ayant qu'un alliage minime de bourgeoisie, situés aux deux pôles du département, un parallélisme frappant. Pour Mazamet et pour Carmaux, la population est en légère augmentation ; les salaires croissent rapidement et la natalité s'abaisse, dans les six dernières années surtout de la période étudiée.

La moyenne des naissances à Mazamet pendant ces douze années est de *272*. La moyenne des six premières années est de 291 ; celle des six dernières est de 253.

Il y a donc une différence très sensible entre ces deux périodes.

Il y a eu des alternatives nombreuses d'augmentation et de diminution. Si celle-ci avait été progressive, elle aurait été environ de 3 naissances en moins par an, c'est-à-dire de 1,1 °/₀ par an.

Le mouvement est à peu près le même à Carmaux. La moyenne des naissances à Carmaux pendant ces douze années est de 277 ; la moyenne des six premières années est de 306 ; celle des six dernières années est de 248. Si la décroissance avait été progressive, elle aurait été de 4 à 5 naissances par an, c'est-à-dire de 1,5 % par an. J'ajoute que, pour les deux communes, la nuptialité a à peine varié dans la période observée.

Le mouvement est maintenant acquis, et tout laisse présumer qu'à mesure que s'accroîtra encore dans l'avenir le bien-être de l'ouvrier, son coefficient de fécondité s'amoindrira.

La conclusion s'impose d'elle-même. C'est bien le désir d'un mieux-être et d'une ascension sociale qui, dans le monde de l'agriculture comme dans celui de l'industrie, suggère aux ménages l'emploi de ces « obstacles préventifs » et malheureusement aussi parfois « répressifs » d'une nature qui n'est point celle dont parlait l'honnête Malthus. Ma profession me permet de savoir mieux que quiconque, soit par mes constatations personnelles, soit par les révélations de confrères et de journaux, les abus lamentables et dangereux pour l'individu et la société que l'on fait de plus en plus des « obstacles répressifs ». L'écho de ces manœuvres criminelles emplit assez souvent le prétoire de ses scandaleuses sonorités sans que nous ayons besoin d'y insister ici davantage. Disons seulement que ces faits sont toujours plus fréquents et qu'ils

donnent lieu à une industrie toute spéciale et, hélas ! chaque jour plus prospère.

L'abus est donc atteint au profit peut-être de l'égoïsme et du vice, mais au préjudice certain de la valeur morale et physique des individus et de la société. La mentalité publique est déviée de la ligne droite et honnête, car souvent le mobile de tels actes n'est plus la sauvegarde d'un patrimoine et l'ambition de l'agrandir, mais le lâche désir d'éviter les peines et les fatigues qu'occasionne la venue d'un nouveau-né, et souvent aussi celui de faciliter une trahison conjugale.

De l'analyse qui précède, il résulte que la maladie dont souffre la société tarnaise est de nature économique, puisque c'est le désir constant d'un mieux-être toujours accru qui limite volontairement le nombre de ses enfants, mais, comme il y a là, dans un milieu aussi riche que le nôtre, une grave et complète erreur d'appréciation et de jugement, il s'ensuit que le facteur moral prime à mon sens le facteur économique.

Auguste Comte disait avec grande apparence de vérité : « La maladie de la société est regardée comme *physique,* tandis qu'elle est exclusivement morale » ; aujourd'hui, je suis tenté de dire : « La maladie de la société tarnaise semble être exclusivement *économique,* tandis qu'elle est avant tout morale. »

Après avoir subi une marche ascendante de 1801 à 1850, la population tarnaise a depuis et de plus en plus vite constamment décru.

Depuis de nombreuses années, la population ne suffit plus qu'avec peine aux nécessités matérielles du département et le temps arrive où elle va être franchement insuffisante. Cette période de souffrance n'est plus évitable, parce que les remèdes à l'oliganthropie ne peuvent agir que très lentement et ne peuvent se faire sentir que dans un laps de temps se comptant par dizaines d'années.

Jusqu'ici, rien d'efficace n'a été fait, car il n'a été pris que des mesures d'ordre législatif, qui ne peuvent être qu'inopérantes dans l'espèce. Graduer la quotité des droits de mutations sur le nombre d'enfants, comme le proposait le député Pieyre en 1883 ; accorder une bourse dans un établissement secondaire à l'un des enfants de tout père de famille en ayant au moins sept ; exempter de la contribution personnelle et mobilière les parents de sept enfants ; libérer de tout service de réserve, même en temps de guerre, le père de quatre enfants vivants ; impôts sur les célibataires : ce sont là des mesures législatives qui ne sauraient donner le moindre résultat positif. Non, rien de positif n'a été fait contre l'oliganthropie, puisque toutes les tentatives sont d'ordre législatif qui ne saurait aboutir dans un domaine dont l'essence est d'ordre purement moral. C'est précisément parce que cette thérapeutique est avant tout morale qu'elle est longue dans son application et lointaine dans ses résultats. Et cependant le temps presse, car nous nous sommes laissé acculer à une disette

d'hommes dont nous souffrirons violemment sans tarder et qui nous met en fâcheuse posture à l'égard de nos puissants voisins.

J'ai maintes fois interrogé des paysans, de ces propriétaires modestes qui fourmillent dans le Tarn, et je puis affirmer que c'est bien volontairement qu'ils restreignent le nombre de leurs enfants dans le but de diviser au minimum le bien sur lequel ils vivent.

Le terrien, même dans nos contrées privilégiées, mène une rude vie, pleine de surprises fâcheuses. Il travaille âprement pour nourrir sa famille et pour satisfaire l'ambition d'agrandir son bien ; il veut vivre avec l'assurance que son œuvre ne sera pas amoindrie à sa mort. C'est là la mentalité courante dans notre monde des champs.

L'esprit public est aujourd'hui pleinement rempli de cette idée sanctionnée par le Code civil, que le partage égal entre tous les enfants est seul équitable.

Lorsque le législateur inscrivit l'égalité des partages dans le Code, il ne se rendit pas compte sans doute que tous ces partages successifs aboutiraient à un émiettement tel de la propriété que fatalement la vie agricole deviendrait souvent impossible. Cette obligation dans les partages ne satisfait pas l'ambition du rural, qui ne veut point avoir la perspective d'amoindrir ce qu'il aura péniblement amassé.

Aussi préfère-t-il restreindre le nombre de ses

enfants. Nous assistons en ce moment à la réalisation de la parole de celui qui disait : Le Code civil ne veut plus que la France soit un pays de droit d'aînesse, c'est bien, mais la France deviendra le pays des fils uniques.

Cette mentalité égoïste, nous l'avons vu, guide d'ailleurs toutes les classes. Partout, l'ambition de s'élever, d'améliorer sa situation, de vivre dans un plus grand bien-être ou même dans le luxe, dirige et réfrène l'instinct procréateur. Aussi ne suffirait-il pas de modifier le Code en rétablissant le droit absolu de tester et en permettant ainsi au père de famille de léguer son bien à l'enfant jugé le plus digne d'en accroître ou d'en perpétuer la prospérité. Ce serait un tolle général, parce que, plaçant l'intérêt immédiat de l'individu avant celui de la famille et du sol, chacun crierait à l'injustice et, si le législateur avait le courage de braver l'opinion en modifiant la loi, il n'aurait pas la force, que lui retirerait l'électeur, de maintenir sa décision. Au décès du père, tous les enfants veulent être placés au même rang dans la succession d'héritage. Plus de droit particulier, plus de droit d'aînesse. L'héritage divisé en autant de parts que d'enfants donne ce qu'il peut, c'est-à-dire bien souvent l'impossibilité absolue de vivre du travail de son propre fonds, entraînant la vente au rabais et l'exode du propriétaire vers la ville.

La loi autorise bien le père à accorder une quotité plus avantageuse à l'un de ses enfants, mais

notre état d'esprit est tel que le père ne se reconnaît guère le droit moral d'inscrire de telles dispositions dans son testament et que les enfants dont la part d'héritage se trouve ainsi amoindrie se considéreraient comme des victimes et leur frère avantagé comme un usurpateur.

Notre Code agit donc comme une machine à pulvériser le sol : il travaille à dépeupler nos campagnes et dirige vers les villes et l'industrie la population rurale la plus vigoureuse, la plus instruite, la plus adroite.

Plutôt que de vivre médiocrement dans une propriété trop réduite, le cultivateur énergique et soucieux de son avenir préfère l'abandonner. C'est de toute logique et même, s'il avait les capitaux nécessaires, bien souvent il ne voudrait point arrondir son bien, il se laisserait encore tenter par les avantages matériels de l'industrie.

Aussi, longtemps encore le morcellement agricole se fera, et plus grand deviendra l'abandon de la terre. De plus en plus, on verra des contrées entières, comme il en existe présentement dans l'Armagnac et la Normandie, dépérir faute de main-d'œuvre.

Le paysan, qui connaît cette mort angoissante de ses terres et la désagrégation de sa famille qui suivra son décès, veut éviter l'une et l'autre. Il y arrive en limitant sa descendance à un ou deux héritiers.

Notre législateur excite donc dans son propre

sens la mentalité ambitieuse de nos ruraux et cela avec une intention opposée. Son but originel a été en effet de mettre tous les enfants sur un pied d'égalité faisant à chacun part égale et ainsi protection égale, ne songeant nullement à restreindre la natalité, mais le résultat a été tout autre. La part de chacun étant trop réduite a été, d'un côté, un frein à l'instinct procréateur, et, de l'autre, l'abandon de la terre, dont l'émiettement ne peut être que retardé.

Je ne vois pas de correctif législatif à cette hyponatalité. On a tenté un certain nombre de remèdes, on en essaiera d'autres. Tous seront inefficaces, parce qu'une loi ne sera jamais assez puissante, quoi qu'elle fasse, pour forcer un ménage à multiplier le nombre de ses enfants. *C'est seulement* UNE RÉFORME MORALE qui pourrait *agir dans ce sens.* Il est des courants d'idées qui circulent sur les sociétés et les entraînent à agir dans un sens ou dans un autre. Le spiritualisme n'agit point comme le matérialisme. Notre époque est régie par un désir de bien-être, d'assouvissement matériel que nos prédécesseurs de l'avant-dernier siècle ne connaissaient pas encore.

Cette soif trop souvent immodérée du bien-être matériel est accentuée par la tiédeur et la disparition du sentiment religieux. Ne plus croire aux félicités célestes provoque le désir des jouissances terrestres. A l'idéal religieux qui, dans les siècles passés, a joué un si grand rôle dans la formation

morale des hommes s'est substitué un idéal purement économique. Cette mentalité paraît d'ailleurs se répandre dans tout le monde civilisé. Nous avons été, en France, les premiers à entrer dans cette voie, mais tous les peuples s'y engagent et partout la natalité entre en décroissance. Il semble que plus un peuple s'avance dans cet ensemble de conventions qui forme la base de la civilisation présente, plus il limite le nombre de ses enfants.

Pour modifier cela, il ne faudrait rien de moins qu'une transformation totale de la mentalité publique en subordonnant le culte de l'individu si excessif aujourd'hui à celui du pays.

Quel cataclysme politique ou économique, quelle crise de longue durée, quelles souffrances provoqueront cette refonte morale d'où sortira une humanité qui à l'amour des biens matériels préférera la joie du devoir social accompli, sacrifiera l'individu à la société? De quel abîme de douleurs sortira cette humanité métamorphosée?...

Et si, comme certains l'affirment, c'est le retour à un sentiment religieux sincère, ou tout au moins à une philosophie spiritualiste, qui nous vaudra ce renouveau moral, qu'importe ! Quelle sera la force assez puissante pour faire admettre le nouveau point de vue philosophique et faire remonter à l'esprit humain le courant qui l'emporte?

Aussi ne nous berçons point d'illusions en ce qui touche la natalité. Son déclin doit être progressif, aux yeux des générations actuelles tout au

moins, car, en ce monde changeant, tout est recommencement.

Pour notre temps, ce sera un malheur, parce que, dans un pays donné, une population doit avoir une densité suffisante pour parer, en dehors de toute considération religieuse, au quadruple point de vue ethnique, économique, moral et historique.

Ethniquement, pour préserver et accentuer la pureté de sa race en empêchant l'infiltration d'éléments étrangers.

Economiquement, pour suffire à la mise en valeur des richesses industrielles, commerciales, agricoles et touristiques.

Moralement, pour n'avoir à fournir pour la satisfaction entière du but économique qu'un travail de durée moyenne, de manière à avoir un temps suffisant pour se consacrer à son propre développement physique, intellectuel et moral, ainsi qu'à l'éducation de ses enfants.

Historiquement, pour faire honneur au passé du pays, assurer son avenir et être en état de le défendre contre l'ambition des peuples voisins.

Ces considérations ne sauraient rien avoir de particulier pour le Tarn; elles s'adressent aussi bien à la France entière, mais il est impossible en pareille matière de dissocier de ce grand corps malade qu'est la France une de ses parties qui n'est pas la moins atteinte.

Plus que dans beaucoup d'autres départements, nous souffrons en effet dans le Tarn d'un manque

de population. L'équilibre est depuis longtemps rompu entre l'agriculture et l'industrie. Tandis que la première souffre malgré le secours du machinisme agricole, la deuxième a pu jusqu'ici encore se développer parce qu'elle a recruté dans le monde des champs les meilleurs de ses ouvriers.

Mais aujourd'hui l'industrie elle-même manque de cette première et essentielle force économique qu'est l'homme. Son développement est ralenti et, malgré les conditions avantageuses qu'elle offre à ses salariés, le recrutement est tari parce que la matière est absente.

La prospérité d'un pays exige qu'une population suffisante permette de maintenir un juste équilibre entre les diverses sources de richesses : agriculture, commerce, industrie. En ce moment, cet équilibre est rompu au détriment de l'agriculture.

CHAPITRE IV

EXODE (1)

L'exode, nous le savons déjà, est un facteur important de dépopulation, puisque sans lui la natalité, sauf depuis 1887, aurait compensé la mortalité.

Lorsqu'on connaît les données que nous avons exposées dans notre premier chapitre sur les ressources de notre département, on est surpris qu'il y ait dans le Tarn un tel courant d'exode.

J'en ai recherché les causes et j'ai constaté, suivant le dilemme de Levasseur, que, si ce n'est pas la difficulté de vivre dans son pays natal qui pousse l'homme à changer de résidence, c'est l'espérance de mieux vivre ailleurs. J'ajoute qu'en ce qui concerne le Tarn, c'est surtout la fausse appréciation des ressources de notre milieu économique et de celui qui est choisi.

Un élément moral intervient qui fausse la saine appréciation des nécessités matérielles. Comme tous les Français, les Tarnais subissent l'attraction

(1) Le mot « *émigration* » a un sens précis ; il signifie : quitter sa patrie. Comme il ne s'agit ici que du passage d'un département dans un autre, le mot « *exode* » est plus exact.

de la ville. C'est un engouement général, de date ancienne et s'accentuant de plus en plus. Les distractions multiples, le désir de voir un monde changeant et animé occupent depuis longtemps une mentalité publique que ne satisfait plus la vie léthargique des champs. Ce penchant s'est fortement accentué le jour où le service militaire obligatoire a forcé nos jeunes gens à faire un séjour prolongé dans les villes. A ce goût vient se joindre un désir ardent d'accroître un salaire qui permettra d'assouvir un nouvel idéal de vie.

Paris attire beaucoup de Tarnais, plus de 4,000 en moyenne. Les *Résultats statistiques* nous ont donné une idée exacte de ce qu'ils y font.

La Haute-Garonne en attire davantage, près de 13,000. C'est encore là l'attrait de la grande ville ; car Toulouse est à nos portes et de peu coûteux moyens de transports nous en rendent l'accès facile. Toulouse a un grand charme; la vie y est relativement aisée ; certains salaires, plus élevés que dans le Tarn, et les distractions y abondent.

Marseille a près de 2,000 Tarnais et Bordeaux près de 1,200.

L'attraction exercée par ces grands centres est importante, mais elle est cependant modeste comparée à celle qu'exercent nos départements limitrophes.

Le Tarn est borné au nord et au nord-est par l'Aveyron ; au sud, par l'Aude ; au sud-est, par l'Hérault ; à l'ouest, par la Haute-Garonne et le

Tarn-et-Garonne ; ces départements font sur lui l'effet d'une ceinture aimantée qui attirerait vers elle les molécules humaines avec une intensité plus ou moins grande suivant les points.

L'Hérault à lui seul possède plus de 23,000 Tarnais et l'Aude près de 8,000 !

Ces deux départements du Bas-Languedoc sont pour nos émigrants les principaux points d'attraction.

Une double raison topographique et économique explique cette particularité.

Les montagnes du Castrais, montagne Noire, monts de Lacaune, confrontent à cette région languedocienne. Les vallées de ces montagnes tarnaises se continuent avec celles de l'Hérault et de l'Aude. Les routes, les voies ferrées se poursuivent de même. Les communications sont si aisées qu'un Lacaunais va aussi aisément à Béziers qu'à Albi.

Les journaliers, les bergers, les petits propriétaires de ces régions agrestes, au travail difficile, au climat ingrat, fatigués de vivre dans la médiocrité, se laissent séduire par le mirage de cette vie facile, brillante, étincelante comme l'argent et l'or qu'ils voient en rêve de l'autre côté de leurs sommets. Là, l'argent est commun, les salaires élevés, les jours de paye rapprochés, les heures de loisir agréables à passer.

Et comment n'auraient-ils point fait ces rêves les humbles et solitaires travailleurs de nos montagnes !

Est-ce que, au moment des vendanges, des

démarcheurs ne venaient point jusque chez eux, dans leur ferme, dans leurs champs, leur offrir les tentations les plus désirables ?

L'espoir d'un bénéfice — vite amassé — avec un prompt retour au pays, les vendanges finies, les décidait à se déplacer. Mais, après quelques années, le voyage d'aller et retour n'a plus comporté de retour et le vendangeur d'occasion est devenu ouvrier viticole, fixé définitivement, retenu par l'idée inexacte qu'il a des salaires supérieurs à ceux qu'il aurait pu acquérir dans son département natal.

Je ferai justice de cette fausse appréciation en ce qui concerne l'Hérault et l'Aude, comme en ce qui concerne l'Aveyron et le Tarn-et-Garonne, qui, pour être moins attirants que les deux premiers, n'en bénéficient pas moins chacun de la main-d'œuvre de 3,000 Tarnais environ.

Que la vie soit plus agréable dans ces départements que dans le nôtre, c'est là affaire d'appréciation personnelle que nous sommes, pour notre part, bien loin de partager, mais qu'on y émigre parce que, économiquement parlant, la vie y est plus facile, c'est ce qui ne peut plus s'admettre après documentation.

Sur quoi établit-on le coût de la vie ?

Sur trois éléments essentiels : le prix des denrées, le prix du loyer, l'impôt.

Sur quoi établit-on la facilité de vivre ?

Sur le mouvement des salaires.

A ce double point de vue, le Tarn est-il inférieur

aux cinq départements qui le limitent et qui exercent sur lui un si fort pouvoir d'attraction ?

C'est là la question qu'il faut trancher.

Dans l'objet qui nous occupe, la statistique n'a plus la même rigueur que pour les mouvements de la population.

Les denrées et les loyers ne laissent point saisir les variations de leurs prix aussi exactement que se laisse dénombrer une population, car ce sont là, pour les denrées surtout, variations incessantes non seulement d'une année à l'autre, mais parfois d'une saison à l'autre et d'un point de département à l'autre.

Castres et Albi ont des prix différents, de même que Mazamet et Carmaux.

Nous ne rechercherons donc que des moyennes établies par les documents officiels.

Pour ce qui est des loyers, la tâche est, à vrai dire, plus difficile encore parce que les statistiques officielles n'ont établi de relevés que pour Paris seulement ; les prix des loyers en province n'existent point dans les Annuaires statistiques. Mais la contribution personnelle-mobilière, après avoir été un impôt destiné par le législateur de la Révolution à frapper le revenu global, ce qui a fait parfois dire que l'impôt sur le revenu existe déjà en France, n'est-elle point devenue simplement un impôt *sur la dépense de loyer, une taxe de consommation sur l'habitation* ?

C'est ainsi qu'en divisant le produit départemental de la cote personnelle-mobilière par le nombre

d'habitants, je pourrai comparer la taxe de consommation sur l'habitation dans les départements qui m'intéressent et avoir, par là même, une idée approximative de la valeur de leurs loyers.

Mais, je tiens à le redire, je ne prétends pas, en ces matières, donner des chiffres rigoureux ; je ne les prends qu'à titre d'indications, de tendances, et cela me suffira d'ailleurs pour avoir le droit de dégager des conclusions.

Dans le volume *Salaires et coût de l'existence à diverses époques jusqu'en 1910*, appartenant à la collection de la Statistique générale de la France, se trouvent les prix de pension payés par les ouvriers célibataires, pour le logement et la nourriture, dans les villes où il existe un conseil de prud'hommes et dans les chefs-lieux de département (page 499).

DÉPARTEMENTS	CHEFS-LIEUX	PRIX DE LA PENSION PAR MOIS			
		EN 1896	EN 1901	EN 1906	EN 1910
Tarn.............	Albi....	50	40 à 60	55 à 60	55 à 65
Aude.............	Carcassonne.	»	67	»	60 à 70
Haute-Garonne...	Toulouse....	50 à 60	60	60	75 à 80
Hérault..........	Montpellier .	72	75	75 à 90	70
Tarn-et-Garonne.	Montauban..	50	50	55	60 à 65
Aveyron	Rodez.......	50	50	50	70
Seine............	Paris........	»	»	90 à 120	»

Comme on le voit par ces chiffres, c'est dans le Tarn que le prix de la pension par mois est le moins élevé.

Dans le même volume, se trouvent (pages 514 et suivantes) les prix des principales denrées dans les lycées de Paris et de province de 1880 à 1908.

La moyenne de ces prix est :

Pour le lycée d'Albi		18 06
—	Montauban	18 31
—	Toulouse	18 15
—	Carcassonne	18 23
—	Montpellier	18 50
—	Saint-Louis (Paris)	20 89

Le lycée de Rodez ne figure pas.

Ici encore, dans cette estimation du coût des denrées établie sur d'autres bases que la précédente, d'après les adjudications officielles faites par les économats, les prix les moins élevés sont ceux du lycée d'Albi.

Ajoutons que les quinze denrées dont les prix ont été exactement relevés de 1880 à 1908 sont les mêmes pour tous les lycées. A ce point de vue, les éléments de comparaison ont une précision absolue.

Ces prix semblent bien voisins les uns des autres, mais leur écart devient considérable si on les établit, non plus pour un mois et une seule personne comme dans le premier tableau, mais pour un an et l'ensemble d'une famille.

La concordance de ces deux éléments d'appréciation a une valeur qui n'est point niable.

La répartition de l'impôt direct et indirect par tête d'habitant a donné, pour les deux exercices 1876 et 1887 pris au hasard, les résultats suivants[1] :

DÉPARTEMENTS	1876	1887
Seine	170 50	211 71
Haute-Garonne	29 15	37 84
Hérault	38 48	75 71
Aude	26 72	44 09
Tarn-et-Garonne	23 13	29 90
Tarn	18 41	24 23
Aveyron	15 11	19 63

Pour ce qui est du loyer, voici quel est par tête d'habitant l'impôt personnel-mobilier pour les années 1880 et 1890 prises au hasard :

DÉPARTEMENTS	1880	1890
Seine	4 11	4 69
Haute-Garonne	1 34	1 53
Hérault	1 59	2 21
Aude	1 17	1 37
Tarn-et-Garonne	1 28	1 31
Tarn	» 96	1 06
Aveyron	» 76	» 83

Seul l'Aveyron a un impôt sur la dépense de

loyer inférieur à celui du Tarn, qui n'en est pas moins à un niveau sensiblement inférieur à celui des autres départements. Il s'ensuit que, l'Aveyron à part, les dépenses de loyer sont moins considérables dans le Tarn.

Il y a encore concordance, non seulement entre les exercices 1880 et 1890 pour l'impôt personnel-mobilier et les exercices 1876 et 1887 pour l'impôt direct et indirect, mais aussi entre les résultats de l'impôt personnel-mobilier et de l'impôt global, en faveur du Tarn, qui n'a que l'Aveyron au-dessous de lui.

De ces divers coups de sonde jetés au hasard dans les trois domaines essentiels de la vie matérielle et donnant tous les mêmes indications, il me paraît légitime de conclure que le coût de la vie est, dans le Tarn, plus léger que dans les départements qui le limitent, exception faite cependant pour l'Aveyron.

Mais l'avantage marqué du Tarn sur les départements voisins dans lesquels émigrent ses indigènes se poursuit-il en ce qui concerne les salaires ?

En d'autres termes, la vie est moins coûteuse dans le Tarn, mais le travail y est-il aussi rémunéré ?

Interrogeons encore les statistiques officielles.

Dans le volume *Salaires et coût de l'existence à diverses époques jusqu'en 1910*, se trouvent les salaires moyens comparés, par ville chef-lieu de département, pour un ensemble de 34 professions masculines et de 5 professions féminines.

Voici ces résultats pour les régions qui reçoivent la majorité de l'émigration tarnaise :

DÉPARTEMENTS	SALAIRES JOURNALIERS MOYENS pour un ensemble de 34 professions masculines				
	1853 1857	1896	1901	1906	1911
Hérault	2 39	4 49	4 35	4 65	4 82
Haute-Garonne	2 18	3 78	4 06	4 53	5 20
Aude	1 98	3 56	4 01	—	3 98
Aveyron	2 15	3 24	3 24	3 48	4 66
Tarn-et-Garonne	2 47	3 06	3 73	3 07	3 77
Tarn	1 71	3 13	3 29	3 56	4 02
—					
Indice des moyennes	2 24	4 02	4 20	4 52	4 73

DÉPARTEMENTS	SALAIRES JOURNALIERS MOYENS pour un ensemble de 5 professions féminines				
	1853 1857	1896	1901	1906	1911
Hérault	1 15	2 30	2 42	2 20	2 40
Haute-Garonne	1 29	1 60	2 10	1 90	2 77
Aude	1 07	1 85	2 »	—	1 61
Aveyron	» 90	1 10	1 10	1 70	2 »
Tarn-et-Garonne	1 44	1 70	2 20	1 50	2 02
Tarn	1 08	1 62	1 40	1 50	2 25
—					
Indice des moyennes	1 19	1 86	1 98	2 09	2 25

Dans la classification des départements en sept groupes suivant la valeur des salaires, la Haute-Garonne et l'Hérault occupent le quatorzième et vingt-quatrième et dernier rang du quatrième groupe formé par les salaires variant de 4 fr. 73 à 5 fr. 17.

L'Aude et le Tarn appartiennent au sixième groupe : 3 fr. 79 et 4 fr. 20.

L'Aveyron et le Tarn-et-Garonne sont du septième groupe : 3 fr. 22 à 3 fr. 72.

Les salaires du Tarn viennent donc de pair avec ceux de l'Aude, après ceux de Paris, de l'Hérault et de la Haute-Garonne et avant ceux de l'Aveyron et de Tarn-et-Garonne.

Les émigrés parisiens et toulousains exercent un métier à salaires moyens de 7 francs pour les premiers et 5 francs pour les seconds et peut-être, malgré le coût plus élevé de la vie, ont-ils quelques bénéfices plus grands; mais ceux de l'Hérault sont ouvriers agricoles et le supplément de salaires quotidiens qu'ils peuvent avoir est largement perdu par les chômages nombreux qui les frappent et qui n'existent point dans l'industrie tarnaise. Non seulement la vie est plus chère dans l'Hérault que dans le Tarn, mais, tout compte fait, le salaire annuel est certainement inférieur dans la viticulture du Languedoc à celui de l'industrie du Tarn. Les 23,000 Tarnais qui habitent l'Hérault auraient donc, économiquement parlant, intérêt à réintégrer leur pays, de même ceux de l'Aude, de l'Aveyron et de Tarn-et-Garonne.

Il est difficile d'apprécier si, dans la Seine et dans la Haute-Garonne, la balance des comptes se chiffre par un excédent de bénéfices; mais la cherté de la vie et les multiples occasions de dépenses permettent de supposer le contraire, surtout si l'on veut bien se rappeler que les conditions d'hygiène inférieures aux nôtres doivent augmenter la morbidité et, partant, les jours de chômage.

Et, d'ailleurs, ces longues semaines de chômage qui frappent durant la mauvaise saison la viticulture du Languedoc ne sont point la seule raison qui la mette en état d'infériorité vis-à-vis de notre industrie.

Les lois sociales qui protègent et secourent l'ouvrier industriel n'atteignent point le viticulteur. Loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail, loi du 1er avril 1898 sur l'organisation des caisses de secours mutuels, loi des retraites..., tout cet ensemble législatif qui groupe la triple collaboration de l'Etat, du patron et de l'ouvrier n'existe pas dans l'agriculture et fait, dans le monde du travail, une place privilégiée à l'ouvrier d'industrie.

Et cependant l'exode vers les départements viticoles est immense.

Il dépend donc ou d'une appréciation inexacte des réalités ou de l'attrait de la ville.

Mais ces deux erreurs ne sont point incorrigibles. Supprimer la première paraît même être une tâche aisée; il suffit de fournir aux Tarnais une documentation exacte sur les ressources de leur département.

La Presse peut s'employer utilement à ce rôle. Au lieu de s'user en discussions byzantines, intestines, d'attiser trop souvent les passions malsaines, nos publicistes feraient mieux de tenir leurs lecteurs au courant de nos richesses. La matière est inépuisable : vanter, chiffres à l'appui, la fertilité de nos vallées et de nos côteaux, les ressources de nos montagnes ; signaler l'état de nos récoltes comparativement à celles des départements voisins ; faire connaître des débouchés ; soumettre des idées de culture nouvelle ; noter au jour le jour les progrès découverts ; ouvrir largement les colonnes des journaux aux spécialistes, aux professeurs d'agriculture, aux syndicats d'initiative ; susciter une émulation par la création de concours nombreux et l'attribution de récompenses ; développer en un mot non seulement la technique agricole et le goût de la terre, mais aussi l'orgueil de la petite patrie, dont on ferait ressortir à chaque occasion les multiples beautés ; dans le domaine industriel, faire connaître les arguments nombreux et décisifs qui militent en sa faveur et le mettent presque hors de pair ; insister surtout sur nos hauts salaires qui s'accroissent toujours et sur les conditions salubres du travail.

Cette propagande incessante devrait se faire dans la Presse et aussi à l'école. Ainsi seraient retenus beaucoup de Tarnais qui s'en vont, c'est démontré, dans les grands centres et en Languedoc, attirés par de fausses espérances. Et si, malgré elle, certains

s'évadaient de la terre, connaissant mieux la haute valeur de notre industrie, ils se dirigeraient vers elle et non vers celle d'autres centres le plus souvent inférieure à la nôtre.

Le jour où le Tarnais sera bien pénétré de la richesse de son milieu natal, l'exode disparaîtra et fera même place à une immigration venant de départements moins privilégiés que le nôtre, comme ceux de l'Aveyron et de Tarn-et-Garonne, par exemple. Notre fortune départementale et par conséquent individuelle en sera considérablement accrue.

CHAPITRE V

MORTALITÉ

Les statistiques de la mortalité nous ont clairement démontré deux faits :

1° *Dans le Tarn, la moyenne des décès est inférieure à celle de la France.*

2° *La diminution de cette moyenne est, par contre, moins accentuée dans le Tarn que dans l'ensemble de la France.*

Quelle est l'explication de ces deux faits ?

L'hypomortalité tarnaise est dûe à notre hygiène. Malgré nous, sans que notre éducation en matière d'hygiène soit plus développée qu'ailleurs, nous vivons dans des conditions favorables.

Le fait seul d'avoir autour de soi tous les éléments d'alimentation indispensables est un avantage marqué ; pas de voyages qui enlèvent aux aliments leur fraîcheur ; pas de culture artificielle pour les faire venir ; les produits dont nous vivons sont sous notre main et poussent naturellement dans un sol fertile. Même dans nos villes, comme Albi et Castres, les légumes mangés le soir ont été le plus souvent extraits du sol le matin ; la viande servie le matin sur nos tables vient d'un animal abattu

la veille. A plus forte raison, cela est-il exact pour nos petites agglomérations et nos campagnes, où l'ouvrier et le rural ne se nourrissent que des produits de leur jardin et de leur basse-cour.

Nous nous nourrissons donc dans les meilleures conditions possible, nos aliments étant toujours parfaitement frais et sains ; il en est de même pour nos vins, assez abondants pour que le producteur ne soit pas tenté de les frelater.

De cette alimentation parfaite découle un état sanitaire généralement satisfaisant.

Mais ce n'est là qu'un côté de l'existence ; le logement a, lui aussi, une importance considérable. Beaucoup de maladies ne dérivent-elles pas, en effet, du surpeuplement de l'habitation et de l'impossibilité qu'il y a dans ces conditions à respirer — la nuit notamment, volets clos et séjour prolongé — un air suffisamment oxygéné pour faire une hématose satisfaisante ? N'est-ce point encore cet entassement dans la maison qui rend la contagion à peu près inévitable quand une des unités est atteinte d'une maladie contagieuse ?

Ce point important est tout en faveur du Tarn. En divisant le nombre d'habitants par le nombre de maisons, on obtient le nombre d'habitants par maison.

Le recensement qui accusait dans le Tarn 332,093 habitants accusait aussi 91,454 maisons, ce qui fait 3,63 habitants par maison, chiffre très faible si nous le comparons à la Seine surtout, qui

a 19,71 habitants par maison, à l'Hérault, qui en a 4,35, à la Haute-Garonne, 3,96, à l'Aveyron, 3,94, à l'Aude, 3,78.

Ce sont là, avec le Tarn-et-Garonne, qui n'en a que 2,99, les départements vers lesquels se fait l'exode tarnais.

Le mobilier est en progrès ; la généralité de nos ouvriers ont des meubles parfaitement suffisants et bien adaptés à leur usage. Leur intérieur est propre, bien tenu, mieux que dans la plupart des maisons de la campagne, où le travail des champs occupe tous les membres de la famille et les tient le plus souvent au dehors.

Notre milieu est donc sain ; mais ce n'est pas tout : faut-il encore ne pas l'empoisonner par de fâcheuses habitudes.

Le Tarnais est tempérant, il boit relativement peu d'alcool ; s'alcoolisant peu et mangeant bien, il se tuberculise peu, car alcoolisme et tuberculose vont généralement de pair et leur ménage fait, dans certaines régions françaises, en Normandie par exemple, de véritables coupes sombres.

Ces faits découlent de statistiques officielles que je me borne à interpréter.

Le Tarnais ne boit annuellement (Annuaire statistique de 1900) que 1 hectolitre 61 litres de vin et 2 litres 32 centilitres d'alcool, alors que le Parisien boit 2 hectolitres 11 de vin et 8 litres d'alcool, l'Héraultais, 3 hectolitres 01 de vin (c'est le maximum pour la France) et 3 litres 92 d'alcool. Le

maximum d'alcool est bu par l'habitant de la Seine-Inférieure avec 13 litres, et le minimum par celui des Landes avec 80 centilitres. La moyenne française est de 1 hectolitre 17 pour le vin et de 4 litres 88 pour l'alcool.

L'habitant du Tarn dépasse donc légèrement la moyenne pour sa consommation en vin, mais est sensiblement au-dessous pour sa consommation d'alcool.

Il en est de même pour le nombre des débits : le Tarn se tient au-dessous de la moyenne, puisqu'il n'en possède que 2,450[1]; ce qui fait 7,6 par mille habitants ou 0,76 pour cent, alors que la moyenne en France est de 1 débit pour 87 habitants.

Ces proportions sont énormes si nous les comparons à celles des pays étrangers. Nous empruntons les chiffres suivants au livre de M. Louis Jacquet, ingénieur des arts et manufactures, distillateur et frère du distingué médecin des hôpitaux de Paris, sur l'alcoolisme :

En France....	1	débit pour	87	habitants.
En Angleterre.	1	—	181	—
En Allemagne.	1	—	246	—
Aux Etat-Unis.	1	—	380	—
En Suède.....	1	—	5.000	—
En Norvège...	1	—	9.000	—

La France a une avance ou plutôt un *retard* effrayant sur les autres pays. L'alcool est partout

sur la route, sur toutes les routes, toujours à portée de la bouche.

Aussi le péril alcoolique, même dans les départements relativement moins atteints, comme le Tarn, s'impose-t-il brutalement à l'attention publique et exige-t-il une solution immédiate, car il met en jeu l'avenir de la race, déjà bien compromis.

Que celui qui en douterait me laisse lui citer ces quelques passages du *Rapport sur les causes économiques, morales et sociales de la diminution de la natalité* que M. Charles Benoist fait en ce moment même sur la demande de l'Académie des sciences morales et politiques.

On verra par cette lecture quelle est l'épouvantable profondeur du mal alcoolique en Normandie et cela nous incitera à lutter sans retard contre le fléau :

« A Cambes, près de Caen, comme à l'autre extrémité du canton, à Creully même (arrondissement de Caen, département du Calvados), dans les familles d'ouvriers, l'alcoolisme augmente et le plus clair de l'argent du ménage passe à acheter de l'alcool... Les femmes s'adonnent à l'alcool comme les hommes, quoique dans de moindres proportions.....

« En face de la question : « Pouvez-vous citer « des chiffres ? » le maire du chef-lieu de canton, notaire à la résidence depuis une trentaine d'années, écrit d'une main ferme cette réponse effrayante : « *Environ un litre par tête et par jour d'alcool pur,*

alcoolisme chez les hommes et chez les femmes ». En conversation, il corrige : « Chez les femmes plus encore que chez les hommes. »

M. Fernand Delacour, maire de Saint-Gabriel, est le second témoin très autorisé, qui n'hésite pas à admettre, contrairement à l'opinion de quelques autres, que la race « est épuisée par l'alcool depuis plusieurs générations ». Il développe ainsi ses motifs :

« L'alcoolisme augmente tous les jours. C'est une plaie sociale ! Personne ne le combat, et, pour être efficace, le remède devrait venir des pouvoirs publics. Le café sursaturé d'eau-de-vie est la seule forme connue. On en boit toujours trois fois par jour et certains ouvriers en exigent *cinq fois !* Les hommes et les femmes en consomment autant les uns que les autres.

« L'alcool détruit le sens génésique. La moralité, par suite, n'est pas mauvaise ; la grande débauche, les soirs de fête, est de ne plus tenir debout, et c'est presque la seule. Je ne crois pas que la fécondité s'en ressente, mais les enfants sont faibles, sans intelligence, meurent tôt ou font eux-mêmes des enfants dégénérés. »

« D'ailleurs, on se nourrit mal, on achète de l'alcool et non de la viande. »

« Et quel alcool ! Le curé de Bény l'a qualifié « d'innommable ». Je le crois bien ! M. Delacour a entendu dire que l'on utilisait, pour la fabrication de cette mixture, un sous-produit des vidanges !

C'est un liquide épais, gluant, qui devient tout noir s'il n'est consommé dans la journée et qu'il faut alors jeter au ruisseau. Aussi m'a-t-on cité le cas d'un ou deux bas débits de Caen, qui, chaque soir, une heure avant la fermeture, préféreraient donner à boire gratuitement ce qui leur en reste, et, plutôt que de le perdre, s'en faire, auprès de leur ignoble clientèle, « une réclame » !

... Plus loin, un autre témoin, M. de Gourmont, confirme par écrit à M. Charles Benoist le témoignage suivant :

« La consommation de l'alcool a augmenté dans des proportions effrayantes. Il y a quelques années déjà, le principal débit de boisson vendait 3,000 litres d'eau-de-vie par an et il y avait alors deux autres débits (314 habitants). Cette consommation s'est encore accrue. Peu d'apéritifs ou d'absinthe. L'alcool est consommé sous forme de mélange avec le café, mélange que les débits vendent tout préparé aussi bien pour l'emporter à domicile que pour le consommer sur place. C'est cette transformation du mode de consommation qui est devenue le grand danger de l'alcoolisme.

« Le mélange est la consommation courante à domicile, des femmes et des enfants aussi bien que des hommes. Il y a peu de ménages où il ne constitue pas le petit déjeuner de toute la famille avant le travail ou l'école. Les enfants eux-mêmes le prennent plusieurs fois par jour. Il n'est pas rare de voir des ouvrières dépenser 1 fr. 50 ou 2 francs

par jour de café ainsi préparé (la tasse de café, qui se vend un sou, contient 1 décilitre d'eau-de-vie : prix du mélange, 25 ou 30 centimes). Comme conséquences, il est visible : que beaucoup d'enfants meurent en bas âge, à cause de l'alcoolisme des parents ; que d'autres portent des signes non équivoques de dégénérescence. Il y a eu, depuis un petit nombre d'années, quelques exemples d'enfants nés de mères ou de pères alcooliques, mourant peu de jours après leur naissance. »

Inutile d'ajouter que l'alcool est le même, de la même qualité que celui que nous venons de décrire et qu'il faudrait pouvoir analyser.

A quoi pense donc le service des fraudes et laissera-t-il longtemps, sous le couvert de la loi du 1er août 1905, courir cet alcool « de fantaisie » dont la « fantaisie » se paie si cher ?

Et il court, il court de débit en débit, de débit en maison ou en « atelier » ; on le consomme sur place et on l'emporte. On l'emporte : c'est pourquoi réduire le nombre des débits, quoique non inutile, sera insuffisant. Ce ne sera pas assez, pour guérir le buveur, d'éloigner le cabaret. Si l'alcool ne vient pas à lui, il ira à l'alcool. Que dis-je, il ira ? Il y va ; et parfois, à la campagne, pour le mieux surveiller, on s'est résolu à le rapprocher, sans que, d'ailleurs, on l'ait arrêté davantage. Le fils de M. Bellangé, cultivateur et maire de Casson, me dit :

« Mon père a dû cesser de faire battre à la machine, au pied de la meule, dans les champs : les

ouvriers passaient leur temps à boire. C'est dommage, car on n'avait pas à se plaindre d'eux. Beaucoup sont de bons ouvriers ; mais ils sont tous « perdus de boisson ». Depuis qu'on bat dans la cour même de la ferme, les portes closes, il y en a qui trouvent moyen de sauter le mur et d'aller chercher de l'eau-de-vie. Alors, plus rien à faire : l'un d'entre eux, très paisible ordinairement, devient fou. L'autre jour, il voulait à toute force le tambour du village pour donner l'alarme contre un incendie qui ne s'était allumé que dans sa tête. »

« Il devient fou, ils deviennent fous », c'est, pour une vérité commune, une expression consacrée ; et il y en a encore une autre qui n'est pas moins vraie : « Le pays est empoisonné d'alcool. »

Et toujours ainsi, tout le long de pages éloquentes de faits et de vérité. Je pourrais les multiplier. Mais à quoi bon ? N'ai-je point montré d'un relief suffisant la différence qu'il y a entre l'état de sursaturation alcoolique de ces quatre départements de Normandie étudiés par M. Charles Benoist, qui « forment dans le sol français une sorte de terre molle et maudite en son opulence, qui, pour ainsi parler, s'enfonce lentement en engloutissant des hommes », et l'imprégnation alcoolique encore modérée du département du Tarn ?

Que la population tarnaise paraît intacte et saine au point de vue de l'alcoolisme et de ses conséquences en regard de la normande !

A la lecture des pages écrites par le membre de

l'Institut, peut-on s'empêcher de songer à l'effroyable responsabilité des pouvoirs publics qui ont laissé détruire la race d'une des plus belles provinces françaises et du corps électoral qui, prévenu depuis longtemps d'ailleurs, a toléré un tel crime !

On cherche les coupables, mais on en voit partout, et l'esprit recourt aussitôt à des bouleversements politiques qui ne peuvent s'envisager ici.

Sur la pente de l'alcoolisme, le peuple glisse vite. Enrayons le mouvement tant qu'il en est encore temps, pour que notre département ne sombre point dans l'alcool comme l'ont fait les départements normands.

L'alcool aliment ! voilà un exemple de vérité scientifique qui est une terrible erreur sociale. L'alcool aliment ! Que de désastres et de ruines ont pour cause l'accouplement de ces deux mots !

Est-il utile de rappeler tous les méfaits que l'alcool engendre sur l'individu et la collectivité ?

Plutarque déjà disait qu'avec l'ivresse habitent la folie et la fureur. Les statistiques modernes sont venues confirmer le bien fondé de cette constatation, puisqu'elles nous apprennent que, sur 100 cas d'aliénation, 20 proviennent des excès alcooliques. Folies, crimes, suicides, paralysies, voilà le bilan de l'alcool sur le système nerveux.

L'appareil digestif est aussi atteint souvent, souffrant de gastrites, cirrhoses, entérites. Le cœur et le rein, bien que n'étant pas les viscères d'élection de l'alcool, sont très souvent altérés. L'appareil

respiratoire est presque toujours atteint chez un alcoolique ; laryngites, pharyngites, trachéites et pneumonies sont maladies fréquentes et graves, et cet état de moindre résistance dans lequel l'alcool met l'appareil respiratoire prépare la germination et l'éclosion de la tuberculose. L'alcool prépare si bien les voies au bacille de Koch que la moitié des phtisiques sont des alcooliques.

De l'action néfaste que l'alcool produit sur l'individu il est facile de déduire celle qu'il exerce sur la collectivité et sur la race.

Au point de vue économique d'abord, l'alcool consommé représente des dépenses énormes. Ainsi, en 1895, les 1,549,045 hectolitres d'alcool bus en France ont coûté aux buveurs, comme prix d'achat, d'impôts et de droits pour la circulation de l'alcool, la jolie somme de 320,658,850 francs.

La société a dépensé cette même année (1) pour les alcooliques aliénés, 8,114,000 francs ; elle a dépensé pour la répression des crimes des alcooliques, 70 millions ; pour les pertes venant des suicides et des morts accidentelles, 5 millions ; pour les salaires perdus par les maladies chroniques, en les comptant seulement à deux francs par jour, plus de 1,340 millions ; ce qui fait que, dans cette année 1895, l'alcool a coûté à la collectivité française la somme de 1,752,772,850 francs, près de deux milliards !

(1) Galtier-Boissière, *L'enseignement de l'antialcoolisme*, p. 122.

Peu de chose ! comme on voit.

Plaie d'argent, dit le proverbe, n'est point mortelle. C'est vrai, mais il en est une qui l'est bien, c'est la plaie organique que l'alcool de par sa nature même ne peut point ne pas faire.

En ce rapide aperçu, nous avons vu sommairement quelques-unes des affections qui le plus fréquemment atteignent l'individu imprégné d'alcool ; la multiplicité de ces cas pathologiques est une des causes principales de notre mortalité. Mais il ne s'agit là que des hommes faits, des adultes en pleine vigueur corporelle et dont la résistance au poison dure parfois assez longtemps. Que va-t-il advenir de leurs enfants ?

La sagacité des anciens avait bien perçu les tares venant de cette hérédité. Avant Plutarque, Diogène connaissait la valeur des enfants conçus sous l'inspiration directe de Bacchus ; son apostrophe célèbre à un de ses jeunes concitoyens le prouve éloquemment : « Jeune fils, mon ami, ton père t'a engendré étant ivre. » Lycurgue n'avait-il point édicté une loi qui défendait l'usage du vin le jour du mariage et à Carthage une loi n'interdisait-elle pas aux époux toute autre boisson que l'eau pendant les jours consacrés aux devoirs conjugaux ?

Les observations modernes ont surabondamment démontré l'exactitude des observations anciennes. Il est certain que l'enfant d'un alcoolique est un être dégénéré, taré en naissant et présentant un terrain admirablement préparé pour l'éclosion de

tous les germes. Et, lorsqu'on parle d'un alcoolique dans sa descendance, on n'entend point seulement l'ivrogne invétéré, l'imprégné permanent, non ! On parle aussi bien de l'individu habituellement indemne de toute intoxication alcoolique, mais qui conçoit en une heure d'ivresse ou même d'ébriété. Le produit de celui-ci sera, comme celui du premier, alcoolisé, donc malade. Une expression caractéristique les appelle en Belgique « les enfants du dimanche ».

Toute la triste gamme des misères humaines guette ces malheureux. Ils sont débiles, chétifs et succombent rapidement aux maladies de la première enfance ; 50 % de ces enfants meurent avant trois ans et ceux qui vivent sont souvent atteints d'athrepsie, de tuberculose, de méningite ; plus grands, ils risquent d'autres accidents, accidents nerveux : neurasthénie, hystérie, épilepsie, chorée ; quelques-uns sont voués à d'autres tares nerveuses : idiotie, débilité mentale, délire, hallucinations, mélancolie, manie. Peu arrivent intacts à l'âge adulte.

Il est intéressant de connaître, afin de se rendre bien compte de l'avenir de la descendance d'un alcoolique, cette observation que je trouve dans le livre du professeur Renou : *Les maladies populaires,* observation citée par le D[r] Lehmann, de Bonn, qui a pu suivre pendant un siècle une famille d'alcooliques :

« Il s'agit de la famille d'Ada Jurke, alcoolique,

vagabonde, née en 1740 et morte en 1808. Sa postérité se compose des descendants suivants : 142 mendiants, 64 pensionnaires de dépôts de mendicité, 81 filles prostituées, 76 criminels dont 7 assassins. M. Lehmann calcule que cette famille, en 75 ans, a coûté à l'Etat, sous forme de secours aux indigents, d'entretien dans les asiles ou dans les prisons, de dommages quelconques, la somme ronde de sept millions de francs. »

Voilà un exemple qui démontre de la façon la plus péremptoire l'influence absolument néfaste de l'alcool sur l'hérédité et sur la race.

Ce sombre tableau des ravages exercés par le poison alcoolique est celui qui convient exactement à la France, pays, comme nous l'avons vu, aujourd'hui le plus alcoolisé.

Le Tarn, heureusement moins intoxiqué que l'ensemble du pays, sans doute parce qu'il est un pays vinicole, n'échappe point cependant à ses atteintes. Les cas d'affection ayant l'alcoolisme pour cause, sans avoir la fréquence que l'on pourrait supposer à priori dans notre milieu ouvrier, ne sont point cependant chose rare, et notre mortalité en est certainement accrue dans une proportion appréciable.

L'ouvrier de Carmaux et celui de Mazamet ne s'alcoolisent pas ; ils sont sobres et ne boivent guère que du vin. Il n'en est pas de même de celui de Graulhet, qui, si j'en crois un homme bien informé, s'alcooliserait fortement ; pas seulement l'ouvrier, d'ailleurs, mais aussi certains patrons. L'apprenti

servirait plutôt à aller chercher des litres de vin et d'alcool qu'à travailler. Les dégénérés n'y seraient point rares, paraît-il.

La faiblesse de notre natalité, qui ne compense plus notre mortalité, nous fait donc un devoir d'abaisser le taux de cette dernière et par conséquent de rechercher et d'adopter toutes les mesures propres à diminuer l'alcoolisme.

Recherchons auparavant le rôle joué dans le Tarn par cette autre tueuse d'hommes qu'est la tuberculose.

Une statistique qui n'est plus dans les limites de notre étude, puisqu'elle date de 1912, mais qui n'en a pas moins une valeur très approximative, nous est fournie par l'Annuaire statistique de cette année ; les Annuaires statistiques précédents ne la fournissent pas : c'est la statistique des décès provoqués par la tuberculose par départements français.

La même statistique fournit les décès provoqués par d'autres maladies, telles que fièvre typhoïde, diarrhée et entérite, chez les enfants au-dessous de 2 ans.....

La moyenne des décès provoqués par la tuberculose est de 990 par département, Seine comprise.

Pour le Tarn, elle n'est que de 316 ; c'est donc un niveau considérablement inférieur au niveau moyen. Et ce chiffre, qui eût paru surprenant énoncé à priori, ne l'est plus quand on possède sur le milieu économique tarnais les éléments d'information que nous possédons. Il s'écarte tellement

du chiffre moyen qu'il ne peut être douteux que notre mortalité par tuberculose ne soit et n'ait toujours été sensiblement inférieure à la moyenne française.

Taux de mortalité tuberculeuse minime, car les causes qui provoquent le développement du bacille de Koch n'existent chez nous qu'à un degré modéré.

Et d'abord pas d'entassement dans les maisons : 3 habitants 63 par maison, au lieu de 19,71 pour la Seine, par exemple, qui est un des points principaux du développement de la tuberculose. Pas d'entassement, donc cube d'air suffisant à une saine ventilation pulmonaire ; pas d'entassement, donc danger de contagion infiniment réduit.

Puis, nourriture saine, abondante.

Travaux agricoles et industriels ne nécessitant point un effort physique surhumain, notre sol étant fertile et nos industries payant de bons salaires pour une journée de 8 heures généralement, bien plus rarement de 10 heures.

Enfin et surtout intoxication alcoolique peu développée ; en tous cas, bien au-dessous de la moyenne.

Ces diverses raisons expliquent, avec la pureté de notre atmosphère et la douceur de notre climat, que la tuberculose fasse relativement peu de victimes si nous nous comparons à certains départements de Normandie (Seine-Inférieure, Orne, Calvados notamment) qui, imprégnés d'alcool, sont littéralement fauchés par la tuberculose. Taux de mortalité encore trop élevé cependant, puisque la

tuberculose est une de ces maladies évitables que certaines mesures prophylactiques devraient prévenir dans la grande majorité des cas.

La même statistique de 1912 (non existante, je le dis encore, dans les Annuaires antérieurs) nous donne aussi une note rassurante pour la diarrhée et l'entérite chez les enfants au-dessous de 2 ans.

Cette mortalité infantile, jadis très considérable, augmentait fortement les tableaux mortuaires et abaissait sensiblement l'âge moyen de la vie. Les progrès gagnés en puériculture sous l'énergique impulsion des Metchnikoff, Budin, Variot....., ont bien réduit cette mortalité, qui demeure cependant encore beaucoup trop élevée.

La diarrhée et l'entérite tuent 607,5 enfants au-dessous de 2 ans par département (chiffre moyen) et 367 seulement dans le Tarn.

A quoi attribuer cette mortalité comparativement si faible?

La réponse ne paraît point aisée.

Ce n'est certainement pas aux organisations de défense, puisqu'il n'existe qu'une seule « Goutte de lait », celle du Dr Guiraud à Lavaur, et 4 consultations de nourrissons : à Albi, à Carmaux, à Alban et à Cagnac, celle-ci, que dirige le dévoué Dr Belzons, étant de beaucoup la plus fréquentée.

Sans méconnaître le rôle que peuvent jouer ces centres de puériculture, je ne m'avance pas trop en disant qu'ils sont trop peu nombreux et de création trop récente pour avoir pu abaisser le

taux de notre mortalité infantile d'une manière sensible. Il faut donc rechercher d'autres causes, et je me vois obligé, après réflexion et en tenant compte des leçons de ma clientèle, d'invoquer encore nos conditions générales d'hygiène et les conditions satisfaisantes dans lesquelles se fait l'allaitement.

Beaucoup de mères allaitent elles-mêmes leurs enfants, qui, par cela seul, ont de nombreuses chances de survie ; d'autres pratiquent l'allaitement artificiel avec un lait généralement bon, riche en principes nutritifs et frais. Les notions essentielles d'hygiène infantile sont, me semble-t-il, dans ma région tout au moins, à peu près connues. Régler les tétées, stériliser le lait, le biberon et la tétine sont manœuvres assez bien exécutées. Et c'est de cela que vient à mon avis notre moindre mortalité infantile, dont le taux pourrait d'ailleurs être considérablement abaissé encore si on multipliait ces « Gouttes de lait » créées en 1894, à Fécamp, par le Dr Dufour.

La statistique suivante prise en 1900 force la conviction : à Fécamp, en 1898-1899, chez les enfants de la « Goutte de lait », la mortalité a été :

Par entérite........................ 1,28 %
Pour toutes autres causes............ 5,76 %

Dans la ville, la mortalité générale des enfants a été :

Par entérite........................ 9,67 %
Pour toutes autres causes............ 13,13 %

Et tous les ans c'est ainsi. Ces chiffres dispensent de tout commentaire.

Les syphilitiques n'ont pas encore les honneurs du recensement officiel ; cela tient à ce que la maladie était mal connue jusqu'en ces dernières années et qu'elle a réputation fâcheuse. Mieux connue depuis les travaux de cette école dont Fournier est le chef incontesté, nous la dépistons aujourd'hui sous ses multiples aspects.

Fournier prétend qu'il y a à Paris 1 syphilitique sur 5 habitants, à Berlin 1 sur 3. C'est coquet !

Maladie polymorphe, la syphilis amoindrit l'individu en le frappant non seulement dans ses divers appareils : circulatoire, nerveux....., mais encore dans sa descendance. Après l'acte volontaire, la syphilis est la cause la plus fréquente des fausses couches, avortements, naissances prématurées, naissances de morts-nés. Innombrables sont les ébauches humaines tuées par le poison syphilitique ! Innombrables aussi les enfants nés vivants qui meurent dans le cours des premiers mois de la vie ! Que d'hécatombes humaines fait le spirille flagellant de Schaudinn, dont la ténuité ne se laisse apercevoir qu'à l'ultra-microscope !

Rassurons-nous cependant, car, si l'avarie mieux connue nous laisse voir des ravages immenses, le traitement a progressé aussi au point que l'on peut affirmer que toute syphilis bien soignée, c'est-à-dire avec une dose assez forte de mercure et une durée de traitement atteignant au moins quatre ou cinq ans, peut être, sauf exception, considérée comme guérie. Le traitement antisyphilitique est un des plus spécifiques qui soient.

Malheureusement, faute d'éducation suffisante de la part des malades, pendant longtemps encore, la syphilis pourra être considérée comme une des trois principales causes de dépopulation, soit qu'elle tue l'individu atteint, soit qu'elle frappe sa descendance.

Par la gravité de son action, elle doit être mise à côté de la tuberculose et de l'alcoolisme.

Alcoolisme, tuberculose, syphilis, gastro-entérite infantile n'ont rien de spécial au Tarn. Partout, en France, on les retrouve ; l'intensité seule diffère.

Mais n'y a-t-il point, dans notre milieu industriel si important, des maladies qui lui soient spéciales ?

Dans le bassin houiller de Carmaux, où j'exerce la médecine depuis 1902, je n'ai constaté comme étant particuliers à la profession que l'anthracose et l'emphysème chez les mineurs et les gastro-entérites chez les verriers.

Les affections pulmonaires des mineurs viennent des poussières qu'inévitablement ils respirent dans la mine malgré une parfaite ventilation des galeries. Beaucoup de mineurs, après 25 ou 30 ans de mine, se retirent avec un catarrhe des bronches ; ils toussent et crachent, mais cet état est parfaitement compatible avec une longue existence. Il est intéressant de savoir que les poussières de charbon ne conduisent pas à la tuberculose, contrairement à d'autres, les poussières de farine par exemple.

Le mineur est généralement robuste ; sa journée est de huit heures ; son salaire lui permet de se

bien nourrir, de se bien loger ; ses habitudes de vie sont bonnes ; il est tempérant et l'esprit de prévoyance et d'économie semble se développer rapidement en lui.

Les locaux dans lesquels il travaille sont parfaitement bien aménagés et les conditions hygiéniques ne laissent rien à désirer.

A l'intérieur, un air pur circule partout, qui vient directement de l'extérieur ; une température moyenne très supportable est ainsi obtenue. A Carmaux, les galeries sont vastes et hautes de plusieurs mètres, ce qui permet une aération facile ; aussi l'atmosphère est-elle bien moins poussiéreuse que dans les mines du nord de la France, où le mineur travaille souvent dans des boyaux qui ont moins d'un mètre de hauteur.

L'eau ne crée pas un état d'humidité assez intense pour provoquer dans l'ensemble de l'exploitation un danger pour la santé de l'ouvrier.

A l'extérieur, le souci de l'hygiène est aussi méticuleux. Les locaux sont vastes, propres, aérés, éclairés ; l'air et la lumière circulent partout à flots. Des lavabos, des douches installés à chaque siège d'exploitation permettent à l'ouvrier de se laver, de se doucher dès que son travail est terminé et de rentrer propre chez lui après avoir changé de vêtements. Des vestiaires avec case numérotée pour chaque ouvrier sont installés.

Le directeur général de Carmaux, M. Ch. Pérès, fait ces installations non seulement avec une tech-

nique parfaite et justement admirée par les industriels, mais encore avec un luxe et un sens artistique qui frappent même les profanes.

Tout est groupé à Carmaux pour la bonne santé du mineur : salaires élevés avec ses corollaires, bonne alimentation et confort du logement ; travail supportable ; installation industrielle parfaite.

Le métier de verrier a deux inconvénients : la chaleur et le soufflage de la bouteille à la bouche. Le second, le plus grave des deux, disparaît de jour en jour par l'emploi de machines pneumatiques qui soufflent la bouteille automatiquement ; le premier est grandement amélioré par le fait que, la machine étant plus éloignée du four que ne l'est l'ouvrier souffleur, la chaleur est moins intolérable.

Le perfectionnement de cet outillage arrivera certainement à supprimer totalement ce dernier inconvénient. Déjà, l'outillage actuel est un progrès énorme, et des enfants de dix-huit à vingt ans — les mouleurs — font aujourd'hui une bouteille que ne pouvait faire il y a quelques années qu'un ouvrier de vingt-cinq ou trente ans — le souffleur — particulièrement robuste et ayant fait un long apprentissage.

A Carmaux, la transformation de l'outillage est très avancée.

Les affections des voies digestives du verrier viennent de la grande quantité de liquide qu'il absorbe. Travaillant à quelques mètres du four qui contient le verre en fusion, même quand il ne

souffle pas la bouteille à la bouche, mais à la machine, le verrier est toujours altéré. Il boit : plus il boit, plus il transpire ; plus il transpire, plus il a soif. C'est un cercle vicieux qui s'établit dès les premières heures de la journée, qui est aussi de huit heures comme pour le mineur. Vomissements, diarrhée, coliques violentes du tube digestif, perte d'appétit sont accidents courants.

Comment en serait-il autrement? Certains verriers ne m'ont-ils point dit qu'ils buvaient dans leur journée de travail jusqu'à 20 litres d'eau, de tisane, de café dilué d'eau !...

Ils ont, malgré la dureté de leur travail, le grand mérite de boire peu d'alcool. Beaucoup s'en abstiennent complètement.

L'état général du verrier n'est pas le même que celui du mineur. Celui-ci est plus fort, plus vigoureux, plus gras et plus musclé ; celui-là est généralement maigre, sec, parfois anémié et son visage est très caractéristique pour l'observateur indigène : ses joues creuses ont la peau durcie et brûlée par le feu.

Les locaux de travail réunissent d'excellentes conditions hygiéniques : ils sont surtout aérés, largement ouverts et possèdent des ventilateurs.

En somme, chez le mineur et le verrier, il n'y a pas une mortalité bien particulière à la profession, qui peut être considérée comme saine.

Comme je n'ai aucune expérience personnelle sur l'hygiène de la métallurgie du Saut-du-Tarn et

des diverses industries du pays castrais et de Graulhet, je me suis informé auprès d'un homme dont la compétence en cette matière n'est point suspecte : M. Cavaillé, inspecteur du travail dans le Tarn depuis de nombreuses années. Sa bienveillance a été parfaite et je l'en remercie bien sincèrement.

Chez les 2,000 ou 2,300 métallurgistes de Saint-Juéry — Société du Saut-du-Tarn —, M. Cavaillé n'a relevé rien de particulier au point de vue pathologique.

Chez les 3,000 ou 3,500 délaineurs de Mazamet, il a, par contre, noté quelques particularités.

De 1902 à 1910, il a connu 64 cas de *charbon,* dont 12 mortels. Pendant quelques années, il n'y en eut que 2 ou 3 cas, mais, une année, il y en eut 13.

La répartition de ces 64 cas se fait ainsi :

37 chez les sabreurs.
8 — manœuvres.
7 — peleurs.
4 — étendeurs.
3 — trieuses de laine.
5 — divers.

Le point d'inoculation du charbon est rarement interne, presque toujours c'est du charbon externe avec pustule maligne ; cela tient à l'absence de poussières, contrairement à ce qui a lieu en Angleterre. L'inoculation est directe ; elle se fait par contact.

Les *septicémies* sont extrêmement fréquentes à la

suite d'inoculations sous la peau d'aspect souvent anodin ; ces septicémies sont provoquées par le contact de matières animales en putréfaction.

Le *mal des peleurs*, qui est une dermatite de l'extrémité des doigts provoquée par le contact permanent de matières irritantes chimiques ou organiques putréfiées. Le port des gants et les matières grasses guérissent en quelques jours cette affection, qui est bénigne et n'entraîne point de mortalité.

Les *rhumatismes* sont fréquents chez les ouvriers délaineurs, parce qu'ils travaillent dans l'eau, les sabreurs surtout, qui sont constamment arrosés par la projection d'eau de la sabreuse. Le rhumatisme a une action fréquente et néfaste sur les divers organes, sur le cœur notamment.

Les locaux de travail sont édifiés dans des conditions satisfaisantes. Dans ces derniers temps, toutes les usines ont été munies de vestiaires avec lavabos. Les ouvriers s'en servent régulièrement. Tout cela est conforme à la réglementation du travail. Beaucoup de ces vestiaires sont utilisés comme réfectoires ; le tout propre, aéré. Il y a là des habitudes d'hygiène qui constituent un réel progrès.

Les salaires des ouvriers délaineurs, grâce aux facilités qu'ont les patrons de pratiquer leur industrie avec bénéfices considérables, sont très élevés. Avec les mineurs et les verriers, après eux d'ailleurs, c'est la catégorie ouvrière qui, dans le Tarn, touche les plus hauts salaires. Dans une journée de 7 ou

8 heures, d'après ce que me dit M. Cavaillé, le sabreur gagnerait de 6 à 8 francs ; le peleur, de 4 fr. 50 à 5 fr. 50, et le manœuvre, en une journée de 10 heures, 4 fr. 75.

Les chiffres que veut bien m'envoyer M. Louis Maffre, maire de Mazamet, sont un peu moins élevés ; le sabreur gagnerait de 5 fr. 75 à 6 fr. 50.

La haute paye dans le délainage entraîne dans cette industrie un afflux de main-d'œuvre au détriment des industries voisines ; elle permet des conditions matérielles d'existence saines, une alimentation abondante, variée, régulière, surtout si on la compare à celle en usage dans d'autres centres, Graulhet par exemple.

Le travail de la femme est très développé dans le Castrais ; il lui donne un salaire de 3 ou 4 francs pour une journée de 7 ou 8 heures.

Le travail de nuit est exceptionnel.

Les hauts salaires du délainage ont influé dans le même sens sur les salaires des autres industries, menacées de perdre toute leur main-d'œuvre.

L'ouvrier de Mazamet est religieux, quelques-uns protestants, la plupart catholiques. La religion est pour lui chose absolument distincte de la politique : il est religieux et peut être socialiste, voire même anarchiste, mais, quelle que soit son opinion politique, la religion demeure toujours en lui et agit comme un puissant frein moral. Le grand manitou du syndicat fait, paraît-il, ses Pâques.

Cet ouvrier mazamétain est économe et pré-

voyant ; M. Cavaillé en voit la preuve dans ce fait que, tous les ans, il « tue son cochon ». Il fait ainsi d'amples provisions pour l'année et, si une crise économique sévit, il n'est point pris au dépourvu.

Je tiens à faire la même constatation en faveur de l'ouvrier de Carmaux : lui aussi « tue son cochon » tous les ans ; qu'il l'achète à point ou l'engraisse soigneusement lui-même, tous les ans, vers le mois de janvier, il prend la sage précaution de s'approvisionner largement. A cette excellente coutume il joint, sa journée de travail industriel terminée, celle de soigner son jardin et d'y faire venir des légumes qui complètent et varient une alimentation parfaite.

Ce sont là des mœurs intéressantes à signaler parce qu'elles sont symptomatiques d'un état d'esprit et exercent une influence marquée sur l'état sanitaire d'une population.

Fabrications textiles. — Les industries du drap et de la bonneterie, qui occupent 7,000 ouvriers environ, exigent comme matières premières :

1° La laine, qui se trouve sur place.

2° Les chiffons, qui sont effilochés.

3° Le coton, matière importée.

L'effilochage se fait à Castres et à Dourgne. Il comporte deux grandes branches :

1° Le triage des chiffons, fait par des femmes.

2° Le traitement des chiffons pour les transformer en laine dite « renaissance ».

Le triage des chiffons est fait par des femmes

âgées ; la législation interdit l'emploi des femmes au-dessous de 18 ans.

C'est là un travail sale, provoquant parfois de graves septicémies et quelques rares cas de variole par le triage des chiffons *blancs* qui ont été en contact avec le corps des malades.

Les poussières, véhicule des agents d'infection, sont peu abondantes, parce que les chiffons ne sont pas secoués.

La station assise longtemps prolongée provoque parfois des troubles digestifs, mais, d'une manière générale, il n'y a pas de mortalité spéciale.

Peut-être la législation pourrait-elle imposer aux industriels des « surtouts » pour les ouvrières, ainsi que cela se fait dans certains cas pour le délainage et les manipulations de peaux de lapins (couperies de poils).

Parmi les cotons employés, certains provenant des hôpitaux, souvent grossièrement souillés, ont provoqué des contaminations. Ces cotons étaient recherchés à cause de leur finesse, les cotons hydrophiles surtout, mais, pour se les procurer, il fallait la fraude de certains hôpitaux. Actuellement, des instructions précises interdisent l'emploi de ces cotons.

Le traitement des chiffons ne va pas sans quelques inconvénients ; il y a d'abord quelques poussières, surtout quand il s'agit de chiffons de coton ; pour ceux-ci, toutes les effilocheuses sont munies d'aspirateurs. Jusqu'à ces dernières années, les chiffons

étaient traités par l'acide sulfurique et certains troubles cutanés et respiratoires en résultaient ; mais de plus en plus un procédé automatique tend à supprimer cet inconvénient.

Quand l'effilochage a produit sa matière, celle-ci va à la *filature.*

Toutes les filatures de la région sont de « renaissance » ou de « cardé », par opposition aux « peignés » qui existent dans le Nord et qu'il est d'ailleurs question de transplanter à Mazamet.

Dans les filatures, *sous une influence inconnue*, l'état sanitaire général laisse à désirer. C'est une sorte d'anémie qui atteint les ouvriers ; ils ont le teint hâve, livide, ils sont amaigris ; les enfants surtout sont atteints, peut-être parce qu'ils courent beaucoup autour des métiers pour renouer un fil brisé ou toute autre cause. Quoi qu'il en soit, le mauvais état général est frappant.

De la filature le fil va au tissage pour la draperie ou la bonneterie.

Dans le tissage, il n'y a pas d'influence pathologique nette ; les métiers à pédale n'existent plus que chez les tisserands qui travaillent à domicile et qui sont encore assez nombreux. Le tissage est une industrie assez saine.

Pour la *bonneterie*, rien de particulier. Peut-être certains mouvements défectueux provoqués chez l'ouvrière par le métier occasionnent-ils des déviations de la colonne vertébrale.

Le salaire des ouvrières en chiffons ne paraît pas

très élevé ; peu gagnent 2 francs par jour. Mais, comme les principaux centres d'effilochage se trouvent à Dourgne, Verdalle, Massaguel... et que les ouvrières vivent à la campagne, elles sont moins exigeantes.

Le travail d'effilochage est plutôt un travail de manœuvre entraînant un salaire de manœuvre.

Dans les filatures, les ouvriers sont bien payés, pour la double raison que l'ouvrier fait un long apprentissage et qu'il y a pénurie de main-d'œuvre. Aussi, les industriels ont-ils de plus en plus recours à des machines automatiques et les anciens « mull-jennys » sont-ils remplacés par des « renvideurs ».

Dans le tissage et la bonneterie, les ouvrières travaillent généralement aux pièces et leur salaire a été relevé.

Ces divers salaires permettent en somme des conditions matérielles d'existence compatibles avec une bonne santé.

La mégisserie et la tannerie sont importantes dans le Tarn, puisqu'elles occupent 2,500 ouvriers environ. Il y a deux grands centres : Graulhet et Mazamet. Cette industrie est une filiale du délainage ; elle utilise sur place les cuirots.

De 1900 à 1910, l'Inspection du travail a relevé une dizaine de cas de *charbon ;* le cuirot déjà travaillé est moins contagieux que la peau brute de Mazamet.

Pathologiquement, rien de particulier, sauf cependant, comme chez les délaineurs, le « travail à l'humide » avec ses conséquences.

Les mégissiers ont une affection spéciale, le *pigeonneau* ou rossignol ou perdreau, qui est une sorte de panaris provoqué par la chaux : c'est la dermatite des ouvriers peaussiers.

A Graulhet, la population vit dans de mauvaises conditions d'hygiène générale. Les gens y sont sales. On a grand'peine à obtenir des cabinets dans les usines, et les ouvriers ne s'en servent pas, ils vont dans les champs ou sur les rives du Dadou.

Dans les usines, les vestiaires sont vides, ce qui indique que la tenue de travail est la même que la tenue de ville.

Les habitations sont mal tenues et l'ouvrier s'alcoolise ; dans la maison, pas de provisions, c'est la vie au jour le jour. Ici, l'animal cher à Monselet n'est pas sacrifié chaque année et, si un chômage survient, c'est une très grosse crise. Ce sont là des habitudes bien éloignées de celles de l'ouvrier de Carmaux et de Mazamet.

L'abus de l'alcool provoquerait la naissance de nombreux dégénérés.

Graulhet et sa région groupent 80 mégisseries. Malgré ses habitudes de vie fâcheuses, l'ouvrier graulhetois est extrêmement laborieux. Une fois à l'œuvre, il n'en craint aucun autre, et cette dureté au travail a permis à quelques ouvriers de devenir patrons à leur tour. La plupart de ces derniers seraient, paraît-il, d'anciens ouvriers. C'est tout à leur éloge. L'industrie de Graulhet est à la fin d'une transformation commencée vers 1880 et qui

substitue de plus en plus la machine au travail humain.

A Graulhet, les salaires sont en hausse et assez élevés. Pour une journée de 9 heures environ, l'ouvrier gagne de 4 fr. 50 à 5 fr. 50, et l'ouvrière, de 2 francs à 2 fr. 50.

Les usines sont aménagées par étages dans des locaux anciens. C'est là un état défectueux que la législation du travail actuelle est insuffisante à modifier ; il faudrait la développer ou l'aider d'une législation d'hygiène urbaine.

Dans les tanneries isolées, il n'y a rien de caractéristique au point de vue médical.

De l'analyse qui précède il se dégage un type net d'ouvrier de Mazamet, d'ouvrier de Carmaux, d'ouvrier de Graulhet, les trois principaux centres ouvriers tarnais. Chacun a une habitude de vie qui entraîne un état physique excellent pour les deux premiers et médiocre pour le troisième.

J'ai passé en revue les principales catégories ouvrières du département avec leurs conditions d'existence et les affections particulières dérivant de leur travail.

Les quelques professions non étudiées sont trop peu importantes pour avoir une action appréciable sur l'état sanitaire général de la population industrielle tarnaise.

Le travail du bois occupe environ 500 ouvriers, principalement à Castres, centre de construction de carrosseries, à Saint-Sulpice, Rabastens... C'est un travail sain.

Les chaux et ciments occupent 250 à 300 ouvriers. Une remarque médicale curieuse se présente ici ; c'est l'extrême rareté de la tuberculose chez ces ouvriers.

Sans le vouloir, ils suivent à tout instant un traitement antituberculeux ; ils « chaulent » leur organisme, l'imprégnant de sels de chaux et, à leur insu, s'appliquent la méthode préconisée par le Dr Ferrier. C'est, d'ailleurs, une constatation déjà faite que les populations vivant sur un sol calcaire sont réfractaires à la tuberculose, parce qu'elles se « chaulent » par l'eau de boisson, par les légumes riches en chaux, tandis que les populations vivant sur un sol granitique, comme celles du Plateau central par exemple, y sont au contraire fortement prédisposées, pour la raison inverse.

Comme la plante, l'homme a la constitution minérale du sol sur lequel il vit, et son terrain organique est ainsi plus ou moins propice à la germination et au développement des microbes.

Des accidents du travail dans l'industrie tarnaise je dirai simplement qu'ils sont trop rarement graves pour influencer sensiblement notre chiffre de mortalité.

Après avoir examiné les causes morbides générales de notre population tarnaise et interrogé la pathologie exclusivement industrielle, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur la pathologie exclusivement agricole.

Pour avoir une opinion fondée, je ne pouvais

mieux faire que de m'adresser à l'un de mes confrères, le Dr Rey, de Gaillac, doublement qualifié par son titre d'ancien interne des hôpitaux de Paris et sa pratique médicale vieille de plus de trente ans, exerçant dans un milieu purement agricole.

Je transcris mon questionnaire et ses réponses :

1° Quelles sont dans l'arrondissement de Gaillac les principales causes de morbidité et de mortalité ?

R. Les affections pulmonaires causées par le froid humide de l'hiver et surtout du printemps.

2° Quel est, à votre appréciation, par ordre d'importance, le rôle joué par la tuberculose, l'alcoolisme et la syphilis ?

R. Rôle principal, la tuberculose.

Rôle secondaire ex æquo, *alcoolisme et syphilis. La syphilis était peu connue jadis et l'alcoolisme de même.*

3° Que valent les conditions d'hygiène dans lesquelles vit la population de votre arrondissement ?

R. Hygiène inconnue surtout à la campagne autrefois; néanmoins, la vie au grand air, la sobriété, le travail suppléent.

4° Quelles sont les causes principales de la diminution de la natalité dans votre arrondissement ?

R. Syphilis et malthusianisme. J'ai tardé à vous répondre, ajoute le Dr Rey, *parce que je voulais consulter mes confrères.*

Ces réponses, dictées par une vieille expérience, une connaissance absolue de la population agricole,

sont corroborées par l'opinion des confrères du Dr Rey exerçant dans le même milieu.

La pensée du Dr Rey sur le « malthusianisme » confirme l'importance que nous lui avons déjà donnée dans le chapitre sur la « natalité ».

Voilà donc élucidée la première conclusion résultant de l'examen de notre statistique générale de mortalité dans le département du Tarn : notre moyenne des décès est inférieure à celle de la France, parce que nous vivons dans un milieu sain qui nous soumet à une bonne hygiène naturelle, et que nous avons des habitudes de vie relativement correctes, de même que nous avons un travail industriel et agricole compatible avec une bonne santé.

Notre deuxième conclusion a été que, de 1801 à 1911, notre mortalité n'a pas subi une décroissance aussi marquée que dans l'ensemble de la France.

Pourquoi ?

D'abord parce que notre coefficient de mortalité est plus rapproché — en raison de son infériorité — du coefficient minimum que nous permettront d'obtenir une hygiène et une thérapeutique améliorées.

Mais, comme, entre ces deux limites, il y a une marge considérable, une autre cause a certainement empêché notre mortalité de s'abaisser davantage, et cette cause est l'absence à peu près totale d'organisations de défense contre la maladie.

Autour de la syphilis, c'est la conspiration du

silence. L'équation est syphilis = maladie honteuse. Conclusion : n'en parlons jamais !

Eh bien ! non. C'est une erreur par trop grossière et préjudiciable à l'individu et à la race. Il n'y a pas de maladies honteuses.

Cette fâcheuse cote donnée à l'avarie est cause d'une ignorance absolue de cette maladie dans le monde extra-médical, même instruit. Maladie bien connue cependant aujourd'hui dans ses aspects multiples et dont le traitement, exactement mis au point par Fournier et son école, permet une guérison quasi-certaine, quoi qu'on en pense, je le redis.

Si des notions sur la syphilis, ses symptômes, son évolution, sa transmission, son traitement, étaient données dans nos écoles, avec toute la délicatesse désirable, que de désastres ne seraient-ils point évités pour l'individu et sa descendance ! Quelle importante cause de notre diminution de natalité et de l'amoindrissement de la race ne serait-elle point supprimée !

Il faudra bien que l'évidence et l'étendue du mal détruisent sur ce point nos préjugés et forcent les pouvoirs publics à instituer l'enseignement antisyphilitique.

Contre l'alcoolisme, propagande presque nulle, pas de conférences, pas d'affiches, pas de brochures, pas d'enseignement ! Le néant partout ou presque, car je ne puis tenir aucun compte de quelques velléités de propagande manifestées de très loin en très loin, sans méthode.

Les publicistes sont muets ; une rixe, un drame, un fait divers, provoqués par l'alcool, au lieu de servir de matière à faire connaître les dangers de l'alcoolisme, sont sèchement relatés ou donnent prise, suivant le cas, à quelque plaisanterie que les intéressés interprètent comme une approbation.

Muets aussi les instituteurs, les professeurs de lycée, d'écoles normales ou professionnelles, car les programmes officiels d'examen ne comportent pas d'interrogations sur l'hygiène en général et l'alcoolisme en particulier.

Indulgents sont les juges pour les contraventions, délits et crimes commis en état d'ivrognerie ; et je me demande par quelle trop commune erreur de jugement des hommes peuvent penser que, lorsque certaines voies sont connues pour conduire au crime, le fait de les avoir choisies est un titre à l'indulgence !

Le médecin seul lutte de toute son influence, mais combien de fois la partie n'est-elle point perdue d'avance, puisqu'il ne peut plus s'adresser qu'à un malade déjà porteur d'une lésion provoquée par l'abus de l'alcool !

Les diverses initiatives privées pourraient être excellentes si elles s'exerçaient suivant un plan d'ensemble et vigoureusement, mais tel ne peut être le cas ; aussi, comme il s'agit ici d'une œuvre de salut public, faut-il une mesure rigoureuse et générale, que l'Etat seul peut imposer : c'est le monopole de l'alcool par l'Etat avec limitation

rigoureuse des débits ; c'est aussi la suppression radicale de l'absinthe et de tous les prétendus apéritifs à essences. Il faudrait enfin vendre très cher un alcool d'excellente qualité.

Ces mesures auraient le double avantage de sauver la race française déjà si atteinte et d'équilibrer un budget défaillant, car il est généralement admis que ce monopole donnerait un revenu de 800 millions à 1 milliard, sans compter l'économie énorme de main-d'œuvre, de frais d'hospitalisation pour les alcooliques..., dont j'ai plus haut apprécié l'importance.

Contre la tuberculose, même néant dans la défense ; pas la moindre éducation du public sur les causes et les manifestations de la tuberculose. J'ai connu des faits dénotant l'ignorance la plus absolue et la plus dangereuse en matière de tuberculose. Des malades crachant partout, des familles ayant un membre tuberculeux mangeant et buvant dans des assiettes et des verres communs à peine lavés ; des gens malades et bien portants vivant dans la promiscuité la plus complète. Et, lorsque je faisais entendre à ceux qui paraissaient encore sains qu'ils frôlaient la mort en permanence, je provoquais l'étonnement. Non, il n'y a vraiment dans le peuple aucune éducation en matière de tuberculose. Pourrait-il en être donné une de plus utile dans nos écoles ?

Eduquer les masses d'abord, avoir ensuite sur place une arme de combat pour détruire chaque

foyer de contagion, un dispensaire par arrondissement : voilà ce qu'il faut au plus tôt.

Les deux types de dispensaires Léon Bonnet et Calmette me paraissent essentiellement pratiques, parce qu'ils sont peu coûteux et qu'ils aboutissent bien au but poursuivi.

Le premier s'installe dans une boutique, un local vacant, sans le moindre frais. Son budget annuel, à Paris, est d'environ 4,000 francs. Ce type de dispensaire fait l'éducation du tuberculeux en lui montrant ce qu'il doit faire pour préserver de la contagion lui et sa famille; il fait aussi le traitement du tuberculeux, lui donne des médicaments et de la viande crue quand les ressources le permettent.

Les quartiers les plus populeux de Paris, ceux qui sont le plus frappés par la tuberculose, qui est toujours là où est le peuple, possèdent des dispensaires Léon Bonnet. Sous leur action, la mortalité tuberculeuse diminue. Ainsi, dans le quartier Clignancourt (je cite le professeur Renou), « où la mortalité par tuberculose atteignait une moyenne annuelle de 560 décès, on a vu tomber cette mortalité à 512 décès en 1901, 459 en 1902 et 420 seulement en 1903. En trois ans, le nombre total des décès évités a été de $64 + 53 + 39 = 156$, bien que la population ait augmenté d'une façon considérable à Clignancourt dans ce laps de temps. »

Le dispensaire type Calmette a un but et un principe complètement différents : « C'est, dit

M. Calmette, à la fois une œuvre d'*assistance* et une œuvre de *défense sociale ;* elle ne se borne pas à secourir les malades sans ressources, à leur fournir ce qui est indispensable à leur existence et à les soigner.

« Elle fait plus, elle s'efforce de préserver de la contagion la femme, les enfants, l'entourage du malade, en assainissant le logement commun, en procurant, s'il le faut, un logement plus salubre, en prodiguant, au domicile même des intéressés, les conseils d'hygiène dont elle exige l'observance, en échange des avantages matériels de toutes sortes qu'elle peut accorder. »

Tel est le principe du dispensaire type Calmette. Voici de plus amples renseignements donnés par le journal *La lutte antituberculeuse* du 28 février 1903, dans un article signé de MM. Calmette, Verhœge et Wœhrel :

« La principale mission de ces dispensaires doit consister, suivant nous, non point à donner des consultations ou à distribuer des médicaments aux malades pauvres, ce qui est le rôle des Bureaux de bienfaisance, mais à *rechercher*, à *attirer* et à *retenir*, par une propagande intelligemment faite dans les milieux populaires, les ouvriers atteints ou suspects de tuberculose ; à leur donner, aussi souvent et aussi longtemps qu'ils en auront besoin, des conseils pour eux et pour leurs familles ; à leur distribuer, lorsqu'ils seront obligés de suspendre leur travail, des secours alimentaires, des vêtements,

de la literie, des crachoirs de poche, des antiseptiques ; à assainir leur logement par des nettoyages fréquents et des désinfections répétées à intervalles réguliers ; à leur procurer, si besoin est, un logement plus salubre ; à blanchir gratuitement leur linge pour éviter la contagion dans la famille et hors de la famille ; à faire toutes les démarches utiles auprès de la bienfaisance privée, des patrons, etc., pour obtenir des secours qui permettront de rétablir le malade, s'il n'est pas trop gravement atteint, et de le rendre à son travail. »

Un tel dispensaire avec ses installations indispensables : laboratoire de bactériologie, étuve à désinfection, buanderie pour blanchir le linge désinfecté, coûte environ 30,000 francs par an.

C'est un prix modéré si l'on se représente l'œuvre de préservation sociale accomplie, œuvre de préservation dans ce qu'elle a de plus utile, de plus précis, puisqu'on recherche les foyers de tuberculose et qu'on les éteint en stérilisant complètement le logement de l'individu infecté et en empêchant à nouveau l'infection de ce logement ; ce dispensaire, comme le dit le professeur Renou, « essaie donc de déraciner la tuberculose sur place, et fait la prophylaxie dans le sens intégral du mot ».

Un tel dispensaire par arrondissement, faisant la chasse aux foyers tuberculeux et les détruisant sur place, ferait une œuvre vraiment salutaire. Nos centres ouvriers ont tous des caisses de secours conformément à la loi ; ces caisses ne pourraient-

elles, avec un minimum de frais, s'adjoindre l'installation nécessaire à la destruction des foyers tuberculeux? Leur trésorerie est généralement prospère et les résultats que donnerait cette adjonction sanitaire compenseraient et au delà, par les économies des indemnités payées aux sociétaires malades, les frais nécessités.

Ces deux organisations défensives : dispensaires type Léon Bonnet et type Calmette (celui-ci dénommé à Lille dispensaire Emile Roux par Calmette lui-même), ont fait leur preuve et, bien que notre mortalité tarnaise par tuberculose soit relativement modérée, elle peut et doit, en raison de notre faible natalité, être vigoureusement combattue.

De toutes façons, de toutes nos forces, nous devons user des moyens propres à diminuer notre mortalité. Ces moyens agiront aussi beaucoup contre la mortalité infantile, qui peut être réduite dans de notables proportions par la seule éducation des masses en matière d'hygiène : éducation à l'école, à la caserne, par les journaux, par la propagande de toute nature, surtout par les « Gouttes de lait » et les consultations de nourrissons multipliées.

Vaincre les périls syphilitique, alcoolique et tuberculeux, sauver nos nourrissons et nos enfants en bas âge, apprendre à éviter les maladies « évitables » et diminuer ainsi notre mortalité sont pardessus tout *œuvre éducatrice*.

Comment réaliser cette œuvre?

Par l'enseignement et la diffusion de l'hygiène.

Des progrès appréciables ont été faits depuis cinquante ans, mais ils sont d'une insuffisance absolue, parce que l'hygiène n'est enseignée que de bric et de broc, c'est-à-dire sans méthode et sans obligation. Or, en pareille matière, l'enseignement public doit jouer un rôle prépondérant. Tandis que nos programmes universitaires, primaires surtout, n'exposent à l'esprit des enfants que des sujets qui leur demeureront le plus souvent inutiles dans la pratique de la vie, une réforme de ces programmes devrait imposer l'enseignement de l'hygiène au premier plan. A cette étude la femme devrait ajouter celle de l'art ménager.

Ces sujets absolument indispensables ne sont aujourd'hui qu'effleurés par les maîtres, qui, le plus souvent, les ignorent eux-mêmes. Nulle interrogation, nul examen ne viennent sanctionner les rudiments qui peuvent en être donnés.

Il faudrait donc élaborer un programme complet et imposer, non seulement des devoirs et des leçons fréquents, mais une épreuve d'hygiène à tous les examens.

Est-ce qu'un cours sur l'alimentation (composition des divers aliments ; altérations, falsifications, conservation, menus rationnels d'après l'hygiène alimentaire....), un cours d'hygiène proprement dite (l'air, les vêtements, l'hygiène du corps et de l'esprit, du chauffage, de l'éclairage.....) n'auraient point une autre utilité pratique que des rudiments d'histoire naturelle, de calcul ou de dessin ?

Ne serait-il pas plus profitable à l'individu et au corps social de bien lui apprendre les méfaits formidables de l'alcool, les notions élémentaires de la contagion et les moyens de l'éviter?

Une fillette ne tirerait-elle pas plus grand profit d'un cours d'économie domestique (entretien de la maison, des vêtements, blanchissage, repassage, comptabilité ménagère), d'un cours de coupe, d'un cours de pansements (divers traitements d'urgence à donner en cas d'accidents ou de maladie, en attendant l'arrivée du médecin, hémorragies, brûlures, fractures, etc..., alimentation des malades), d'un cours concernant les soins à donner aux enfants (alimentation du bébé, soins de propreté, éducation morale et intellectuelle des tout petits...), que de tout cet inutile fatras de connaissances sur des sujets d'histoire ou de géographie, sitôt oubliées définitivement et qui ne seraient d'ailleurs d'aucune application pratique?

Avant le superflu, donnons l'indispensable. Et, de cet enseignement fait dans un tout autre esprit que l'enseignement actuel, ne résulterait-il pas une amélioration du bien-être et de la santé de la famille et par conséquent une moindre mortalité ?

Cette refonte de l'enseignement est aisée. Que les pouvoirs publics le veuillent, et bientôt ce sera chose faite. Et, si on m'objecte l'aridité des matières et le jeune âge des enfants, je répondrai que cette aridité n'est qu'apparente et qu'il serait

encore possible de créer des œuvres postscolaires de fréquentation obligatoire.

Les classes ouvrière et paysanne retireraient un très grand bénéfice de cette réforme de l'enseignement.

Dans cette lutte contre la mortalité par la diffusion de l'hygiène, le rôle dévolu au médecin est important.

Et tout d'abord il ne devrait plus, en ses congrès, se dresser violemment contre la déclaration obligatoire de la tuberculose. Je suis, autant que quiconque, partisan résolu du secret professionnel, qui donne au malade pleine confiance en son médecin et à celui-ci un surcroît de dignité dans cet abandon de son malade; mais est-ce bien prendre intérêt de son prochain que de le livrer à cette tuberculose que, par la suite, on se refuse à déclarer sous prétexte de le protéger. Le médecin, en l'occurrence, protège peut-être son client, mais il expose son semblable. Mieux vaudrait que jamais celui-ci ne devînt celui-là.

Les faits de contagion se multiplient chaque jour et la non déclaration en est une des causes essentielles. Voyons. Je soigne un tuberculeux qui meurt. Après son décès, son appartement étant libre, une famille pleine de santé se présente et l'occupe. Sous prétexte de sauvegarder mon client tuberculeux, je n'ai point déclaré la maladie, et ce même prétexte est cause que je laisse aller à la mort des

gens pleins de santé. Une fois atteints, toujours pour les sauvegarder de quelque préjudice, que je ne nie point d'ailleurs, je ne déclarerai pas leur maladie. Ils mourront peut-être. A vouloir tant les protéger, n'eût-il pas mieux valu le faire avant qu'après la maladie ?

Et c'est là l'une des causes qui laissent la tuberculose se propager effroyablement et nous priver annuellement en France de 150,000 individus.

N'y aurait-il pas moyen de tout concilier en imposant la déclaration *d'une maladie contagieuse* dans tel appartement de tel immeuble, ce qui rendrait obligatoires des désinfections discrètes et périodiques sans accrocher, en le nommant et en *la* nommant, une fiche préjudiciable et douloureuse au malheureux tuberculeux ?

Le médecin demeurerait ainsi le protecteur de son client autant que le permettrait l'intérêt social, et la tuberculose ferait un nombre infiniment moindre de victimes.

Le médecin doit s'élever énergiquement contre le règne de l'alcool et contribuer de toutes ses forces à abattre cette idole ; 500,000 marchands d'alcool détiennent en France le pouvoir politique par l'influence qu'ils ont sur les électeurs. Cette puissance des vendeurs d'alcool a fait dire que nous étions en « bistrocratie ». Le mot est trivial, mais il est juste, et toute l'influence des médecins sur la masse ne sera point inutile pour lutter contre le fléau.

La vraie lutte contre l'alcool, c'est-à-dire le monopole et la limitation rigoureuse des débits, ne pourra sans doute se faire qu'après une réforme électorale qui dégagera l'élu de l'emprise immédiate du débitant.

Ces maux syphilis, tuberculose, alcoolisme étant fortement atténués, il resterait au médecin d'enseigner et de mettre l'hygiène en pratique.

Le plus grand nombre des maladies étant d'origine microbienne, il s'ensuit que la plupart sont évitables. Ce groupe de maladies ainsi qualifié par Brouardel, primitivement assez restreint, s'accroît de plus en plus.

Eviter la maladie est souvent affaire d'une hygiène se résumant en quelques notions précises sur la contagion et la manière de l'éviter, sur l'alimentation et l'exercice que le médecin moderne, de mieux en mieux outillé pour connaître les troubles de la nutrition et les supprimer avant même leur éclosion apparente, fixe pour chaque cas donné.

Le progrès médical ne viendra pas de la thérapeutique médicamenteuse. L'action du médicament n'est que momentanée et n'est généralement efficace que pour des cas aigus ou des lésions déjà bien déterminées. Le progrès médical viendra de l'hygiène. Mieux nourrir les enfants et arriver à restreindre beaucoup encore la mortalité infantile est chose relativement aisée, puisqu'on sait aujourd'hui que la principale tueuse d'enfants est la diarrhée et que

celle-ci est provoquée par une altération microbienne du lait et par la suralimentation, toutes deux aisées à éviter. Il suffit donc de répandre partout des notions exactes sur l'art de nourrir les enfants.

Déceler les premiers troubles morbides de la nutrition et des organes avant qu'ils soient apparents, par un examen rigoureux et complet des urines, du sang, des crachats, par un examen méthodique du sujet, par les moyens subtils d'investigation moderne : oscillomètre de Pachon pour le système circulatoire, phonendoscope pour l'auscultation...; redresser, par une alimentation et un exercice appropriés et si bien fixés par cette école dont Widal est le chef, un trouble constaté dès son début : tout cela sera demain d'ordre courant, lorsque chacun sera pénétré de cette vérité qu'on peut être en mauvais état de santé sans se sentir malade, et que de temps en temps il faut faire vérifier son mécanisme humain par son médecin. Quand ces données seront généralement pratiquées, notre mortalité diminuera sensiblement, et, comme le Tarnais me paraît être d'éducation facile, notre département bénéficiera grandement de ces progrès.

Le médecin devra de plus en plus s'attacher à répandre ces notions d'hygiène, faire ainsi une thérapeutique préventive et devenir, suivant l'expression de Landouzy, « plus empêcheur de maladies que guérisseur de malades ».

Pour aboutir à ce résultat et pour remplir le rôle

social si important auquel il est destiné de par sa profession, il ne doit pas hésiter à recourir à la Presse et à répandre ces idées le plus possible. Le grain qu'il jettera germera d'autant mieux qu'il tombera sur un terrain préparé par l'enseignement.

Et c'est ainsi que, ne pouvant présentement augmenter notre natalité, nous accroîtrons notre population en diminuant notre mortalité.

CHAPITRE VI

CONCENTRATION URBAINE. — DÉPLACEMENT DE LA POPULATION AGRICOLE VERS L'INDUSTRIE

Le dernier trait caractéristique de l'histoire démographique du département du Tarn de 1801 à 1911 est un phénomène de concentration urbaine, très marquée, puisque, dans cet espace de temps, la population des villes s'est exactement doublée, étant passée de 38,762 en 1820 (date où les recensements urbains deviennent très précis) à 77,772 en 1911.

Ce sont les villes industrielles, comme Albi, Castres, Mazamet, Carmaux, Graulhet, Saint-Juéry, qui ont pris une considérable extension, comme le prouvent les chiffres et les graphiques donnés dans notre chapitre sur le mouvement de la population.

Quelle est la cause provocatrice de ce déplacement ? Quelle est la raison morale ou matérielle qui crée chez le rural ce psychisme si spécial et assez puissant pour l'arracher à toutes ses habitudes et briser une tradition ancestrale ?

Pour le savoir, utilisons la méthode médicale, expérimentale ; examinons et interrogeons l'intéressé lui-même.

M... G..., âgé de 30 ans, vient des environs de Pampelonne (Tarn).

Propriétaire d'un bien de neuf hectares.

Marié, père de deux enfants.

Il déclare abandonner la terre, « parce que les retraites des mineurs, dont on parle beaucoup et qui atteindront sans tarder un chiffre élevé, ça donne des idées aux gens ».

Il a affermé sa propriété à un voisin. Il touchera donc un fermage et aura, dit-il, *plus haut salaire et surtout bonne retraite.*

A... Jean-Marie, de Bourgnounac (Tarn), maçon, quitte d'abord la campagne pour la ville dans l'espoir de trouver un travail plus varié ; vient travailler chez un entrepreneur de Carmaux, qu'il quitte pour aller à la Compagnie d'Orléans, voulant ainsi éviter les longs chômages agricoles d'hiver. Il ne reste que quelques mois au service de cette Compagnie de chemins de fer et vient se faire embaucher aux Mines de Carmaux, parce qu'il prévoit que bientôt les *retraites* des ouvriers mineurs seront plus élevées que celles dont bénéficient présentement les ouvriers des chemins de fer.

C... Arthémond, 39 ans, de Saint-Projet, canton de Caylus (Tarn-et-Garonne). — C... me dit que de Saint-Projet se fait un important exode vers l'Amérique avec retour au pays après fortune faite ; plus de 100 personnes, prétend-il, auraient, à sa con-

naissance, quitté la commune de Saint-Projet pour l'Amérique.

C... est fils de propriétaires ; a plusieurs frères et sœurs. Tous ont quitté la maison, et leur intention est de vendre le petit bien familial quand les parents ne pourront plus le travailler.

Il quitte d'abord la maison pour être journalier agricole dans son pays, gagnant 3 francs par jour s'il n'était pas nourri, 1 fr. 50 s'il l'était. C'est sa première étape.

Il abandonne la terre pour devenir employé aux Tramways de Toulouse, à cause de *la régularité dans le travail.* Il quitte enfin les Tramways pour venir aux Mines de Carmaux, qui lui offrent la perspective d'une *bonne retraite ;* deuxième étape.

M... Germain, 29 ans, sans enfant, de Valence-d'Albi, cultivateur. Travaille sa part d'héritage de la propriété paternelle, mais, en désaccord avec ses parents, il vend son bien. Il aurait pu demeurer à Valence, où un journalier agricole gagne 2 fr. 50 à 2 fr. 75 l'hiver, 3 fr. 50 l'été avec la nourriture. Il préfère venir aux Mines de Carmaux comme simple manœuvre, ne gagnant que 3 fr. 25 à 4 francs. Ce qui le décide à porter son travail à l'industrie, c'est l'appât de *la retraite, la régularité dans le travail*, enfin *la limitation des heures de travail.*

C... Louis, de Lédas, canton de Valence (Tarn), *ouvrier maçon,* gagnait dans sa campagne 2 fr. 75 par jour et était nourri. Mais il avait à supporter

tous les ans trois ou quatre mois de chômage. Il est propriétaire d'un petit bien qu'il travaillait lui-même, mais ce travail ne pouvait se faire qu'à la belle saison, lorsque, le chômage professionnel ayant cessé, il devait reprendre le métier. Il met son bien en vente et vient à Carmaux gagner 4 fr. 80 (prime comprise) et *la gratuité du charbon. Le chômage cessant,* il croit avoir un bénéfice appréciable.

T..., propriétaire, né à Trévien, canton de Monestiés (Tarn), 32 ans.

Le service militaire terminé, son père l'engage fortement à venir travailler la petite propriété. Le père meurt; le partage se fait. Le bien est grevé de 3,000 francs de dettes. T..., pour donner leur part à ses frères et sœurs, est obligé d'en vendre une partie et d'emprunter. Malgré son travail, le résultat annuel est nul; avec sa femme et ses enfants, il a peine à vivre.

Il vend alors tout le bien et paie ses dettes. Il lui reste 1,000 francs. Amoureux encore de la terre malgré ses déboires, il va gérer une métairie à Mailhoc, qui lui donne environ 1,000 francs de bénéfices. Mais, n'ayant que trois enfants en bas âge, il doit se dépenser beaucoup et prendre même, parfois, des journaliers qu'il paie 2 francs ou 2 fr. 25 et qu'il nourrit. Nouant encore les deux bouts avec la plus grande peine, il quitte définitivement l'agriculture et vient à l'usine, où il est attiré par les avantages suivants.

1° *Salaires élevés.*

2° *Régularité du travail. Pas ou peu de chômage.*

3° *Retraite.*

De plus, il compte louer une maison dans les environs avec quelques mesures de terrain qui lui donneront les légumes indispensables et la basse-cour. Sa femme et lui, quand le travail de l'usine sera terminé, travailleront ces champs, ce qui leur permettra de vivre encore mieux. Il sait que tout cela exigera beaucoup de peine, mais cet effort n'entre pas en ligne de compte dans son esprit. Ce sont les avantages énumérés plus haut qui l'attirent vers l'industrie et lui font déserter l'agriculture définitivement, sans aucun esprit de retour.

C... Pierre, 42 ans, né à Lédas (Tarn). Travaille aux Mines de Carmaux depuis 1889. Fils d'un petit propriétaire, ayant cinq enfants : deux garçons, trois filles. Quatre ont quitté la maison : les deux garçons sont allés à l'industrie, deux filles ont épousé des ouvriers d'industrie ; une seule, demeurée à la maison, se marie avec un propriétaire ; elle meurt ; son mari, alcoolique, meurt aussi. Le bien se vend 9,000 francs au tribunal. C... a quitté l'agriculture parce que l'industrie lui offrait des *salaires plus élevés* et un *travail plus régulier*. Il m'assure que son frère et ses deux beaux-frères ont été guidés par le même intérêt. Même quand ils ont eu, à la mort de leur beau-frère, la possibilité et presque le devoir d'aller cultiver le bien de famille, tous se sont dérobés. C... gagne régu-

lièrement 6 francs par jour ; il prétend que la propriété ne lui eût jamais donné un gain aussi élevé et qu'il eût eu beaucoup plus d'aléas, de soucis et de fatigues.

De nombreux ouvriers travaillant à Carmaux sont venus de la région de C..., des villages de Lédas, Tréban, Tanus, région tarnaise qui confronte au département de l'Aveyron. C... m'assure que la plupart sont venus à l'industrie pour des raisons analogues aux siennes : *infériorité du bien familial vis-à-vis des situations que donne l'industrie.*

Cette dernière opinion se dégage non seulement des sept observations publiées, mais d'un grand nombre d'autres que j'ai eu l'occasion de recueillir au moment où je passe, pour l'administration des mines et des verreries, la visite médicale d'embauchage.

A mon interrogatoire, qui peut se résumer en cette seule question : pourquoi quittez-vous l'agriculture pour venir à l'industrie ? unanimement tous les interrogés ont fait une réponse qui peut se résumer en celle-ci : parce que l'industrie me donnera une situation matérielle meilleure.

Et ils ont raison ; mais, quand je les écoute, mon oreille entend plutôt le glas funèbre de la terre que le tocsin vainqueur de l'industrie.

Ces questions de salaires, de retraites, de régularité dans le travail ne sont point les seules à envisager et à établir la suprématie de l'industrie.

Il y a aussi l'assurance que donnent les Caisses de secours d'avoir, en cas de maladie, les soins médicaux et pharmaceutiques à sa disposition et de toucher une indemnité journalière.

Il y a encore la loi du 9 avril 1898 sur les accidents de travail, qui donne à l'ouvrier industriel un avantage que n'a pas son camarade agricole, avantage se traduisant, en cas d'accident, par le paiement du demi-salaire à partir du cinquième jour et le paiement d'une indemnité annuelle fixée par les tribunaux si la reprise du travail est impossible et d'une rente à la veuve et aux enfants jusqu'à seize ans en cas de décès.

Et là ne s'arrête pas la législation industrielle, tant s'en faut !

Lois intéressant l'hygiène, la durée du travail, les temps de repos pendant le travail, le repos hebdomadaire ; contrôle des ingénieurs de l'Etat, des inspecteurs du travail pour surveiller l'application exacte de cet ensemble législatif de protection ouvrière.

L'ouvrier d'industrie se trouve entouré comme d'un filet protecteur par un système de garanties qui lui permettent d'envisager l'existence avec une sérénité qu'ignore l'agriculteur.

Le législateur s'est jusqu'ici uniquement préoccupé de l'ouvrier d'industrie, non point qu'il ait eu pour lui une prédilection particulière, mais seulement parce que, étant fortement syndiqué, le monde de l'usine a su appliquer l'irrésistible argument : l'argument électoral !

Le passé péremptoire indique clairement aux agriculteurs, ouvriers, propriétaires grands et petits, ce qu'ils doivent faire pour ramener vers eux une sollicitude qui se fait trop attendre et faute de laquelle, l'équilibre se rompant de plus en plus entre l'industrie et l'agriculture, celle-ci serait à l'état squelettique quand l'autre serait pléthorique à en souffrir d'engorgement et de congestion.

A ces raisons d'un ordre matériel défendable, il faut joindre un goût parfois malsain de la ville que le jeune rural contracte dans son passage au régiment. Que ceux qui n'ont qu'une parcelle de terre ou qui sont simplement modestes journaliers aillent à la ville pour améliorer un sort matériel insuffisant, cela est légitime, mais il en est qui trouveraient à vivre aisément au milieu de leurs champs et qui les abandonnent, attirés par le bruit et le clinquant de la ville, où leur aisance n'est point accrue, mais leur indépendance amoindrie.

Quel correctif opposer à ce mouvement ?

Comme les autres maux dont nous souffrons, l'exode rural est sous une double domination morale et économique.

Le paysan fuit la terre parce qu'il en méconnaît les beautés et les trésors.

Sent-il qu'une œuvre créatrice complète sort de ses mains ? Comprend-il que du sol aride, que du néant il fait surgir la moisson féconde et que cet enfantement de la terre ensemencée par lui est doux et passionnant à suivre ?

Sait-il que nulle autre profession n'a autant de noblesse que la sienne, parce qu'elle développe pleinement deux pures qualités, l'indépendance et l'initiative ? Il n'est pas constamment sous la surveillance d'un contre-maître qui impose un travail spécialisé à l'excès et qui, par là même, devient fastidieux et abrutissant. C'est lui seul qui voit, qui décide, qui agit ; il exécute un travail varié et changeant.

Voit-il que, de tous les biens que donne une nature généreuse, l'air, la lumière, l'eau, c'est lui seul qui dispose des plus purs et à volonté et qu'au matin, à midi, au soir, elle se fait, pour l'émerveillement de ses yeux et de son cœur timide, passionnée, langoureuse, et que rien au monde ne peut se voir de plus beau et de plus émouvant ?

Lui a-t-on bien appris que cet ensemble de biens fait couler dans nos veines une santé robuste et que l'homme, quoi qu'il fasse, ne peut connaître le bonheur de vivre s'il n'a point la santé, ce bien suprême ?

Quelle grande œuvre, quel noble enseignement à entreprendre par tous ceux qui détiennent une parcelle d'autorité et de responsabilité dans la gestion publique : rendre au paysan la foi du sol perdue, idéaliser sa vie !

L'économie rurale doit aussi être profondément modifiée.

L'ouvrier agricole doit bénéficier du système d'assurance et de prévoyance qui protège son collègue de l'industrie.

La terre, trop durement imposée, doit être dégrevée et la voie législative, ici toute-puissante, doit faire au terrien une vie plus facile.

Les mutualités, les coopératives, les sociétés de crédit, qui facilitent les achats, les ventes, les échanges, aideront à la loi.

Cette action morale sur l'esprit du paysan et l'amélioration de son sort matériel doivent agir immédiatement, car la tâche est urgente ; il faut enrayer l'exode rural, non seulement pour sauver l'agriculture, mais aussi parce que c'est aux champs que la race française a ses réserves de santé, de forces neuves, de sang pur. Dans le milieu humain disséminé au grand air des grands espaces, les maladies de l'encombrement urbain, tuberculose, alcoolisme, syphilis, surmenage nerveux, n'ont point encore autant ravagé les corps. La réserve de santé est là ; sauvegardons-la, car l'avenir de la race française en dépend.

CONCLUSION

Si maintenant nous jetons un rapide regard en arrière, nous voyons bien que le mouvement de la population tarnaise de 1801 à 1911 présente en effet un triple phénomène :

1° De dépopulation.

2° D'abandon de la terre.

3° De concentration urbaine correspondant à un considérable développement industriel.

La dépopulation est nette depuis 1851. En 1801, le Tarn groupait 283,368 habitants. En 1851, il en groupait 363,073 ; en 1911, il n'en groupe plus que 324,090.

Cette dépopulation est due à une diminution de la natalité ; à un abaissement trop lent du taux de la mortalité ; à un exode considérable.

A ces maux, qui déjà engendrent une gêne dans l'exploitation de nos richesses, agricoles surtout, nous devons immédiatement opposer des actes d'une double nature : morale et économique.

1° ACTION MORALE :

Contre l'hyponatalité il faut modifier la mentalité de l'individu en lui faisant placer l'intérêt social avant le sien propre et lui donner ainsi le désir d'augmenter le nombre de ses enfants.

Contre l'exode il faut inculquer à l'indigène tarnais une meilleure appréciation de nos richesses départementales, supérieures à celles qu'il va chercher dans d'autres départements.

Contre la mortalité il faut lui enseigner l'hygiène et lui donner la volonté et la possibilité de se garer des maladies « évitables ».

Contre l'abandon de la terre il faut lui ouvrir l'esprit sur les beautés de la nature et sur les avantages physiques et surtout moraux de la vie à la campagne, lui donner un idéal de vie qui ne reposera plus exclusivement sur les intérêts matériels.

2° ACTION ÉCONOMIQUE :

Cette action ne s'adresse guère *à la natalité,* qui ne diminue point parce que la difficulté de vivre augmente, puisqu'elle diminue, au contraire, à mesure que la richesse s'accroît. L'égoïsme et l'ambition sont seuls en cause, et c'est là affaire de réforme morale.

Contre l'exode il faut développer nos richesses, augmenter la production, élever encore nos salaires, en un mot faciliter la vie.

Contre la mortalité il faut organiser une lutte acharnée contre les pires ennemis de l'homme : tuberculose, alcool, syphilis.

Contre la tuberculose, en créant des dispensaires pour soigner et guérir les malades, détruire les foyers de contagion en rendant obligatoire la déclaration de la tuberculose.

Contre l'alcool, en instituant son monopole par l'Etat, en supprimant les apéritifs à essence, en limitant le nombre des débits, en vendant très cher un alcool d'excellente qualité.

Contre la syphilis, en la faisant connaître au peuple et en lui apprenant à l'éviter et à la soigner, en créant des dispensaires où l'éducation sera faite et le médicament donné.

Contre tous les maux, en multipliant la propagande en faveur de l'hygiène.

Pour sauver nos enfants, il faut multiplier les « Gouttes de lait » et les consultations de nourrissons.

Nous lutterons contre le dépeuplement de la campagne en appliquant à l'ouvrier agricole la législation qui protège l'ouvrier de l'usine ; en dégrevant la terre ; en multipliant les assurances, les mutualités...; en favorisant la vente des produits du sol par une législation « protectionniste ».

Le seul phénomène heureux de notre mouvement de population est une concentration urbaine, qui représente un développement industriel et commercial intense. Notre joie est cependant mêlée de tristesse parce que la main-d'œuvre qui développe notre fortune industrielle et commerciale vient de l'agriculture, qu'elle appauvrit en la quittant. Cette force économique qu'est l'homme est trop rare pour que nous puissions développer parallèlement industrie, commerce et agriculture. Celle-ci est sacrifiée. Il nous faudrait un plus grand nombre d'habitants.

Arrêtons donc l'exode. Provoquons l'immigration. Songeons surtout aux difficultés futures : efforçons-nous d'augmenter notre natalité.

Ne terminons pas sans mettre en évidence ce fait essentiel et gros d'enseignements : c'est qu'un fait social aussi important que le mouvement d'une population départementale peut reposer, pour une grande part, sur l'ignorance des réalités, la méconnaissance des richesses qui nous entourent, la fausse appréciation de celles que nous croyons trouver ailleurs, avec l'erreur de jugement consécutive. Il apparaît clairement que le remède sûrement efficace est d'ordre éducatif.

Tout progrès matériel ne peut être que la conséquence d'un progrès moral et intellectuel préalable. Eduquer le peuple, voilà la tâche essentielle !

Vu :
Le Doyen,
HAURIOU.

Vu :
Le président de la Thèse,
HOUQUES-FOURCADE.

Vu et permis d'imprimer :
Toulouse, le 27 mai 1916.
Le Recteur, président du Conseil de l'Université,
Pour le Recteur,
Le Doyen délégué,
F. DUMAS.

POST-SCRIPTUM

Aux armées, octobre 1915, ambulance 3/155.

Pendant une nuit de garde, les êtres surhumains que je reçois, boueux, troués, déchirés, ensanglantés, prennent dans la nuit figures de Titans. Je médite sur leur sacrifice pour la grande Patrie, et tout à coup ma pensée se porte vers la petite, la toute petite, le coin de terre de là-bas où gisent tant de souvenirs : souvenirs passés, souvenirs qui passent doucement ou douloureusement comme s'enfuit la vie de mes héros mourants.....

Qu'elle me paraît grande et belle ma patrie de là-bas et digne du sacrifice suprême qui est là, tout près, nous guettant tous !...

Je songe avec amour à mes frères tarnais, je leur cause et leur dis : N'avez-vous pas souvent constaté ce fait étrange : des hommes appartenant à une même région, tant qu'ils se meuvent dans le cadre départemental où ils ont vu le jour, se montrent indifférents à tout ce qui les entoure, insoucieux de progrès et d'amélioration, esclaves de la

routine, incapables de collaboration féconde pour tirer parti des merveilleuses ressources que la nature a accumulées sur leur territoire !

A peine ont-ils quitté leur petite patrie qu'ils sentent le besoin de s'associer et de mettre en commun leurs énergies. A distance du pays, les préjugés de caste s'évanouissent, les rivalités d'intérêt s'atténuent, l'unanimité se fait entre les enfants du même coin de terre et, par un étonnant choc en retour, c'est souvent de ces déracinés que proviennent les initiatives heureuses qui transforment une région.

Mais c'est au centre même de la région que devrait se donner libre carrière cet esprit novateur et organisateur.

Est-ce particularisme étroit, manque de perspective qui rapetisse notre horizon à la mesure de nos intérêts ? Ce qui est sûr, c'est que nous ne connaissons qu'imparfaitement les richesses de notre pays et que nous n'avons jamais fait l'effort méthodique et discipliné nécessaire pour les exploiter et les développer.

L'heure est grave pourtant, et singulièrement propice. Nous avons la bonne fortune d'habiter un pays qui réunit tous les contrastes dans une étendue restreinte : un sol fertile, une terre prodigue en blé, des vignobles renommés où le raisin mûrissant nous met du soleil en bouteille, et, ce qui est plus rare, un groupe d'industries qui, demain

encore plus qu'aujourd'hui, doivent être une source d'immenses profits.

Quelque éclatantes que soient les revanches promises par la victoire et reculât-elle jusqu'à la limite du Rhin notre frontière de Lorraine et d'Alsace, le souvenir de la terrible invasion de 1914 laissera toujours un sentiment d'insécurité chez les populations du Nord et de l'Est. Pourquoi n'en profiterions-nous pas pour attirer à nous les usines et les capitaux ?

Au lieu d'être un pays d'émigrants qui enrichissent de leur travail les départements voisins, pourquoi ne retiendrions-nous pas nos compatriotes sur notre sol en mettant mieux en lumière notre fortune, en intensifiant la vie économique à tous ses degrés ?

La race est probe, honnête, laborieuse, économe ; elle a montré en maintes circonstances qu'elle était ouverte au progrès sous toutes ses formes ; certaines régions même ont été des champs d'expérience qui ont attiré l'attention sympathique de la France entière. Sachons mettre à profit l'occasion qui se présente : elle ne reviendra peut-être plus.

Mistral a écrit :

J'aime mon clocher mieux que ton clocher,
J'aime ma province mieux que ta province
Et la France au-dessus de tout.

Ecoutons la voix du grand poète du régionalisme.

Extirpons de nos cœurs la décevante politique de parti. Aimons-nous, car puissance et beauté ne sont qu'amour. Etudions mieux notre fortune et faisons-la connaître, vantons-la, prônons-la, développons-la. Il existe le « groupe des Tarnais à Paris », le « groupe des Tarnais à Alger ». Créons le « groupe des Tarnais dans le Tarn » ! Le groupe des bons Tarnais, des ardents Tarnais, connaissant à fond, aimant passionnément leur pays et l'imposant à l'admiration de l'opinion.

Travaillons à l'expansion tarnaise !

TABLE DES MATIÈRES

Albi, Imprimerie Coopérative du Sud-Ouest — 1917 — 533